

MINISTERE DU PLAN
ET DES FINANCES

PROJET D'APPUI AU
DEVELOPPEMENT
SOCIO-ECONOMIQUE

ENQUETE PERMANENTE
AUPRES DES MENAGES

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DIMENSIONS SOCIALES DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL

(DSA)

ENQUETE SUR LES INFORMATIONS PRIORITAIRES

(ESIP)

RAPPORT FINAL

CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

L'objectif de cette première partie du rapport est de présenter de façon sommaire les principales caractéristiques physiques, climatiques et socio-économiques de la Guinée.

Ces informations aideront le lecteur à mieux saisir, d'une part le contexte général dans lequel l'Enquête sur les Informations Prioritaires (ESIP) a été réalisée et d'autre part à mieux comprendre l'analyse des résultats.

1. Environnement physique et climatique

La République de Guinée est située à l'Ouest du continent africain et couvre une superficie de 245.857 km². La population guinéenne est estimée à 5,8 millions d'habitants en 1991. La République de Guinée est limitée à l'Ouest par l'océan Atlantique, au Nord-Ouest par la Guinée-Bissau, au Nord et Nord-Est par le Sénégal et le Mali respectivement, à l'Est par la Côte d'Ivoire et au Sud par le Libéria et la Sierra Léone.

La diversité du climat, de la végétation et du relief engendrent quatre régions naturelles bien distinctes :

- La Basse Guinée ou Guinée Maritime couvre 18% du territoire national et s'étend du littoral jusqu'aux premiers contreforts du massif montagneux du Fouta Djallon. C'est une vaste plaine côtière de 50 à 90 km de large que domine le Mont Kakoulima (1007 m). La végétation est constituée de palétuviers, cocotiers et palmiers. Le climat sub-guinéen qui caractérise cette zone est marqué par des pluies particulièrement abondantes (3.137 mm), notamment sur la côte où souffle la mousson.
- La moyenne Guinée ou Fouta Djallon, région essentiellement montagneuse occupe près de 22% du territoire national. Les points culminants de ce massif sont le Mont Loura (1.515 m) dans la préfecture de Mali et le Mont Tinka (1.425m) dans la préfecture de Dalaba. C'est au Fouta Djallon, que la plupart des grands fleuves qui arrosent les pays limitrophes prennent leur source : Gambie, Sénégal et Koliba. Le climat Foutanien est marqué par des températures relativement basses de Novembre à Mai. La pluviométrie atteint 1.823 mm par an.
- La Haute Guinée couvre 40% de la superficie totale. C'est une région de savane arrosée par des fleuves et de grands cours d'eau (Niger, Sankarani, Milo, etc...). Le climat caractéristique de cette région est le climat sud-soudanien, prolongement naturel de la zone soudanienne du Mali et du Sénégal. C'est un climat chaud et sec. La pluviométrie (1.558 mm) y est déficitaire.
- La Guinée Forestière occupe 20% du territoire. Elle est traversée par la dorsale guinéenne dont le point culminant est le Mont Nimba (1.752 m). Le climat caractéristique de cette région est le climat équatorial. La pluviométrie y est abondante (2.249 mm). La saison sèche ne dure que deux mois. L'amplitude thermique est modérée.

2. Ressources naturelles

La République de Guinée est dotée d'immenses ressources du sol et du sous-sol. Ce qui constitue des atouts appréciables pour son développement économique.

La diversité du climat offre d'immenses potentialités agricoles. Les principales cultures vivrières pratiquées sont : le riz, le fonio, le maïs, les tubercules, les légumes et les

légumineuses. Les cultures industrielles (banane, café, ananas et palmistes) qui avaient fait la renommée du pays durant la période coloniale ont connu un recul entre 1958 et 1984. Depuis 1986, on note un effort remarquable de relance de l'agriculture.

Après l'agriculture, l'élevage constitue la seconde activité du monde rural guinéen. Le cheptel est constitué de bovins (2 millions de têtes), ovins (1 million), caprins (1 million), porcins (20.000) et volaille (5 millions).

Quant au patrimoine forestier, il est encore très mal connu et est estimé à 11% du territoire national.

Les ressources de la pêche sont très importantes. La Guinée est bordée par un littoral qui s'étire sur 300 km et l'intérieur du pays est arrosé par de grands fleuves. On estime à 280.000 tonnes, la production annuelle de poissons.

Du point de vue des ressources minières, on aime souvent dire que la Guinée est un "scandale géologique". Ce privilège fait d'elle, l'un des pays africains le mieux doté par la nature. Son sous-sol recèle de la bauxite (près des 2/3 des réserves mondiales), du minerai de fer (13,6 milliards de tonnes non encore exploitées), du diamant (400 millions de carats) et de l'or (50 tonnes). Les récentes prospections révèlent des indices de pétrole, d'uranium, de plomb, de zinc, d'argent, de manganèse de graphite, de phosphate, de calcium etc...

A côté de ces ressources, la Guinée possède un potentiel hydro-électrique considérable. Les sites répertoriés peuvent permettre une production totale d'électricité de 6.600 MW. Cependant, la consommation d'énergie est encore limitée, compte tenu des problèmes liés à l'aménagement et à l'exploitation des barrages.

3. Contexte politico-administratif

A la place du Parti Unique et de l'Administration centralisée qui ont prévalu durant la Première République (1958-1984), le Gouvernement de la Deuxième République a opté depuis le 3 Avril 1984 pour l'avènement d'un régime libéral et la construction d'un Etat de Droit. Cette mutation s'effectue de façon graduelle. Le 23 Décembre 1990, une "loi fondamentale" a été votée et adoptée par 98% des suffrages exprimés. Un Conseil Transitoire de Redressement National (CTRN) a été mis en place et est chargé de la conception des "lois organiques" contenues dans la constitution et qui sont un préalable à la mise en application de celle-ci. Au terme de l'année 1991, l'ensemble des lois organiques (code électoral, charte des partis politiques, lois sur la presse etc...) ont été élaborées et promulguées par ordonnance du Président de la République (23 décembre 1991). La loi sur les partis politiques prévoit l'instauration du multipartisme intégral. Une quarantaine de partis politiques ont été légalisés depuis le mois d'Avril 1992. Les échéances politiques prévoient l'organisation d'élections législatives en Décembre 1992. L'Assemblée Nationale qui sera issue de ce scrutin déterminera les modalités d'élection du Président de la République.

Au niveau de la structure administrative, le Président de la République représente l'autorité suprême : il est le chef du Gouvernement. Il est assisté d'un conseil de ministres. Une politique de décentralisation des structures de décision a été mise en oeuvre depuis l'avènement de la Deuxième République. Elle constitue pour le Gouvernement le moyen d'assurer le transfert progressif du pouvoir de l'Etat aux

collectivités de base et la participation communautaire au développement. Elle repose sur un schéma à trois niveaux : districts et quartiers urbains, communautés rurales de développement (CRD) et communes urbaines ; préfectures et Ville de Conakry. La Guinée compte actuellement 1.674 districts, 258 quartiers urbains, 38 communes urbaines et 33 préfectures. Les préfectures sont regroupées en quatre régions géopolitiques dirigées chacune par un Gouverneur de Région. A Conakry, les 5 Communes sont placées sous la tutelle de la "Ville de Conakry" dirigée par un gouverneur.

4. Contexte économique

Deux périodes distinctes caractérisent le développement socio-économique de la Guinée :

- La première de 1958 à 1984 marquée surtout à partir des années soixante par un fonctionnement centralisé de l'économie, un contrôle des pouvoirs publics de l'activité de tous les secteurs productifs formels et de l'ensemble des variables économiques (prix, salaire, taux de change, taux d'intérêts, etc...) ;
- La seconde du 3 Avril 1984 à nos jours, caractérisée par une volonté de démocratisation de la vie politique, la libéralisation de l'économie, l'élimination des distorsions qui entravent le développement et le rétablissement des équilibres macro-économiques.

4.1. Principaux indicateurs économiques de 1958 à 1984

Les conséquences logiques de la politique dirigiste entreprise sous la Première République furent :

- La régression économique : le taux moyen de croissance annuelle de l'économie qui était de 3,5% sur la période 1975-1980 est tombé à 1,6% sur la période 1981-1984 ;
- La détérioration des conditions de vie des populations : le produit intérieur brut par habitant se situait à 273 USD en 1984, soit 8% de moins qu'en 1980.
- L'accumulation d'arriérés au titre du service de la dette (59% des exportations) et le déficit chronique du budget (19,1% du PIB) imputables aux seules subventions aux entreprises publiques (50% de la dette extérieure en 1981-1984).

La situation de l'économie guinéenne à la fin de la Première République rendait inéluctable des réformes économiques et financières.

4.2. Le programme de réformes économiques et financières (PREF)

Dès l'avènement de la Deuxième République, le Gouvernement a entrepris avec l'appui des bailleurs de fonds (IDA, FMI, Assistance Bilatérale), un programme ambitieux de réformes économiques et financières (Programme Intérimaire de Redressement National - PIRN- et Programme de Réformes Economiques et Financières -PREF-). Le Programme de Réformes Economiques et Financières (PREF) s'est déroulé en deux phases : la première de fin 1985 à fin 1988 et la seconde de 1989 à 1991.

Durant la première phase du PREF, un traitement de choc a été administré à l'économie guinéenne. Les séries de mesures prises marquent une rupture avec les options économiques traditionnellement poursuivies depuis l'indépendance.

Elles ont consisté comme la plupart des programmes d'ajustement structurel adoptés dans les autres pays africains au Sud du Sahara en un volet de stabilisation par nature déflatoire et immédiat dans ses effets, un volet de réformes institutionnelles visant à éliminer les distorsions interventionnistes ainsi qu'un certain nombre de mesures visant à faciliter une réaction plus ou moins rapide de l'offre. De façon plus explicite, les mesures prises ont concerné :

- (i) la dévaluation de la monnaie, le changement des signes monétaires et la mise en place d'un nouveau mode de détermination du taux de change ;
- (ii) la refonte du système bancaire par la liquidation des banques d'Etat et leur remplacement par des banques mixtes ou privées;
- (iii) la réorganisation de l'administration publique et le désengagement progressif de l'Etat des secteurs de production;
- (iv) la libéralisation du commerce et des prix;
- (v) la réforme de l'environnement réglementaire et juridique

La seconde phase du PREF (1989-1991) a permis de poursuivre les efforts entrepris durant la première étape. Les objectifs généraux ont consisté en:

- (i) l'assainissement des finances publiques;
- (ii) la poursuite des efforts entrepris dans le cadre de la Réforme Administrative ;
- (iii) la poursuite de la restructuration et de la privatisation des entreprises publiques;
- (iv) la consolidation de la mise en place de l'environnement juridique, financier et économique compatible avec l'orientation libérale de l'économie ;
- (v) la poursuite de la politique de flexibilité du taux de change en vue de maintenir la compétitivité de l'économie ;
- (vii) la prise en compte de la dimension sociale

La réaction de l'économie à l'ouverture fut indéniablement positive.

La croissance de l'économie a été en moyenne de 4,3% par an de 1986 à 1990. De même, le revenu par tête s'est accru de 1,5% sur la période.

Les secteurs qui ont réagi, le plus positivement ont été le secteur Bâtiment et Travaux Publics (12,6% de croissance annuelle entre 1986 et 1990) et dans une moindre mesure les Services, notamment le Commerce et les Transports (4,8%). La libéralisation a en effet permis un redémarrage des activités et le nouveau régime des changes a facilité l'accès aux devises. Ces résultats ont été rendus possible grâce à la suppression des entraves à la consommation et la forte augmentation des dépenses d'investissements publics et privés.

Le secteur minier principal pourvoyeur de devises à l'Etat Guinéen a enregistré une croissance satisfaisante de 3,2% en moyenne annuelle sur la période 1986-1990, malgré des reflux en 1988 et 1990. L'arrivée sur le marché libre de la bauxite de nouveaux concurrents (Communauté des Etats Indépendants) pourrait entre autres facteurs dans les années à venir accentuer la baisse des cours mondiaux de ce minerai.

Le secteur industriel (hors mine) a été fortement sclérosé par l'attentisme manifesté par les investisseurs privés malgré la mise en place d'un cadre incitatif (code des investissements) qui leur est très favorable.

Les contraintes majeures qui continuent d'influencer les investissements en Guinée sont fondées sur: l'insuffisance de l'infrastructure de base, des télécommunications, le niveau de productivité extrêmement faible de la main d'oeuvre, le manque de crédit, l'insécurité dans l'approvisionnement en électricité et en eau, la fragilité du Franc Guinéen (dépréciation continue) et les formalités administratives onéreuses et complexes. Les petites entreprises du secteur informel très dynamiques ne disposent pas encore de système de crédit approprié.

Le secteur primaire a connu une croissance moyenne de 2,6% par an entre 1986 et 1990. L'agriculture qui est le sous-secteur dominant n'a enregistré que 2,3% de croissance par an (rythme inférieur au taux de croissance de la population).

A ce niveau, on a cependant constaté une importante réponse de l'offre domestique aux changements de prix relatifs, à deux niveaux:

- d'une part, on a assisté à un retour de la production dans les circuits de commercialisation officielle, ce qui a augmenté les exportations de café (7.000 t en 1986 et 10.000t en 1988), palmistes (500 tonnes en 1987 et 12.000 tonnes en 1988) et fruits (400 tonnes en 1986 et 5.500 tonnes en 1988);
- d'autre part, les producteurs ont procédé à des réhabilitations de plantation (café, palmistes) et à une extension des surfaces emblavées (riz) là où il existait un surplus de main-d'oeuvre pour le faire.

Les différentes mesures économiques et monétaires visaient principalement à faire du secteur agricole le fer de lance de la croissance économique. Même si les mesures mises en place ont abouti à des résultats satisfaisants (retour dans le circuit officiel des exportations de café et palmistes), les délais de réaction des autres cultures (riz et autres cultures vivrières) demeurent encore trop longs.

Les principaux obstacles liés à l'expansion de ce secteur demeurent la faible productivité due à l'utilisation de techniques rudimentaires, le manque d'un support en terme de crédits agricoles pour l'achat d'équipements et d'intrants agricoles, l'insuffisance de l'encadrement (service de vulgarisation agricole), l'enclavement de nombreuses régions de production, l'exiguïté du marché intérieur, l'absence d'industries agro-alimentaires de transformation des produits agricoles, l'inexistence d'un code foncier qui assure le maintien d'un climat d'insécurité parmi les investisseurs et la forte concurrence des produits importés (notamment le riz).

Sur le plan monétaire, les contraintes se résument à l'incapacité des banques d'accorder des crédits à long-terme (vide juridique et insuffisance de l'épargne intérieure). Les taux d'intérêt réels créditeurs peu attrayants ou négatifs (niveau de l'inflation élevée) favorisent la fuite de capitaux.

L'incidence de la dévaluation sur l'expansion des exportations n'a pas eu pour des raisons prévisibles les effets escomptés à cause de la forte proportion des exportations minières dont les conditions d'écoulement et de rentabilité n'ont rien à voir avec le taux de change du FG. Sous un autre angle, la faiblesse de l'appareil industriel, donne peu de possibilités de substitution à l'importation et encore moins de possibilités de développement des exportations industrielles. La dévaluation a plutôt engendré une inflation par les coûts de production (renchérissement des importations indispensables au démarrage de la production). Elle a permis de maintenir une pression inflationniste objective (hausse des prix des biens et services importés) et d'ordre psychologique (anticipations inflationnistes). Elle a aussi entretenu un climat d'insécurité de l'investissement et de l'environnement économique en général.

Au niveau du secteur financier, les contraintes principales se résument à la faible réalisation des mesures internes d'assainissement (faible efficacité de l'administration fiscale et douanière), à l'utilisation des dérogations fiscales comme moyens d'incitations au développement du secteur privé, les difficultés de maîtrise de la masse salariale, la faiblesse du renforcement des procédures d'engagement et de contrôle des dépenses et le manque de rigueur dans les contrats de passation des marchés publics. Une autre contrainte non moins négligeable demeure l'allocation des investissements et la gestion des frais récurrents.

D'autres contraintes, cette fois-ci non économiques ont aussi perturbé le déroulement normal du PREF : la guerre du Libéria (soutien aux réfugiés et contribution à l'effort de guerre des troupes de l'ECOMOG) et les revendications salariales qui ont abouti à un doublement du salaire indiciaire des travailleurs de la fonction publique en 1991.

4.3. Impact social du PREF

La dévaluation de la monnaie nationale et la libéralisation des prix, n'ont pas eu que des effets économiques positifs. Ces mesures ont provoqué des tensions inflationnistes touchant les biens et services de base en affectant surtout les populations urbaines.

A titre d'illustration, les prix des produits alimentaires dans le panier de la ménagère de Conakry, ont plus que triplé entre 1986 et 1991. Ceux des produits et services de santé ont été multipliés par 3,25. Les prix des produits et services d'éducation et de culture ont augmenté de près de 2,5. Cette situation est préoccupante d'autant plus que les études réalisées par le Ministère du Plan et des Finances (MPF) en 1988 ont révélé que plus de 40% des ménages de Conakry ont un niveau de dépenses inférieures à celui des besoins essentiels estimés à 68.410 FG en 1988. Quand on sait que ce seuil n'inclut aucune marge de sécurité face aux aléas de la vie (accidents, maladie etc...) et aux chocs conjoncturels, on se rend compte du degré élevé de vulnérabilité des pauvres en termes de sécurité alimentaire et d'accès à certains services de base (santé et éducation).

Aux pressions inflationnistes, s'ajoute la dégradation de la situation de l'emploi suite aux réductions d'effectifs au niveau de la Fonction Publique. De 90.300 agents en décembre 1985, les effectifs de l'Administration Publique ont été réduits à près de 50.000 agents en

1991 suite aux tests d'évaluation - sélection des agents de la fonction publique, aux départs volontaires ou la pré-retraite et à la défonctionnarisation des employés des sociétés minières.

Le gel du recrutement au niveau de la Fonction Publique des jeunes diplômés des centres de formation a contribué à l'accroissement du nombre de demandeurs d'emplois.

En 1990, l'Office National de l'Emploi et de la Main d'Oeuvre (ONEMO) a enregistré 38.949 demandes d'emploi dont 2.146 étudiants diplômés des institutions de formation. Ceci n'est qu'une indication, d'autant plus que tous les demandeurs d'emploi ne se font pas enregistrer à l'ONEMO

Au niveau des secteurs sociaux (Santé et Education) bien que les couches pauvres de la population connaissent de plus en plus des difficultés d'accès à ces services (suite au renchérissement des prix de ces services), le PREF a permis de diversifier l'offre en autorisant l'ouverture d'écoles et de cabinets privés.

La part des dépenses sociales d'éducation dans le budget national a sensiblement augmenté depuis 1988 : 11,4% du budget récurrent en 1988, 12,9% en 1989, 15% en 1990 et 19,2% en 1991 (dont 4,1% sur financement externe au niveau du Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Education).

Des efforts restent à entreprendre pour relever le faible taux de scolarisation (29% en 1989/1990) au niveau du Primaire et corriger les disparités régionales en termes d'accès aux services d'éducation.

Au niveau du secteur Santé, la compression du déficit budgétaire s'est accompagnée par une réduction des dépenses récurrentes de 2,5% en 1988 à 2,2% en 1989. Cependant, la part de ce secteur dans le budget d'investissement s'est accrue de 4,8% en 1989 à 6,8% en 1990. Dans le domaine de la santé, l'aspect le plus positif de la politique sanitaire a été la mise en place de l'initiative de Bamako.

Un programme Elargi de Vaccination/Soins de Santé Primaire/Médicaments Essentiels (PEV/SSP/ME) a été mis au point et a permis la décentralisation au niveau des sous-préfectures, des soins préventifs et curatifs à des coûts peu élevés, accessibles aux populations rurales.

Conscient des coûts sociaux engendrés par le Programme de Réformes Economiques et Financières (PREF), le Gouvernement a mis sur pied en 1989, avec l'aide des bailleurs de fonds (IDA, ACDI et BAD), le Projet d'Appui au Développement Socio-Economique (PADSE). L'objectif du PADSE est de supporter l'effort du Gouvernement à intégrer les dimensions sociales dans la conception des programmes d'ajustement ou de façon plus générale dans les programmes de développement. En effet, bien que les mesures de réformes économiques et financières permettent de rétablir l'équilibre nécessaire à la croissance économique nationale, elles peuvent comme on l'a mentionné plus haut, avoir des effets pernicioeux sur certains groupes de la population. Ces groupes vulnérables ne profitent pas dans le court terme des effets positifs de l'ajustement. En d'autres termes, ils ne participent pas à la croissance.

Le PADSE s'intéresse à l'évaluation et au suivi des effets sociaux des politiques macro-économiques sur les groupes vulnérables et déshérités afin que des programmes compensateurs soient mis en oeuvre en leur faveur.

Cette fonction explique la structure du PADSE qui est composé de 3 volets :

- l'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM) chargée de collecter les informations statistiques nécessaires à travers des enquêtes spécifiques portant sur les conditions de vie des ménages. Les données recueillies permettent l'élaboration d'une typologie des ménages guinéens, en vue de l'identification des groupes socio-économiques les plus vulnérables ;
- le Programme de Planification et d'Etudes Sociales dont l'objectif essentiel est de renforcer la capacité du gouvernement à mettre en oeuvre une politique sociale qui prenne en compte les intérêts des groupes de population vulnérables et déshérités et assurer leur participation au processus du développement économique;
- le Programme de Développement Communautaire chargé du financement et du suivi des sous-projets en faveur des couches de population ci-dessus mentionnées.

L'Enquête Permanente auprès des Ménages a exécuté l'Enquête sur les Informations Prioritaires de l'Ajustement Structurel (ESIP).

Le volet de Planification Sociale a réalisé 8 études dont une étude macro-économique et 7 études thématiques portant entre autres sur la sécurité alimentaire, l'habitat urbain, l'emploi rural et l'emploi urbain, etc...

Au niveau du Programme Pilote, 18 projets sont en cours d'exécution pour un coût global de 934.485.018 FG dont 430.224.124 FG apportés par le PADSE.

PRINCIPAUX CONCEPTS UTILISES

1. Domaine analytique

Les domaines analytiques de l'ESIP sont le groupe socio-économique du chef de ménage, les régions naturelles (y compris Conakry comme zone spéciale) et le milieu de résidence du chef de ménage.

2. Région naturelle

Il s'agit des quatre (4) régions naturelles du pays (Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière) et la zone spéciale de Conakry.

3. Milieu de résidence

Le milieu de résidence est celui du chef de ménage

- Milieu urbain: le milieu urbain englobe la ville de Conakry, les chefs lieu de préfectures (centre ville des préfectures) et la cité minière de Kamsar.
- Milieu rural: le milieu rural comprend les zones semi-rurales et rurales.

4. Ménage

Le ménage a été défini comme étant un groupe d'individus apparentés ou non vivant habituellement dans le même logement, partageant ensemble leurs repas pendant au moins 6 des 12 derniers mois précédant l'interview et reconnaissant l'autorité d'une personne appelée chef de ménage.

5. Groupe socio-économique (GSE)

Les groupes socio-économiques ont été constitués à posteriori en se basant sur le statut dans l'occupation principale du chef de ménage. Dix groupes socio-économiques (GSE) ont été identifiés :

- Groupe socio-économique 1: ce groupe englobe les indépendants agriculteurs producteurs de cultures d'exportation. Il s'agit de tous les indépendants agriculteurs dont les revenus provenant de la vente des cultures de rente (destinées au marché local ou à l'exportation) sont au moins égales à 40% de leur revenu total.
- Groupe socio-économique 2: ce groupe concerne tous les indépendants agriculteurs de subsistance ;
- Groupe socio-économique 3: il s'agit des indépendants éleveurs. Ce groupe comprend les éleveurs proprement dits et tous les indépendants agriculteurs dont le nombre de têtes de bétail est au moins égale à 50 ;
- Groupe socio-économique 4: ce groupe englobe les salariés du secteur public et parapublic ;
- Groupe socio-économique 5: ce groupe renferme tous les salariés du secteur privé (agricole et non agricole) ;

- Groupe socio-économique 6: il s'agit des indépendants du secteur informel vendeurs de produits alimentaires ;
- Groupe socio-économique 7: ce groupe englobe tous les indépendants du secteur informel vendeurs de produits non alimentaires ;
- Groupe socio-économique 8: il s'agit des autres indépendants du secteur informel;
- Groupe socio-économique 9: ce groupe comprend tous les indépendants du secteur formel ;
- Groupe socio-économique 10: c'est le groupe des inactifs et des chômeurs ;

6. Dépenses par quintiles

Les ménages ont été rangés selon leur niveau de dépense par tête en 5 groupes renfermant chacun 20% de l'effectif total. Cette classification permet de distinguer les ménages pauvres (1er et 2ème quintiles) des ménages riches (4ème et 5ème quintiles).

Le choix de la variable dépense par tête au lieu du revenu par tête tient au fait que les revenus sont souvent difficiles à cerner et sont généralement sous-estimés.

Les quintiles sont définis selon le niveau de dépenses par tête suivant :

Quintiles	Dépense par tête
1er quintile	Moins de 23.986 FG
2ème quintile	23.986 FG à moins de 47.767 FG
3ème quintile	47.767 FG à moins de 81.689 FG
4ème quintile	81.689 FG à moins de 134.913 FG
5ème quintile	Supérieur ou égal à 134.913 FG

OBJECTIFS - METHODOLOGIE
ET
DESCRIPTIF DU QUESTIONNAIRE

1. Objectif de l'ESIP

L'objectif principal de l'ESIP est de mettre à la disposition des planificateurs et des décideurs politiques de façon rapide les données clés de base sur les conditions de vie des ménages en Guinée.

Les indicateurs pris en compte par l'ESIP portent sur les caractéristiques démographiques, la migration, l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, l'accès aux services, les activités productives (emplois indépendants non agricoles et agricoles), les dépenses, les revenus, les avoirs des ménages et l'anthropométrie (mesure des poids et taille des enfants de moins de 5 ans).

Les données collectées sont destinées à améliorer la planification et l'évaluation des politiques économiques et sociales en Guinée.

Le second objectif escompté à travers les données collectées par l'ESIP est d'identifier les groupes socio-économiques cibles en vue de l'intervention des pouvoirs publics. Les indicateurs mis en place permettront aussi d'analyser l'impact des mesures de politique économique et financière sur les différents groupes socio-économiques identifiés.

L'ESIP répondra aussi aux besoins prioritaires de nombreux autres utilisateurs : université, centres de recherche etc...

2. Méthodologie de l'ESIP

L'ESIP est une enquête par sondage. La taille de l'échantillon a été fixée à 9.600 ménages afin de fournir les estimations des différents indicateurs énumérés dans le paragraphe précédent, à l'échelle nationale, régionale et par groupes socio-économiques et de répondre à certaines contraintes d'ordre pratique : coût, gestion du personnel et contrôle des opérations.

L'échantillon est tiré à 2 degrés de sondage en milieu rural et à Conakry et à trois dans le reste du milieu urbain.

Les unités de sondage sont :

	Rural	Urbain
1er degré	ZD	Ville
2ème degré	Ménage	ZD
3ème degré	-	Ménage

Pour les villes et les ZD, la base de sondage est le Recensement Général de la Population et l'Habitat (RGPH) de 1983. Au niveau des ménages, la base de sondage sera fournie par le dénombrement systématique des ménages dans les ZD échantillons.

L'échantillon est stratifié au 1er degré. Les strates sont constituées des 4 grandes régions agro-économiques du pays, chacune divisée en deux secteurs : rural et urbain. La ville de Conakry constitue une strate à part.

Le 1er degré de sondage est tiré par sondage systématique avec probabilités proportionnelles au nombre de ménages recensés en 1983. En milieu urbain pour chaque point qui tombe lors du tirage au 1er degré dans une ville donnée, on tirera 2 ZD dans la ville au 2ème degré. Le tirage des ZD dans la ville au 2ème degré est également effectué (indépendamment dans chaque ville) avec probabilités proportionnelles à la taille (nombre de ménages recensés), par sondage systématique. La justification de ce degré supplémentaire de sondage en milieu urbain provient du fait qu'il fallait tirer un nombre pair de ZD au niveau de chaque ville. En effet, en milieu urbain, il a été décidé de scinder l'équipe et d'affecter 2 enquêteurs par ZD. Cet arrangement devrait améliorer l'efficacité du sondage sans accroître le coût des opérations.

Enfin, dans chaque ZD échantillon, on sélectionne par tirage systématique (sur la liste des ménages dénombrés) 20 ménages (plus 6 réserves) en milieu rural et 10 ménages (plus 4 réserves) en milieu urbain.

3. Organisation de l'ESIP

L'ESIP a été menée par une équipe d'encadrement assistée de 8 équipes de collecte (6 à l'intérieur du pays et 2 à Conakry) et d'une unité de traitement et de saisie des données.

L'équipe d'encadrement est constituée :

- (i) du Directeur de la Division Enquêtes et Prix de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) qui assure la fonction de Directeur de l'enquête. Il est chargé de l'administration de l'enquête et de l'animation de l'équipe d'encadrement. Il prend les contacts nécessaires avec le Coordinateur du PADSE en vue de la bonne marche de l'enquête ;
- (ii) d'une unité de supervision composée de 2 Superviseurs. Les Superviseurs assurent la liaison entre les antennes placées sous leur tutelle et le siège central; rassemblent les questionnaires pour les convoier au siège, contrôlent le travail des contrôleurs d'équipes afin de garantir la qualité des données recueillies et transmettent aux responsables des équipes, les instructions du siège ;
- (iii) d'une cellule de méthodologie composée de 8 cadres de la DNSI, chargés de la préparation (conception des questionnaires, des manuels) et de la formation des agents enquêteurs. Les 8 membres de cette unité ont été utilisés comme contrôleurs des équipes (chef d'équipe) sur le terrain. Les contrôleurs sont chargés de l'organisation du travail sur le terrain, du contrôle de la qualité du travail, de la codification de certaines parties du questionnaire (code des occupations) et de la gestion de la logistique mis à la disposition de chaque équipe ;
- (iv) d'une cellule informatique, responsable de la conception des programmes informatiques destinés à la saisie et au contrôle interne de cohérence. La cellule informatique est aussi chargée de l'exploitation informatique des données saisies. La cellule est dirigée par un ingénieur informaticien détaché de la DNSI et secondé par un assistant. Le responsable informatique veille à l'application stricte des consignes données aux agents de saisie en matière de gestion des programmes et d'utilisation rationnelle des micro-ordinateurs. Il est aussi chargé de la confection des manuels de saisie et de la formation des agents de saisie.

Les équipes de terrain comprennent : un Contrôleur, 5 enquêteurs (dont 1 de réserve) et un chauffeur.

Une équipe d'appui a été constituée pour palier à d'éventuels remplacements.

4. Préparation de l'ESIP

4.1. Confection des questionnaires et des manuels

L'adaptation du questionnaire type confectionné par l'Unité Dimension Sociale de la Banque Mondiale s'est déroulée du 24 Août 1990 au 14 septembre 1990. Le questionnaire a été testé en milieu urbain et rural à Mamou et Macenta du 22 au 27 octobre 1990. Cette opération avait pour objectif de tester les codes et nomenclatures et surtout de vérifier la cohérence interne à l'intérieur des sections et entre les différentes sections du questionnaire. Le questionnaire a été revu et corrigé en tenant compte des résultats du test. Au questionnaire ménage fut annexé un questionnaire communautaire.

La confection des manuels des agents enquêteurs, contrôleurs et superviseurs s'est achevée en fin décembre 1990. Il fut de même des manuels des agents de saisie.

Parallèlement à cette opération trois programmes ont été développés par la cellule informatique : programme de saisie du questionnaire incorporant des tests de cohérence interne (le logiciel utilisé est le Rode PC), programme de saisie du questionnaire communautaire et programme de tirage des ménages dénombrés (le logiciel utilisé est Clipper).

4.2. Formation du personnel

La formation du personnel s'est déroulée en 2 étapes :

- La première phase (30 et 31 Janvier 1991) a été consacrée à la formation des agents chargés d'exécuter l'opération de dénombrement des unités primaires de sondage (ZD-échantillon). Cette opération a mobilisé 45 enquêteurs, 9 contrôleurs et 9 chauffeurs et s'est déroulée du 8 Février 1991 au 20 Avril 1991.
- La seconde étape de formation (25 Avril 1991 au 7 Mai 1991) était axée sur la formation des agents enquêteurs chargés d'exécuter l'ESIP.

A cet effet 45 enquêteurs, 8 contrôleurs et 2 superviseurs ont été formés. Parallèlement à la formation du personnel de terrain, 9 agents de saisie ont été formés aux techniques de saisie des données.

5. Exécution de l'enquête

Les opérations de collecte des données se sont déroulées du 3 Juin 1991 au 30 Septembre 1991.

La couverture de l'ensemble du pays a exigé la répartition des équipes à travers 6 antennes régionales : Kindia, Boké, Labé, Kissidougou, Kankan et N'Zérékoré. Chaque

équipe était dirigée comme on l'a mentionné plus haut, par un contrôleur choisi parmi les membres de l'équipe d'encadrement.

Les 2 superviseurs ont chacun en charge, la supervision pendant toute l'opération de collecte de 3 équipes. La supervision des équipes de Conakry fut assurée par le Bureau Central.

Chaque équipe d'enquête et chaque superviseur disposent de façon autonome d'un véhicule.

6. Traitement informatique et analyse des résultats

La saisie des données de l'ESIP a débuté le 9 Juillet 1991 et s'est poursuivie parallèlement à l'opération de collecte. Les données recueillies ont été traitées par la cellule informatique sur la base d'un plan de tabulation fournie par l'Unité Méthodologie. Le logiciel utilisé est le SAS (Statistical Analysis System).

En fin décembre 1991, les résultats provisoires de l'ESIP étaient disponibles. Plus de 320 tableaux sont actuellement disponibles au Bureau Central de l'ESIP. Un comité de rédaction du rapport final a été constitué. Il est présidé par le Directeur de l'Enquête.

7. Description du questionnaire

Deux types de questionnaires ont été conçus pour exécuter l'ESIP : le questionnaire ménage et le questionnaire Communautaire (un volet prix y a été incorporé).

(i) Questionnaire ménage

Le questionnaire ménage de l'ESIP est composé de 10 sections, chacune subdivisée en "partie". La plupart des questions posées sont précodées. Les informations contenues dans les différentes sections sont les suivantes :

- section 1 : Données sur le ménage

Cette section a pour objectif :

- * d'identifier toutes les personnes qui seront considérées comme membres du ménage ;

- * de fournir quelques caractéristiques démographiques de base sur ces personnes, notamment la relation avec le chef de ménage, le sexe et l'âge ;

- * de fournir des renseignements sur l'éducation de toutes les personnes du ménage âgées de 7 ans et plus, le recours au service de santé par les membres du ménage et l'emploi principal de toutes les personnes du ménage âgées de 7 ans et plus.

- section 2 : Logement et Equipement

Dans cette section sont posées des questions relatives au logement, à l'accessibilité et la demande de services et d'équipement collectifs tels que les marchés, les écoles (primaires et secondaires), les centres de santé et les transports en commun.

- section 3 : Occupation principale, secondaire et précédente du chef de ménage et de ses conjoints.

Cette section permet de recueillir des données complémentaires sur l'occupation principale actuelle, l'occupation secondaire actuelle et l'occupation principale précédente du chef de ménage et son (ses) conjoint (s). Les personnes intéressées sont donc le chef de ménage et son (ses) conjoint (s).

- section 4 : Migration

Les renseignements collectés portent sur la migration du ménage et aussi sur les migrations à court terme des membres du ménage pour des motifs d'emploi.

- section 5 : Agriculture

Cette section recueille des données sur certains actifs agricoles (terre, bétail), la pratique de certaines cultures (vivrières ou d'exportation), la destination de ces cultures, la disponibilité des terres, de la main-d'oeuvre agricole et des intrants agricoles.

- section 6 : Activité ou Entreprises Non-Agricoles

Cette section pose des questions sur les caractéristiques des activités ou emplois indépendants non-agricoles pratiqués par les ménages.

- section 7 : Dépenses du ménage

L'objectif assigné à cette section est de fournir des renseignements sur certains types de dépenses du ménage jugées essentielles (éducation, santé, habillement, loyer, Transport, Alimentation et Transfert).

- section 8 : Revenu du ménage

Cette section est l'une des plus délicates du questionnaire. Elle vise à comptabiliser les revenus du ménage autres que les revenus salariaux du chef de ménage et de son (ses) conjoint (s) (déjà pris en compte à la section 3) et leur variation par rapport aux 12 derniers mois. Il s'agit principalement des revenus provenant des activités agro-pastorales, des emplois indépendants non-agricoles, revenus salariaux des autres membres du ménage (non compris le chef du ménage et de son (ses) conjoint (s), de la rente immobilière, des transferts et autres sources de revenus du ménage.

- section 9 : Avoir du ménage

Les renseignements recueillis au niveau de cette section concernent les avoirs du ménage : biens productifs utilisés dans les exploitations agricoles (terre, équipements agricoles), des entreprises non-agricoles (immeubles, terrain, équipement, machines, véhicules) et les biens durables possédés par le ménage (meubles, équipement, terrain, bâtiment etc...).

- section 10 : Anthropométrie

Dans cette dernière section, les questions posées permettent de collecter des données anthropométriques (mesure du poids et de la taille) en vue d'évaluer l'état nutritionnel des enfants âgés de 3 à 59 mois.

(ii) Questionnaire Communautaire

L'enquête Communautaire (ECO) permet de collecter des informations sur les infrastructures de base (écoles, centres de santé, routes, marches etc...), existant au niveau des 324 localités rurales où se sont déroulées des interviews. Ce type de questionnaire recueille aussi des informations sur les prix en vigueur au niveau de ces localités pour un certain nombre de produits alimentaires et non-alimentaires.

DEMOGRAPHIE

Ce chapitre a pour objet de présenter les principales caractéristiques démographiques de la population et des ménages guinéens.

1. Principales caractéristiques de la population

1.1. Distribution spatiale de la population

L'extrapolation des résultats de l'ESIP (voir tableau 1A) a permis d'estimer la population guinéenne à 5.694.297 habitants en 1991 (soit 2.787.484 de sexe masculin et 2.906.812 de sexe féminin). Ce chiffre est très proche des résultats obtenus à partir des différentes projections de population (variante Moyenne)¹.

Le tableau 1B montre que la population guinéenne est inégalement répartie entre les régions naturelles : Conakry (16%), Basse Guinée (21,5%), Moyenne Guinée (22,5%), Haute Guinée (21,5%) et Guinée Forestière (18,5%).

Le tableau 2A révèle que la majeure partie de la population guinéenne (70,2%) vit en milieu rural. La Moyenne Guinée est la région qui renferme la plus forte proportion de ruraux (88%). Près de 3 ruraux sur 10 vivent en Moyenne Guinée.

Les taux d'urbanisation demeurent très faibles à l'intérieur du pays. A l'exception de Conakry, la Basse Guinée a le taux (voir tableau 2A) d'urbanisation le plus élevé bien qu'il soit à un niveau relativement bas (19,7%). Conakry, la Capitale continue d'être un véritable pôle d'attraction. Elle renferme à elle seule près de 54% de la population urbaine (voir tableau 3A).

1.2. Structure par sexe et âge de la population

La population guinéenne est en majorité féminine. Environ 51% des guinéens sont des femmes (voir tableau 1C) soit près de 96 hommes pour 100 femmes (le rapport de masculinité est de 95,6%). En dehors de Conakry et de la Haute Guinée, le rapport de masculinité reste inférieur à 100 dans toutes les autres régions naturelles du pays (voir tableau 3A). A Conakry, on décompte près de 106 hommes pour 100 femmes. Cette supériorité numérique des hommes, pourrait s'expliquer par la forte migration enregistrée au niveau de la Capitale ces dernières années. En effet, Conakry, constitue depuis ces dernières années, la plaque tournante de la presque totalité des activités économiques du secteur formel et informel. S'agissant de la Haute Guinée, la supériorité numérique des hommes observés surtout en milieu rural pourrait être attribuée à la forte attraction des zones aurifères et diamantifères de cette région car à notre connaissance, rien ne nous permet d'affirmer que la Haute Guinée est une zone d'émigration féminine.

En ce qui concerne les autres régions, les résultats obtenus (déficit d'hommes) ne sont guère surprenants. Les mêmes observations ont été faites lors du RGPH de 1983. La supériorité numérique des femmes pourrait s'expliquer par la migration différentielle entre sexe. Le phénomène est surtout marqué en Moyenne Guinée où l'on décompte près de 86 hommes pour 100 femmes.

1 " Perspectives démographiques " Unité de Population - Ministère du Plan et des Finances- 1992.

La structure de la population par groupes d'âges quinquennaux, montre que la population guinéenne est très jeune (voir tableau 1C). Environ 44,6% de la population guinéenne est âgée de moins de 15 ans (le chiffre correspondant était de 42% lors du RGPH de 1983). L'âge moyen de la population (voir tableau 4A) est de 22,9 ans (22,7 ans pour le sexe masculin et 23,1 ans pour le sexe féminin). Quant à l'âge médian, il est estimé à 17 ans (15 pour le sexe masculin et 19 pour le sexe féminin). Ce qui signifie que 1 Guinéen sur 2 est au plus âgé de 17 ans. La jeunesse de la population caractérise l'ensemble du pays. La proportion des moins de 15 ans est de 41,7% à Conakry, 45,8% en Basse Guinée, 48,1% en Moyenne Guinée, 43,2% en Haute Guinée et 43,3% en Guinée Forestière. En milieu rural, la proportion des moins de 15 ans représente 45,1% contre 43,3% en milieu urbain. Ce rajeunissement de la population pourrait être attribué à la combinaison d'un taux élevé de fécondité et d'une baisse de la mortalité infantile.

La population guinéenne âgée de 15 à 64 ans représente 51,2% de la population totale (voir tableau 1C). Les individus appartenant à cette tranche d'âge représentent 54% de la population urbaine et 50,2% de la population rurale. La proportion de la population âgée de 15 à 64 ans varie selon la région naturelle. En Moyenne Guinée, cette proportion est de 46,5%. La faiblesse relative de cette proportion s'explique par l'importance de l'émigration qui affecte une partie de la population de ce groupe âge. Contrairement à la Moyenne Guinée, on constate que Conakry pôle d'attraction, enregistre la plus forte proportion (56,5%) de ce groupe d'âge.

S'agissant de la population de 65 ans et plus, elle ne représente que 4,1% de la population totale (le RGPH de 1983 chiffrait cette proportion à 3%). Quelque soit la région considérée, la population des vieilles personnes est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Les personnes âgées du sexe masculin représentent 59,7% de la population des deux (2) sexes âgés de 65 ans et plus. Un phénomène semblable a été observé lors du recensement de 1983.

La structure par âge et par sexe (voir pyramide des âges - graphiques 3 à 10 - et les courbes de masculinité - graphique 19 et 20) montre un déséquilibre entre les 2 sexes : supériorité numérique des hommes jusqu'à l'âge de 19 ans, puis supériorité numérique des femmes entre 20 et 54 ans et de nouveau supériorité numérique des hommes après 55 ans. Un phénomène semblable a été observé lors du RGPH de 1983.

2. Principales caractéristiques des ménages

2.1. Distribution des ménages

L'ESIP a permis d'estimer le nombre total des ménages guinéens à 870.246 (voir tableau 5A). Le RGPH de 1983 avait dénombré 716.378 ménages.

A l'instar de la distribution de la population, le graphique 11 (voir aussi tableau 5C) montre que les ménages guinéens sont inégalement répartis entre les différentes régions du pays : Conakry (13,5%) , Basse Guinée (21,4%), Moyenne Guinée (27,4%) Haute Guinée (18,2%) et Guinée Forestière (19,5%).

Par milieu de résidence, le tableau 5C montre que la plupart des ménages vivent en milieu rural (73,7%). C'est en Moyenne Guinée que l'on rencontre la plus forte proportion de ménages ruraux (33,3% de la population rurale). Le milieu urbain est caractérisé par l'importance du poids de la Capitale Conakry. En effet, 51,5% des ménages urbains vivent à Conakry.

Le graphique 12 donne la ventilation des ménages à l'intérieur des différents groupes socio-économiques (voir aussi tableau 6A). Comme il fallait s'y attendre, on constate la prédominance des ménages dont le chef est indépendant agriculteur de subsistance (48% du total des ménages). Les indépendants agriculteurs producteurs de culture d'exportation occupent la seconde place (14,9%). Le troisième groupe par importance est celui des inactifs/chômeurs (13%). Les autres chefs de ménages sont répartis comme suit à travers les autres groupes socio-économiques :

- Salarié du secteur public et parapublic (7,4%) ;
- Autres indépendants du secteur informel (7,3%) ;
- Indépendants du secteur informel vendeurs de produits non alimentaires (3,1%) ;
- Indépendants du secteur informel vendeurs de produits alimentaires (2,8%) ;
- Salariés du secteur privé agricole et non agricole (2,5%) ;
- Indépendants éleveurs (0,8%) ;
- Indépendants du secteur formel (0,2%).

Les chefs de ménage appartenant aux groupes socio-économiques des indépendants agriculteurs, éleveurs ou inactifs/chômeurs vivent en majorité en milieu rural. A l'opposé, les chefs de ménage se réclamant salarié du secteur public ou privé, indépendants du secteur informel et formel résident en majorité en milieu urbain (voir tableau 5B).

2.2. Taille des ménages

Le graphique 1 (voir aussi tableau 7) montre que le nombre moyen de personnes par ménage en Guinée est de 6,5 (la taille médiane est de 6). Ce résultat est identique à celui trouvé lors du RGPH de 1983.

La taille des ménages varie d'une région à une autre avec des pics observés en Haute Guinée (7,7 individus par ménage) et à Conakry (7,7 individus par ménage). La taille élevée observée au niveau des ménages de la Haute Guinée s'expliquerait par l'organisation sociale de la famille Malinké (tous les individus d'une même famille sont regroupés autour d'un patriarche qui gère l'ensemble des activités économiques et sociales).

Le résultat obtenu à Conakry par l'ESIP diffère légèrement de celui trouvé par l'Enquête Consommation (ENCOMEC) réalisée par Cornell University à Conakry en 1989 (7,4 personnes par ménage). Cela tient au fait que les périodes de référence utilisées pour l'appartenance d'un individu à un ménage sont très différentes 9 mois pour l'ENCOMEC et 6 mois pour l'ESIP et le RGPH (voir graphique 1bis).

Après Conakry et la Haute Guinée, c'est la Basse Guinée qui enregistre la taille la plus élevée (6,6 personnes par ménage). Elle est de 6,2 en Guinée Forestière. C'est en Moyenne Guinée que l'on rencontre la taille la plus faible 5,4 personnes par ménage. L'effritement du noyau familial (chaque épouse vit séparée avec ses enfants) et l'émigration seraient les principales causes de cette faiblesse.

Les graphiques (de 13 à 18) ainsi que les tableaux 8A montrent pour l'ensemble du pays que la proportion des ménages augmente avec la taille jusqu'à un seuil de 5 personnes par ménage (valeur modale de la distribution) à partir duquel elle commence à baisser. Le tableau 8C montre que la proportion des ménages dont la taille est au plus égale à la médiane est très élevée (49,3%) et varie selon la région naturelle et le milieu de résidence : Conakry (38%), en Basse Guinée (46,1%), Moyenne Guinée (61,8%), en Haute Guinée (42,1%) et en Guinée Forestière (50,9%). La différence entre le milieu rural et le milieu urbain est très marquée (53% en milieu rural et 39,9% en milieu urbain)

Le tableau 7A montre aussi que la taille moyenne des ménages varie selon le groupe socio-économique du chef de ménage. Le groupe socio-économique des indépendants éleveurs enregistre la taille la plus élevée (11,9), suivi des indépendants du secteur formel (9,3). puis des salariés du secteur public et parapublic (7,8). Les autres groupes socio-économiques : autres indépendants du secteur informel (7,2), salariés du secteur privé (6,9), indépendants du secteur informel vendeurs de produits alimentaires (6,9), indépendants producteurs de culture d'exportation (6,8) se caractérisent par une taille supérieure à la moyenne nationale. Les agriculteurs de subsistance enregistrent des tailles de ménage (6,3) proches de la moyenne nationale. La taille la plus faible est observée chez les ménages dont le chef est inactif ou chômeur (5,7).

La taille du ménage est aussi fortement influencée par la façon dont est composé le ménage : ménage nucléaire ou ménage élargi.

Le tableau 8C montre que la composition des ménages en Guinée est très hétérogène et varie selon la région naturelle et le milieu de résidence du chef de ménage.

Un ménage guinéen sur 2 est nucléaire: chef, conjoint et enfants. Cette observation est plus marquée en milieu rural (54,3% des ménages ruraux) qu'en milieu urbain (39,5% des ménages urbains). Par région naturelle au niveau de l'ensemble des régions, exceptée Conakry les ménages nucléaires constituent plus de 50% de l'ensemble des ménages.

Le ménage élargi formé du chef, du conjoint, des enfants et d'apparentés représente la seconde catégorie par ordre d'importance (15,9% des ménages). Cette catégorie est surtout fréquente en milieu urbain (29,6%) qu'en milieu rural (11%). A Conakry, elle constitue la catégorie dominante. Environ 41,6% des ménages de Conakry sont constitués du chef, des conjoints, des enfants et d'apparentés. Ce qui justifie encore de plus la forte immigration qui frappe la capitale. Chaque immigrant trouve généralement refuge dans le ménage d'un parent.

Les catégories "chef et conjoints" et "chefs et enfants" sont très peu fréquentes et ne représentent respectivement que 6,2% et 4,6% de l'ensemble des ménages. En Moyenne Guinée rurale, la catégorie "chefs et enfants" représente la deuxième par ordre d'importance (après les ménages nucléaires). On pourrait expliquer cette particularité par la forte émigration masculine. Notons que 92,2% des chefs de ménage de la Moyenne Guinée qui ne vivent qu'avec leurs enfants sont des femmes.

Par groupe socio-économique, la composition du ménage est très hétérogène (voir tableau 10C). Les ménages nucléaires sont fréquents dans les groupes socio-économiques des indépendants agriculteurs, éleveurs et autres indépendants du secteur informel. Leur proportion dans ces groupes socio-économiques dépasse largement la moyenne pour l'ensemble du pays qui est de 50,4%. Les ménages composés du chef, du (des) conjoint(s), des enfants et d'apparentés se retrouvent dans les groupes socio-économiques dont le chef est salarié (secteur public ou privé) ou indépendant du secteur informel. Les autres catégories de ménage, "chef et conjoint (s)", "chef et enfants" et "autres" sont surtout fréquents dans les ménages dont le chef se réclame inactif ou chômeur.

3. Principales caractéristiques des chefs de ménages

3.1. Structure par sexe et âge des chefs de ménages

Le tableau 5A donne la structure par âge et sexe des chefs de ménage. Il en découle que la proportion de chef de ménage du sexe féminin est très faible et ne représente que 11,1% de l'ensemble des ménages du pays (voir tableau 5C). La Moyenne Guinée enregistre la plus forte proportion de ménages dirigés par une femme. Sur 100 femmes, chefs de ménage, plus de la moitié vit en Moyenne Guinée (tableau 5B). Ce phénomène socio-culturel s'expliquerait par la forte émigration masculine constatée au niveau de cette région et par la polygamie. En effet, en Moyenne Guinée, les épouses vivent généralement dans des habitations séparées. Au cours de l'enquête, le chef de ménage a été enregistré une seule fois c'est à dire dans l'habitation où il a été trouvé le jour de l'interview.

Le tableau 5C montre que l'effectif des chefs de ménages augmente régulièrement avec l'âge jusqu'aux environs de 35-39 ans puis décroît vers les âges avancés. Ce phénomène s'expliquerait du côté masculin par le mariage et du côté féminin par le risque élevé de veuvage ou de divorces aux âges avancés.

3.2. Taux de chef de ménage

Le taux de chef de ménage (proportion des individus de chaque groupe d'âge qui sont chefs de ménage) varie selon l'âge et le sexe. Le taux de chef de ménage pour l'ensemble du pays est de 27,6% (voir tableau 11A). Le taux de chef de ménage du sexe féminin est de 5,7% contre 52,8% pour le sexe masculin. Les taux de chef de ménage du sexe masculin augmente rapidement avec l'âge à partir de 24 ans, se stabilisent entre 45 et 69 ans puis diminuent à partir de cet âge. Chez les femmes, les taux de chefs de ménages augmentent régulièrement et ne commencent à décroître qu'à partir de 70 ans. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'allure de la distribution des taux de chefs de ménage féminin : polygamie, divorce, veuvage ou migration de l'époux.

3.3. Age moyen des chefs de ménage

L'âge moyen des chefs de ménage guinéen, (voir tableau 12A) est de 48,8 ans (48,6 pour le sexe masculin et 50,3 pour le sexe féminin). L'âge médian a été estimé à 48 ans (47 pour les hommes et 50 pour les femmes). La région du pays qui enregistre l'âge moyen le plus bas est Conakry (45,7 ans). A l'opposé la Basse Guinée est la région qui enregistre l'âge moyen le plus élevé (50,4 ans). Par milieu de résidence, l'âge moyen des chefs de ménage en milieu urbain est de 47,5 ans contre 49,3 ans en milieu rural.

Par sexe et milieu de résidence, il est aisé de constater que l'âge moyen des chefs de ménage du sexe féminin en milieu urbain est très élevé (52 ans). Par contre en milieu rural, l'âge moyen des chefs de ménage du sexe féminin baisse jusqu'à 49,6 ans.

Par groupe socio-économique, c'est le chef de ménage "salaire du secteur public" qui enregistre l'âge moyen le plus faible (42 ans). Comme il fallait s'y attendre, les chefs de ménages se réclamant "Inactifs chômeurs" enregistrent l'âge moyen le plus élevé (62,1 ans).

Les taux élevés de chef de ménage femmes aux âges avancés reflètent vraisemblablement le changement du statut matrimonial des femmes devenues veuves ou divorcées.

4. Migration

L'objectif de la section migration n'est pas de fournir des mesures précises des flux migratoires mais plutôt des indicateurs des effets de la situation économique. Les facteurs socio-économiques sont les principaux déterminants de la migration à la fois pour les individus et les ménages.

Les migrations au cours des 12 derniers mois ne concernent ici que les déplacements du ménage entier. Les migrations de 3 mois et plus au cours des 12 derniers mois pour des motifs d'emploi concernent l'ensemble des membres du ménage.

Le tableau 13A montre que la probabilité de migration d'un ménage entier au cours des 12 derniers mois est très faible. En effet, pour l'ensemble du pays seulement 1.586 ménages (0,2% de l'ensemble des ménages) ont déclaré avoir migré au cours des 12 derniers mois. La faible proportion des ménages migrants limite toute analyse détaillée sur leurs déplacements.

Cependant, le tableau 14A donne des informations plus intéressantes, relatives à la migration de plus de 3 mois du chef de ménage et de son conjoint. Près de 1,9% des chefs de ménage ont déclaré avoir migré pour une durée de 3 mois ou plus, pour des motifs d'emploi. Parmi les chefs de ménage migrants, 36% sont accompagnés de leur (s) conjoint (s). Cette proportion varie selon le milieu de résidence du chef de ménage (38,6% milieu urbain et 35,2% en milieu rural). Elle est surtout élevée en Haute Guinée qui compte 62,5% de chefs de ménage accompagnés de leur(s) conjoint(s). Le tableau 14B montre que 76,2 sur 100 ménages qui ont migré pendant 3 mois ou plus pour la recherche d'un emploi résident en milieu rural. La Moyenne Guinée se détache des autres régions et enregistre le pourcentage le plus élevé de chefs de ménage migrant (33,5%) (voir tableau 13B ou le graphique 21). Elle est suivie de la Haute Guinée (23,8%) et de la Basse Guinée (21,6%). La Guinée Forestière enregistre le plus faible pourcentage de migrants de plus de 3 mois pour la recherche d'un emploi (8%).

Le tableau 15A ventile les migrants selon le groupe socio-économique du chef de ménage. Il révèle que les chefs de ménages se réclamant indépendants agriculteurs de subsistance sont les plus concernés par la migration dans la recherche d'un emploi (54,4%) et à des degrés moindres, le groupe des "autres indépendants" du secteur informel (14,3%) et les indépendants agriculteurs de culture d'exportation (10%). Parmi les conjoints migrants, 51,7% appartiennent aux ménages dont le chef est agriculteur de subsistance.

La migration de plus de 3 mois pour la recherche d'un emploi n'est pas exclusive au chef de ménage. Elle concerne aussi les membres du ménage. On a dénombré 54.282 personnes (voir tableau 16A) qui ont déclaré avoir migré avec le chef de ménage pendant plus de 3 mois pour la recherche d'un emploi. Sur 100 membres de ménage ayant déclaré avoir migré pendant plus de 3 mois pour la recherche d'un emploi 32 résident en Haute Guinée, 20 à Conakry, 19 en Moyenne Guinée, 16 en Basse Guinée et seulement 13 en Guinée Forestière (voir le graphique 23).

EDUCATION

Les données collectées au niveau de l'ESIP permettent d'obtenir des renseignements détaillés sur le niveau actuel de l'enseignement de base en Guinée.

1. Enseignement dans le primaire

En Guinée, le cycle normal de l'enseignement primaire est de 6 ans et les enfants sont officiellement inscrits à 7 ans. Mais en réalité, les inscriptions peuvent s'étaler jusqu'à l'âge de 13 ans.

1.1. Effectifs scolaires

L'ESIP estime la population scolaire dans le primaire durant l'année scolaire 1990/1991 à 427.196 élèves soit 74,6% de la population scolaire.

Les effectifs estimés par l'ESIP sont légèrement supérieurs à ceux fournis par le Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de la Formation Professionnelle (voir graphique 25).

Par milieu de résidence du chef de ménage (voir tableau 17A), on constate que 57,8% des élèves de l'enseignement primaire vivent en milieu urbain contre 42,2% en milieu rural. Selon le sexe, les effectifs des filles dans le primaire ne représentent que 32,5%.

La comparaison régionale montre des disparités frappantes au niveau des effectifs inscrits dans le primaire (voir tableau 17C). Conakry se distingue par la proportion élevée d'élèves (34,1%). La Guinée Forestière (18,4%) et la Basse Guinée (18,3%) sont les régions de l'intérieur qui enregistrent les plus grandes proportions d'enfants scolarisés dans le primaire. La Moyenne Guinée ne compte que 16,8% des effectifs enregistrés dans le primaire. La région qui compte le moins d'inscrits dans le primaire est la Haute Guinée (12,4%). La faiblesse des effectifs enregistrés en Haute Guinée serait due à plusieurs facteurs:

- la préférence pour l'enseignement coranique: de nombreux enfants sont détachés de leur famille et envoyés dans des grands cercles d'études coraniques notamment à Dinguiraye et Kankan;
- l'utilisation massive des enfants dans l'orpaillage pendant la saison sèche et les travaux champêtres pendant la saison des pluies.

Ce point de vue est largement partagé (voir rapport PNUD sur la situation socio-économique de la Haute Guinée - Diraset - 1991).

Le tableau 18A fournit la distribution de la population scolaire selon le type d'établissement fréquenté (public ou privé). L'examen de ce tableau montre la prédominance du secteur public dans l'enseignement primaire. En effet, 93% des élèves déclarent fréquenter des établissements publics contre 4,5% seulement pour les établissements d'enseignement privés. Ce résultat montre la faiblesse de la participation du secteur privé au niveau de l'enseignement primaire. Par région naturelle, la distribution des effectifs des enfants fréquentant les écoles privées est la suivante: Basse Guinée (10%), Conakry (7,5%), Haute Guinée (7,5%), Guinée Forestière (2,3%) et Moyenne Guinée (0,3%).

1.2. Taux brut de scolarisation (TBS)

Le tableau 19A révèle que le taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire comparé à la moyenne des pays africains au sud du Sahara (77%) est très faible en Guinée et se chiffre à 34,3% pour l'année scolaire 1990-91.

Rappelons que le taux brut de scolarisation (TBS) est le rapport entre les effectifs scolarisés dans le primaire et la population en âge scolaire dans le primaire (enfants âgés de 7 à 12 ans).

Le taux brut de scolarisation dans le primaire enregistré au niveau de l'ESIP est légèrement supérieur (voir graphique 29) à celui fourni par les services de planification du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de la Formation Professionnelle (31,8%). Cette différence pourrait s'expliquer par les difficultés d'estimation de la population scolarisable (7 à 12 ans) que connaissent les services de planification de l'Education (absence de projections fiables de population).

On note de fortes disparités de scolarisation dans le primaire d'une part entre les zones urbaines (le taux brut de scolarisation s'élève à 67,9%) et les zones rurales (où ce taux n'est que de 20,5%) et d'autre part entre les sexes (le taux brut de scolarisation pour les garçons est de 44% contre 23,5% pour les filles).

Au niveau des régions naturelles (voir graphique 26), Conakry se distingue pour un taux relativement élevé de scolarisation dans le primaire (79,4%), voisin de la moyenne enregistrée au niveau des pays africains au sud du Sahara, suivi de la Guinée Forestière (35%) et de la Basse Guinée (28,4%). Les régions qui enregistrent les plus faibles taux dans le primaire sont la Moyenne Guinée (23,3%) et la Haute Guinée (20,9%).

On observe que quelque soit la région, le taux brut de scolarisation des garçons est supérieur à celui des filles. De même, l'écart entre le milieu urbain et milieu rural est très significatif pour les deux sexes (voir graphique 27). Conakry est la seule région où le taux brut de scolarisation des filles (65,7%) est supérieur à la moyenne nationale. Les régions qui enregistrent les plus faibles TBS des enfants de sexe féminin demeurent encore la Moyenne Guinée (12,3%) et la Haute Guinée (11,4%). Le faible niveau de scolarisation des jeunes filles dans ces deux régions pourrait s'expliquer par certaines considérations d'ordre socio-culturel qui prévalent encore dans ces milieux.

Comme il fallait s'y attendre, le tableau 20A montre que ce sont les ménages dont le chef est salarié du secteur public ou privé qui enregistrent les TBS les plus élevés (respectivement 84,5% et 69,5%). Le niveau de scolarisation des enfants appartenant aux ménages dont le chef est indépendant du secteur informel ou du secteur formel est plus ou moins homogène et varie entre 53,1% et 61,8%. Les taux les plus faibles sont enregistrés au niveau des enfants dont le chef se réclame éleveur ou indépendant agriculteur de subsistance.

Le graphique 30 révèle que le groupe socio-économique des salariés semble accorder une grande importance à l'éducation des filles (le TBS des filles est de 72,8%). Par contre, la discrimination entre sexe est très poussée surtout au niveau des indépendants agriculteurs où les taux de scolarisation des jeunes filles sont les plus faibles (6,5% pour des indépendants éleveurs et 8,1% pour les agriculteurs de subsistance).

Les taux bruts de scolarisation au primaire semblent être fortement corrélés avec le niveau de richesse du ménage (voir graphique 32). En effet, le TBS croît progressivement avec le niveau de dépenses par quintile du chef de ménage. Les ménages pauvres enregistrent les taux de scolarisation les plus faibles : 15,8% pour le 1er quintile et 19,8% pour le second quintile. Quant aux ménages appartenant aux 4ème et 5ème quintiles, les TBS enregistrés sont largement supérieurs à la moyenne nationale. Ils se chiffrent à 50,2% et 66,9% respectivement.

L'instruction du chef de ménage ou de son conjoint semble aussi avoir une influence significative sur la scolarisation des enfants. Le taux brut de scolarisation des enfants varie selon que le chef de ménage ou son conjoint sont instruits ou non (voir graphique 35). En effet, le TBS est de 26% pour les enfants appartenant à des ménages dont le chef et son conjoint ne sont pas instruits. Quand le chef ou le conjoint est instruit, ce taux se situe autour de 57%. Ce taux monte à 82,7% quand le chef du ménage et son conjoint sont tous instruits.

1.3. Taux net de scolarisation (TNS)

En rapportant les effectifs des élèves inscrits au primaire âgés de 7 à 12 ans à la population en âge scolaire dans le primaire (7 à 12 ans), on obtient le taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire.

Le taux net de scolarisation dans le primaire pour l'ensemble du pays est de 25,4% (voir tableau 21A).

L'analyse des disparités (région, sexe et groupe socio-économique) conduit aux mêmes conclusions que celles constatées au niveau de l'analyse du TBS (voir tableaux 21A et 22A).

Quelque soit le milieu considéré, le grand écart constaté entre le TBS et le TNS pourrait s'expliquer non seulement par l'inscription tardive des enfants à l'école mais aussi par l'importance des redoublements (le taux moyen de redoublement au primaire est de 26% environ selon le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de la Formation Professionnelle).

1.4. Abandons au primaire

L'ESIP a permis d'enregistrer 163.895 cas d'abandons au primaire parmi la population en âge scolaire (7 à 29 ans) soit 63,4% de l'ensemble des abandons du système éducatif (voir tableau 23 A).

La fréquence des abandons augmente progressivement jusqu'en 3ème année avec le niveau de la dernière classe fréquentée (6,3% en 1ère année, 14,6% en 2ème année et 18,5% en 3ème année), puis se stabilise en 4ème et 5ème année (avec un léger déclin par rapport à la 3ème année) autour de 17% pour enfin remonter jusqu'à 25,4% en 6ème année (voir tableau 23C). Il ressort que 74,6% des cas d'abandons chez les filles et 72,6% chez les garçons ont lieu avant la 6ème Année. Ce qui est préoccupant d'autant plus que ces enfants risquent d'être pour la plupart analphabètes.

Selon le milieu de résidence (voir le tableau 23B), les abandons au primaire touchent aussi bien les enfants vivant en milieu urbain (50,4% de cas) que ceux vivant en milieu rural (49,6% des cas).

Les motifs d'abandon évoqués dans le questionnaire de l'ESIP concernent les activités professionnelles, les activités domestiques, le manque de moyens, l'éloignement, la maladie et autres raisons (il s'agit le plus fréquemment d'échecs scolaires). Le graphique 33 montre que les échecs scolaires viennent en tête des motifs évoqués (42,3% des cas). Le second motif par importance demeure le manque de moyens (23,3%). Seulement 15,4% des enfants ont abandonné l'école à cause des activités domestiques. Les autres motifs évoqués concernent les activités professionnelles (8,4%) et la maladie (7,5%). L'éloignement de l'école ne représente que 1,3% des cas enregistrés. Au niveau du questionnaire communautaire (les renseignements ne concernent les 324 agglomérations rurales où l'enquête a eu lieu), il est apparu qu'environ 32% des villages ruraux enquêtés ne disposent pas d'une école primaire. La distance moyenne pour l'ensemble du pays pour atteindre l'école la plus proche est de 12,4 Km. Elle varie d'une région à une autre (12,3 Km en Basse Guinée, 10,5 Km en Moyenne Guinée, 15,8 Km en Haute Guinée et 7,6 Km en Guinée Forestière).

En fonction des groupes socio-économiques (tableau 24B) on constate que les enfants des indépendants agriculteurs de subsistance ou de cultures de rente sont les plus touchés par les abandons au primaire et totalisent 47,8% des cas d'abandons. Les motifs d'abandon les plus fréquemment évoqués sont les échecs scolaires, le manque de moyens et les activités domestiques (tableau 24C). Ils sont suivis des enfants des salariés du secteur public (24,4% des cas). Les enfants des inactifs et chômeurs sont aussi concernés par ce phénomène (11,5% des cas).

2. Enseignement dans le secondaire

Le cycle normal de l'enseignement secondaire est de 7 ans et les enfants qui n'ont accusé aucun retard au niveau du primaire y arrivent à l'âge de 13 ans.

2.1. Effectifs scolaires

L'Enquête sur les Informations Prioritaires (ESIP) a permis d'estimer la population scolaire dans le secondaire en 1990 à 125.915 élèves soit 22% de l'ensemble des effectifs scolaires (voir tableau 17A ou le graphique 25).

Par milieu de résidence du chef de ménage, on constate que 82,6% des élèves de l'enseignement secondaire vivent en milieu urbain contre seulement 17,4% en milieu rural. Cette différence pourrait s'expliquer par la forte concentration des écoles de l'enseignement secondaire dans le milieu urbain.

Selon le sexe, les élèves du sexe féminin dans le secondaire ne représentent que 28,1% de l'effectif total dans le secondaire.

La comparaison régionale montre des disparités entre Conakry et les régions naturelles d'une part et entre les régions naturelles d'autre part. Conakry, compte à elle seule 51,6% des effectifs de l'enseignement secondaire du pays. La Basse Guinée qui vient en deuxième position, enregistre 17,4% des élèves du secondaire, suivie de la Guinée Forestière (11,4%). La Haute et la Moyenne Guinée sont les régions qui enregistrent les plus faibles effectifs du pays (respectivement 10,2% et 9,3%).

De même qu'au primaire, la répartition des effectifs scolaires entre établissements publics et privés montre une prédominance encore plus marquée du secteur public dans l'enseignement secondaire (97,1% des effectifs). Les inscriptions dans les écoles privées du secondaire ne représentent que 1,4% des effectifs (voir tableau 18A).

2.2. Taux de scolarisation au secondaire

2.2.1. Taux brut de scolarisation (TBS)

Comme dans le primaire, le taux brut de scolarisation dans le secondaire est très faible en Guinée. Ce taux est de 17% pour l'année scolaire 1990-91 (tableau 19A). La scolarisation dans le secondaire connaît des disparités frappantes aussi bien selon le milieu de résidence (le TBS est de 37,1% en milieu urbain et 4,7% en milieu rural) que selon le sexe (22,8% pour le sexe masculin et 10,3% pour le sexe féminin).

Une comparaison régionale des taux bruts de scolarisation dans le secondaire conduit à des conclusions semblables à celles faites au niveau du primaire : une démarcation nette entre Conakry où le TBS est de 42,1% et les autres régions de l'intérieur. Après Conakry, la Basse Guinée (14,6%) et la Guinée Forestière (10,6%) sont les régions de l'intérieur qui enregistrent les TBS dans le secondaire les plus élevés bien qu'étant à des niveaux en dessous de la moyenne nationale (voir graphique 26).

Les régions qui enregistrent les TBS les plus faibles sont la Haute Guinée (8,5%) et la Moyenne Guinée (7,8%).

Quelque soit la région naturelle considérée, on remarque que le taux brut de scolarisation dans le milieu urbain est supérieur à celui dans le milieu rural. Cette différence est surtout remarquable en Basse Guinée (40,5% en milieu urbain contre 4,9% en milieu rural).

De même il est aisé de constater que quelque soit la région naturelle ou le milieu de résidence considéré, l'existence d'un écart significatif entre le niveau de scolarisation des garçons et celui des filles (voir graphique 28). Conakry avec un TBS des filles dans le secondaire de 28,2% est la seule région où ce taux dépasse la moyenne nationale (10,3%).

Le graphique 31 montre que ce sont les ménages dont le chef est indépendant du secteur formel ou salarié du secteur public qui enregistrent les TBS de leurs enfants les plus élevés (respectivement 48% et 47,5%). Les ménages dont le Chef est salarié du secteur privé ou indépendant du secteur informel enregistrent des TBS nettement au dessus de la moyenne. Ces taux varient entre 25,2% pour les indépendants vendeurs de produits non alimentaires et 36,5% pour les salariés du secteur privé.

Les TBS les plus faibles sont enregistrés au niveau des enfants appartenant aux ménages des éleveurs (0,9%) et aux ménages des indépendants agriculteurs (4,8% et 7,9% respectivement pour les agriculteurs de subsistance et les indépendants agriculteurs de culture de rente).

La faiblesse de la scolarisation au niveau de ces groupes pourrait s'expliquer par le fait qu'ils vivent en milieu rural où les infrastructures scolaires de l'enseignement secondaire sont presque inexistantes. S'agissant de la scolarisation des filles dans le secondaire, les TBS les plus faibles sont enregistrés chez les filles appartenant aux ménages des

indépendants agriculteurs. A l'opposé, les TBS les plus élevés sont enregistrés au niveau des ménages des indépendants du secteur formel et des salariés des secteurs public et privé (voir tableau 20A).

Comme dans le primaire, ce sont les ménages pauvres qui enregistrent les TBS au niveau secondaire les plus faibles: 3,2% pour le 1er quintile et 5,9% pour le 2ème quintile. Les ménages appartenant aux 4ème et 5ème quintiles enregistrent de nouveau les TBS les plus élevés. Le TBS est de 23,4% pour les ménages du 5ème quintile (voir graphique 32bis).

Le graphique 35 montre que les enfants vivant dans des ménages où le Chef et le conjoint ne sont pas instruits enregistrent les TBS les plus faibles dans le secondaire (10,3%). Ce taux monte à 48,9% pour les enfants appartenant à des ménages dont le chef et le conjoint sont instruits.

2.2.2. Taux net de scolarisation

Le taux net de scolarisation dans le secondaire est le rapport des effectifs des élèves inscrits dans les collèges et lycées âgés de 13 à 19 ans sur la population en âge scolaire dans le secondaire (13 à 19 ans).

Le taux net de scolarisation dans le secondaire pour l'ensemble du pays est de 11,6% (voir tableau 21 A).

Sur le plan régional, par sexe et par groupe socio-économique (voir tableaux 21A et 22A), l'examen du taux net de scolarisation conduit aux mêmes conclusions que celles relatives au taux brut de scolarisation dans le secondaire.

2.3. Abandons dans le secondaire

Parmi la population âgée de 7 à 29 ans au moment de l'enquête, 89.949 personnes ont déclaré avoir abandonné au secondaire, soit 34,8% de l'ensemble des abandons du système éducatif (voir tableau 25A).

En ajoutant cette proportion à celle des abandons dans le primaire, on constate que 98,2% des cas d'abandon sont enregistrés au niveau de l'enseignement de base.

La répartition des abandons selon la dernière classe fréquentée dans le secondaire (tableau 25C) montre que près de 80% des abandons ont eu lieu avant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire c'est à dire le lycée. Au lycée, c'est au niveau du baccalauréat 1ère partie qu'on a enregistré les cas les plus importants d'abandons (55,6% des cas d'abandon du lycée). Selon le sexe, sur 100 élèves ayant abandonné les études au niveau du secondaire environ 61 sont de sexe masculin et 39 du sexe féminin. Chez les filles 83,9% abandonnent avant d'atteindre le deuxième cycle du secondaire c'est à dire le lycée.

Le tableau 25B montre que 67% des élèves qui abandonnent au secondaire vivent en milieu urbain contre 33% en milieu rural. En milieu urbain 81,7% des filles abandonnent avant d'atteindre le deuxième cycle du secondaire contre 92,7% en milieu rural.

Comme dans le primaire, le graphique 33 montre que la plupart des élèves évoquent comme principales raisons d'abandon de l'école les échecs scolaires (43,8%) et le manque de moyens (20,4%). Les autres motifs d'abandon évoqués sont les activités professionnelles (15%) et les activités domestiques (12,5%).

Les abandons au secondaire (voir tableau 27A) frappent surtout les enfants des salariés du secteur public (22,4% des cas d'abandon), ceux des agriculteurs de subsistances (19,8%) et les enfants des inactifs et chômeurs (16%). Les motifs les plus fréquemment évoqués par les enfants des salariés sont surtout les échecs (46,9% des cas) et les activités domestiques et professionnelles (20,9% et 16,8% respectivement). Les enfants des agriculteurs abandonnent dans le second cycle surtout à cause du manque de moyens (40,7%) et des échecs (38,5%). Les enfants des inactifs et chômeurs évoquent comme principales raisons d'abandon de leurs études au secondaire, les échecs (44,6% des cas), les activités professionnelles (22%) et le manque de moyens (17,7%).

3. Dépenses scolaires

Le questionnaire de l'ESIP permet de saisir la dépense moyenne en frais scolaires des ménages. Les dépenses sont aussi ventilées selon la nature de la dépense en frais d'inscription, fournitures scolaires, uniformes et diverses contributions. De même, l'ESIP permet de saisir le sens de variation de ces dépenses par rapport à l'année scolaire précédente 1989-90.

Le tableau 28A chiffre la dépense moyenne scolaire à 7.885 FG par ménage et par an. Ce niveau de dépenses varie selon le milieu de résidence du chef de ménage.

En milieu urbain, la dépense moyenne scolaire par an est le triple de la dépense moyenne nationale (23.842 FG). Par contre, en milieu rural, elle ne représente que 2.188 FG soit 3,6 fois moins que la moyenne nationale.

Par région naturelle, Conakry se distingue nettement avec une dépense moyenne scolaire de 31.703 FG. Elle est l'unique région à posséder un niveau de dépense supérieure à la moyenne nationale. Elle est suivie de la Basse Guinée (7.118 FG) et de la Guinée Forestière (4.612 FG). Les régions naturelles qui possèdent les niveaux de dépenses scolaires les plus faibles sont la Moyenne Guinée (2.116 FG) et la Haute Guinée (3.245 FG).

La comparaison entre les milieux urbains des régions naturelles révèle de fortes disparités au niveau des dépenses scolaires. Le milieu urbain de la Basse Guinée (en dehors de Conakry) se détache nettement des autres villes de l'intérieur du pays avec une dépense moyenne scolaire de 27.434 FG par an. La Guinée Forestière urbain possède le niveau de dépenses scolaires le plus faible (9.098 FG). Par contre, en milieu rural, la Guinée Forestière possède le niveau de dépenses scolaires le plus élevé (3.760 FG). Le niveau de dépenses scolaires le plus faible est enregistré en Moyenne Guinée (1.216 FG).

Le même tableau fournit aussi des indications sur les dépenses moyennes scolaires selon la nature de la dépense. On peut constater que les ménages guinéens consacrent la plus grande partie des dépenses scolaires à l'achat de livres et fournitures (la dépense moyenne nationale pour l'achat des livres et fournitures s'élève à 3.720 FG soit 47,2% de la dépense moyenne scolaire). Les dépenses moyennes consacrées à l'achat de

l'uniforme, aux diverses contributions et aux frais d'inscription représentent respectivement 28,4%, 17,3% et 7,1% de l'ensemble des dépenses scolaires moyennes par an.

Par groupe socio-économique, (voir tableau 29A), les ménages dont le chef est indépendant du secteur formel possèdent le niveau de dépenses scolaires moyennes le plus élevé (56.565 FG par an). Ils sont suivis des ménages dont le chef est salarié du secteur public (36.272 FG) ou privé (21.802 FG). Les ménages dont le chef se réclame indépendant du secteur informel ont des niveaux de dépenses scolaires qui varient entre 14.030 FG et 19.037 FG par an. Les plus faibles dépenses sont constatées au niveau des ménages dont le chef est indépendant agriculteur (2.020 FG pour les agriculteurs de subsistance et 3.837 FG pour les agriculteurs de culture d'exportation).

Le graphique 36 montre que la dépense moyenne scolaire croît progressivement avec le niveau de dépense par quintile du ménage. Les ménages les plus pauvres (1er et 2ème quintiles) ont des niveaux de dépenses scolaires allant de 1.326 FG à 2.212 FG. Ceux du 4ème et 5ème quintiles consacrent respectivement 11.142 FG et 20.915 FG aux dépenses scolaires. Il est important de remarquer que les ménages du 5ème quintile ont des niveaux de dépenses scolaires représentant 2,5 fois la moyenne nationale et près de 16 fois le niveau de dépense des ménages du 1er quintile.

La dépense moyenne est fortement influencée par le nombre d'enfants scolarisés. C'est pourquoi l'indicateur "dépense scolaire moyenne par enfant scolarisé" est beaucoup plus significative.

Le tableau 30A chiffre la dépense annuelle par enfant scolarisé à 12.810 FG. Par région naturelle, comme dans l'analyse précédente, Conakry se détache avec un niveau de dépense scolaire par tête de 16.603 FG. Les dépenses enregistrées au niveau des autres régions naturelles se chiffrent comme suit : Basse Guinée (12.948 FG), Moyenne Guinée (10.659 FG) Guinée Forestière (8.346 FG), et la Haute Guinée (7.643 FG). Il apparaît que c'est la Haute Guinée qui possède le niveau de dépense scolaire par tête le plus faible du pays (l'examen des dépenses absolues avait montré que c'était la Moyenne Guinée qui possédait le niveau de dépense scolaire le plus faible).

Par milieu de résidence du chef de ménage, la dépense par tête enregistrée en milieu urbain se chiffre à 15.289 FG contre 7.855 FG seulement en milieu rural. En milieu urbain, les disparités régionales sont frappantes. Conakry et la Moyenne Guinée se détachent nettement des autres régions du pays avec des dépenses scolaires par tête respectives de 16.603 FG et 19.636 FG. Ce sont les milieux urbains de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière qui enregistrent le niveau de dépenses scolaires par tête les plus faibles (8.928 FG et 9.979 FG respectivement). En milieu rural, c'est la Basse Guinée qui enregistre le niveau de dépense scolaire par tête le plus élevé (9.505 FG), suivi de la Guinée Forestière (7.763 FG). La Haute Guinée et la Moyenne Guinée enregistrent les niveaux de dépense par tête les plus faibles (5.938 FG et 7.457 FG respectivement).

Par nature de la dépense, quelque soit la région naturelle et le milieu de résidence du chef de ménage considéré, les remarques faites précédemment restent les mêmes : ce sont les livres et les fournitures qui enregistrent le niveau de dépense par tête le plus élevé (6.043 FG), suivi de l'achat d'uniformes (3.640 FG), des contributions diverses (2.218 FG) et des frais d'inscription (908 FG).

Par groupe socio-économique du chef de ménage, les observations faites au niveau des dépenses moyennes scolaires par ménage demeurent valables ici (voir tableau 31A). Les ménages dont le chef est indépendant du secteur formel ou salarié du secteur public consacrent plus d'investissements pour la formation de leurs enfants (les niveaux de dépense scolaire par tête sont respectivement 23.582 FG et 17.101 FG). Ils sont suivis des indépendants du secteur informel qui enregistrent de niveaux de dépense scolaire par tête variant entre de 12.766 FG pour la catégorie "autres indépendants" et 15.087 FG pour les indépendants vendeurs de produits alimentaires. Les indépendants éleveurs et agriculteurs enregistrent les niveaux de dépense scolaire par tête les plus faibles (5.684 FG pour les éleveurs, 7.938 FG pour les agriculteurs de subsistance et 8.375 FG pour les agriculteurs de cultures d'exportation).

Le graphique 37 montre que par rapport à l'année scolaire précédente (1989-90), la presque totalité des ménages (75,3%) déclarent que leur niveau de dépenses scolaires en 1990-91 est resté inchangé. Seulement 23,2% déclarent avoir connu des augmentations de leurs dépenses scolaires. Cette augmentation (voir tableau 32A) est surtout ressentie par les ménages dont le chef est indépendant agriculteur (38,8% des cas d'augmentation), salarié du secteur public (20,8% des cas), inactif ou chômeur (12,5%) et autres indépendants (12,1%). Une proportion infime de ménages (1,1%) ont déclaré une baisse de leurs dépenses scolaires par rapport à l'année précédente. Au sein de ce groupe se trouvent les ménages des indépendants agriculteurs (64,6% des cas) et les ménages dont le chef est inactif ou chômeur (13,4% des cas). La baisse enregistrée au niveau de ces catégories s'expliquerait par les proportions importantes d'abandons de scolarisation enregistrées au niveau de ces groupes socio-économiques.

SANTE

Le questionnaire de l'ESIP est centré sur "le recours aux services de santé" au cours des 4 dernières semaines qui ont précédé l'interview. Cet indicateur a été retenu parce qu'il semble mieux réagir à l'évolution des politiques de santé découlant des programmes d'ajustement structurel. Les questions sur les visites médicales au cours des 4 dernières semaines, le type et le coût de la dernière consultation ont été posées à tous les membres du ménage.

1. Consultation au cours des 4 dernières semaines

Le tableau 33A donne la répartition des membres du ménages qui ont été en consultation au cours des 4 dernières semaines qui ont précédé l'interview.

Environ 479.886 individus ont été en consultation au cours des 4 dernières semaines qui ont précédé l'interview, soit 8% de la population totale du pays. Le graphique 38 montre que plus de la moitié des individus (54%) qui ont été en consultation sont des femmes. Les groupes cibles (enfants âgés de 5 ans et moins et les personnes âgées de 50 ans et plus) représentent 41,5% de l'effectif total. Examiné sous l'angle du sexe, on constate que parmi les enfants âgés de 5 ans et moins qui ont été en consultation, 13,1% sont du sexe masculin. Cette forte proportion d'enfants de sexe masculin s'expliquerait par le fait que pendant leurs jeunes âges, le taux de morbidité des garçons est plus élevé que celui des filles. C'est ce qui expliquerait probablement, le nombre élevé de jeunes garçons qui ont été en consultations.

Par milieu de résidence du chef de ménage (voir graphique 39), on remarque que 63,2% des individus qui ont été en consultation résident en milieu rural. La répartition régionale montre que c'est la Guinée Forestière qui enregistre, la plus forte proportion d'individus ayant été en consultation au cours des 4 dernières semaines (24,2%). Elle est suivie de la Basse Guinée (21,3%). La Moyenne Guinée est la région qui enregistre la plus faible proportion (15,1%).

La consultation est fortement influencée par le niveau de revenu du ménage. Le graphique 40 montre que la fréquence des consultations croît avec le niveau de dépense par quintile du ménage : 13,4% pour les individus appartenant à un ménage du 1er quintile, 16,8% pour ceux du 2ème quintile, 20,3% pour le 3ème quintile, 24,2% pour le 4ème quintile et 25,3% pour le 5ème quintile. Ce constat reste valable pour l'ensemble du milieu urbain mais partiellement pour le milieu rural (la fréquentation augmente avec le niveau de revenu, jusqu'au 3ème quintile puis décroît ensuite). Il est intéressant de remarquer qu'au niveau de tous les quintiles, la proportion de femmes ayant été en consultation est supérieure à celle des hommes (voir graphique 40bis).

Examiné sous l'angle du groupe socio-économique du chef de ménage, le tableau 34A montre que ce sont les ménages dont le chef est indépendant agriculteur de subsistance ou de culture de rente qui enregistrent les proportions les plus élevées d'individus ayant été en consultation (36,6% et 17,3% respectivement). Ceux appartenant aux ménages dont le chef est salarié du secteur public occupent le second rang et représentent 13,6% de l'effectif total. Ils sont suivis des individus dont le chef de ménage est inactif ou chômeur (10,7%). Les individus appartenant aux ménages dont le chef est salarié du secteur privé, indépendant du secteur informel ou formel, pris isolément, enregistrent les plus faibles proportions d'individus ayant été en consultation au cours des 4 dernières semaines qui ont précédé l'enquête (3,1% pour les salariés du secteur privé, 4% pour les

indépendants commerçants, 8,4% pour les autres indépendants et 0,3% pour les indépendants du secteur formel).

2. Type de consultation

Le graphique 41 montre que parmi les individus ayant été en consultation au cours des 4 dernières semaines qui ont précédé l'enquête, 47,1% ont consulté pour la dernière fois un infirmier, 30,9% un médecin, 13,8% un guérisseur, 4,3% une sage-femme et seulement 0,3% un pharmacien.

En milieu rural, plus de la moitié des personnes qui ont été en consultation (60,6%) ont consulté pour la dernière fois, un infirmier. C'est en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière rurales que ce type de consultation est le plus élevé (69%). Après l'infirmier, c'est le guérisseur qui est la personne la plus sollicitée en milieu rural (17,7%). La Haute Guinée rurale se particularise par le pourcentage élevé d'individus qui consultent un guérisseur (33,4%).

Quant au milieu urbain, c'est le médecin qui est la personne la plus consultée (59,1%), suivi de l'infirmier (23,9%). Près de 7% seulement des individus ayant été en consultation ont eu recours à un guérisseur.

Le niveau d'instruction du chef de ménage semble avoir une influence sur le type de consultation (voir graphique 42). Les individus dont le chef a un niveau d'instruction n'excédant pas le secondaire, consultent prioritairement un infirmier. Ceux dont le chef a un niveau d'instruction "technique professionnelle" ou "universitaire" ont le plus souvent recours à un médecin. La consultation du guérisseur décroît avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Sur 100 individus ayant consulté un guérisseur, 88,6% sont issus de ménages dont le chef est sans instruction et 6% d'un ménage dont le chef a un niveau d'instruction n'excédant pas le primaire. Ce pourcentage tombe à 3,2% pour les individus appartenant à un ménage dont le chef a un d'instruction du secondaire. Quant aux individus appartenant à un ménage dont le chef a un niveau d'instruction de l'enseignement "technique professionnelle" ou "universitaire", ce pourcentage chute à 1,2% et 1% respectivement (voir tableau 35C).

Le type de consultation semble aussi fonction du niveau de revenu du ménage (voir graphique 42). Sur 100 individus appartenant à un ménage du 1er quintile, 62,1% ont consulté un infirmier et 22% un guérisseur. Au niveau du 2ème quintile, ces proportions chutent respectivement à 60,6% et 18,6%. Au niveau du 3ème quintile, c'est l'infirmier (51,5%) et le médecin (25,1%) qui sont prioritairement consultés. Sur 100 individus appartenant à des ménages du 4ème quintile, 44,4% ont consulté pour la dernière fois un infirmier et 34,8% un médecin. Au niveau du 5ème quintile, le médecin est la personne la plus sollicitée (55%), suivi de l'infirmier 29,3% (voir tableau 36B).

3. Coût moyen de la dernière consultation

Le coût moyen de la dernière consultation varie selon le personnel consulté, le milieu de résidence du chef de ménage et le sexe de l'individu (voir graphiques 43 et 44). Le coût moyen de la dernière consultation, pour l'ensemble du pays s'élève à 1.424 FG (2.085 FG en milieu urbain et 1.043 FG en milieu rural).

Par région naturelle (voir graphique 45), c'est à Conakry qu'on enregistre le coût le plus élevé (2.800 FG), suivi de la Basse Guinée (1.433 FG) et de la Haute Guinée (1.343 FG). C'est en Moyenne Guinée que le coût moyen de la dernière consultation est le plus bas (482 FG). Quel que soit le milieu de résidence du chef de ménage, le coût moyen de la consultation du médecin (voir graphique 43) est plus élevé (2.590 FG). Le coût moyen de consultation de la sage-femme occupe la seconde place (1.382 FG). La consultation la moins onéreuse est celle de l'infirmier (803 FG).

4. Dépenses de santé

Le questionnaire de l'ESIP permet de saisir aussi la dépense moyenne annuelle de santé du ménage guinéen. Le tableau 37A chiffre la dépense moyenne de santé, pour l'ensemble du pays à 30.283 FG (67.378 FG en milieu urbain et 17.039 FG en milieu rural). C'est à Conakry, que la dépense moyenne de santé est la plus élevée (94.888 FG). La Moyenne Guinée enregistre la plus faible dépense de santé (9.988 FG).

Par nature de dépense, il est intéressant de noter que l'essentiel des dépenses de santé (81,6%) est consacré à l'achat de médicaments. La privatisation des pharmacies a entraîné une augmentation des prix des médicaments (le panier de la ménagère de Conakry indique que ces prix ont été multipliés par 3.25 entre 1986 et 1991). Les postes "consultations-examens médicaux" et "hospitalisation-soins" représentent respectivement 9,8% et 8,6%.

Le niveau de dépense moyenne de santé pourrait être fortement influencée par la taille du ménage. C'est pour cette raison que l'indicateur "dépense moyenne par tête" semble mieux appropriée. Ramenée à la dépense par tête (voir graphique 46), la dépense de santé par tête pour l'ensemble du pays est de 4.628 FG (9.100 FG en milieu urbain et 2.732 FG en milieu rural). C'est encore Conakry qui enregistre la dépense par tête la plus élevée (12.252 FG).

Le graphique 47 montre que ce sont les ménages dont le chef est indépendant du secteur formel qui ont le niveau de dépense de santé par tête le plus élevé (13.932 FG). Ils sont suivis des salariés du secteur public (11.549 FG), des indépendants du secteur informel et des salariés du secteur privé (9.088 FG). Le niveau de dépense de santé par tête, le plus bas est enregistré chez les ménages dont le chef est indépendant agriculteur de subsistance (2.516 FG).

Il est aussi intéressant de remarquer que la dépense moyenne de santé par tête croît avec le niveau de revenu du ménage (voir graphique 48). Les ménages du 1er et 2ème quintile (ménages pauvres) consacrent respectivement 1.097 FG et 2.037 FG. L'accès des pauvres aux services de santé est fortement limité par leur capacité financière (Rapport du Ministère du Plan et des Finances relatif aux conditions de vie des ménages de Conakry de 1986 à 1988). A l'opposé, les ménages du 4ème et 5ème quintiles (ménages riches) dépensent par individu respectivement 5.510 FG et 13.273 FG. L'écart entre les niveaux de dépense de santé des ménages les plus pauvres et ceux les plus riches est plus important en milieu urbain (la dépense par tête des ménages du 5ème quintile est 15 fois celle du 1er quintile) qu'en milieu rural (l'écart est réduit à 7).

LOGEMENT

L'ESIP comporte une section consacrée au logement et à l'équipement du logement. Les questions posées permettent de cerner le mode de logement, le statut d'occupant du logement, le mode d'approvisionnement en eau potable, le mode d'éclairage et le combustible couramment utilisé pour faire la cuisine. Du point de vue de l'ajustement structurel, l'aptitude des ménages à s'offrir un logement peut être soumise aux variations de leurs revenus. Il en est de même des éléments de confort du logement. Les variations de prix relatifs peuvent également amener les ménages à passer à d'autres sources d'énergie. C'est pour ces raisons que les questions relatives au statut d'occupant et aux éléments de confort du logement portent à la fois sur la situation actuelle et sur celle, il y a 12 mois.

Au niveau de l'ESIP, le logement a été défini comme étant un ensemble de structures séparées occupées par les membres du ménage.

1. Mode de logement

Les différentes modalités du mode de logement cernées dans le questionnaire de l'ESIP sont relatives à la maison individuelle, l'appartement, la "chambre-studio", la case, "plusieurs cases et maisons" et autres modes de logement.

Le graphique 49 (voir aussi tableau 38C) donne la répartition des ménages guinéens selon le mode de logement. Il en découle que la majeure partie des ménages guinéens (44,4%) vit encore dans des cases (ce ratio était de 67,1% lors du RGPH de 1983). Les cases représentent le mode de logement dominant en milieu rural. Environ 56,3% des ménages ruraux vivent dans des cases (en milieu urbain cette proportion ne représente que 11,2%). C'est surtout dans le milieu rural de la Haute Guinée (85,1%) et de la Moyenne Guinée (57,6%) que l'on rencontre le plus, ce type d'habitation.

Les maisons individuelles constituent le second mode de logement de ménages guinéens. Près de 22% des ménages guinéens utilisent ce type d'habitation. Après l'appartement, c'est le mode de logement le plus fréquent en milieu urbain (31,6% des ménages sont logés dans des maisons individuelles. En Basse Guinée urbaine, ce type d'habitation est le mode de logement dominant et abrite 63,3% des ménages.

Le troisième mode de logement par importance est le type d'habitation "plusieurs cases et maisons" qui abrite 18,7% des ménages. C'est le second mode de logement dominant en milieu rural après la "case". Dans ce milieu, il abrite 21,8% des ménages. En Moyenne Guinée rurale, ce type de logement est très fréquent et est utilisé par 31,8% des ménages. Ce qui traduit une volonté d'amélioration de la qualité des logements dans ce milieu.

Les appartements bien qu'ils n'abritent que 11,5% des ménages du pays, constituent le mode de logement dominant en milieu urbain. Environ 37,4% des ménages urbains logent dans des appartements. A Conakry cette proportion monte à 57%.

Le graphique 50 donne la répartition des ménages selon le mode de logement et le groupe socio-économique du chef de ménage. Les ménages dont le chef est indépendant agriculteur ou éleveur vivent en majorité dans des cases (58,9% des agriculteurs de subsistance, 46,6% des agriculteurs de culture d'exportation et 42,3% des éleveurs). Le second mode dominant pour ces trois catégories socio-économiques est le mode "plusieurs cases et maisons" (37,9% des éleveurs, 25,1% des agriculteurs de rente et

21,1% des agriculteurs de subsistance). Les maisons individuelles occupent la troisième place par importance pour ces catégories (23,3% des agriculteurs de subsistance, 17,6% des agriculteurs de culture d'exportation et 17,1% des éleveurs). Les salariés du secteur public ou privé logent de préférence dans des appartements (48% des salariés du secteur public et 47,6% des salariés du secteur privé) et dans des maisons individuelles (30,8% des salariés du secteur public et 25,8% des salariés du secteur privé). Le même constat est valable pour les indépendants du secteur informel. Quant aux indépendants du secteur formel, un ménage sur deux vit dans des maisons individuelles. En ce qui concerne les ménages dont le chef est inactif ou chômeur, près de 45% vivent dans des cases. Une infime partie (22,3%) des ménages appartenant à cette catégorie vit dans des maisons individuelles. Il pourrait s'agir probablement des retraités qui s'étaient auparavant faits construire une maison.

La distribution des ménages selon le mode de logement et la dépense moyenne par quintile (voir graphique 51), montre que le mode de logement fréquemment utilisé par les ménages du 1er et 2ème quintile sont les "cases" et "plusieurs cases et maisons" (86,2% des ménages du 1er quintile et 78,2% des ménages du 2ème quintile). Les ménages du 3ème quintile vivent pour la plupart dans des cases (47,9%), des maisons individuelles (22,7%) et "plusieurs cases et maisons" (21,4%). S'agissant des ménages du 4ème quintile, ils habitent dans des cases (35,4%), des maisons individuelles (27,8%) et dans des appartements (16,6%). Quant aux ménages appartenants au 5ème quintile, ils habitent en majorité dans des appartements (32,7%) et des maisons individuelles (29,5%). Seulement 20,5% des ménages de ce quintile vivent dans des cases.

2. Statut d'occupant du logement

Quatre modalités du statut d'occupant du logement ont été saisis dans l'ESIP : propriétaire, locataire, logement gratuit et autres statuts d'occupant.

Le graphique 52 (voir aussi tableau 39C) montre que 82,3% des ménages sont propriétaires de leur logement (81% lors du RGPH de 1983). Cette observation est valable pour la presque totalité des ménages vivant à l'intérieur du pays (85,9% en Basse Guinée, 96,1% en Moyenne Guinée, 89,1% en Haute Guinée et 87,2% en Guinée Forestière). En milieu urbain, cette proportion tombe à 49,2%. Au niveau de Conakry, on décompte seulement 32,2% de ménages propriétaires de leur logement.

Les ménages locataires, représentent 10,8% de l'effectif total des ménages (10% lors du RGPH de 1983). C'est dire qu'un peu plus d'un ménage guinéen sur 10 est locataire. Comme on pouvait s'y attendre, c'est en milieu urbain où la proportion de ménages locataires est la plus élevée (37,9%). En milieu rural les locataires ne représentent que 1,1% des ménages ruraux. C'est à Conakry où l'on rencontre le plus grand nombre de ménages locataires (53,3%).

S'agissant des ménages logés gratuitement, ils totalisent 6,4% des ménages. Ces ménages représentent 12,4% des ménages urbains et 4,3% seulement des ménages ruraux.

Le graphique 53 fournit des révélations fort intéressantes sur le statut actuel d'occupant selon le groupe socio-économique du chef de ménage. Les ménages dont le chef est indépendant agriculteur ou éleveur sont pour la plupart propriétaires de leur logement (ce pourcentage varie autour de 95%). En ce qui concerne les salariés du secteur public ou

privé, ils sont en grande partie locataires (48,5% pour les salariés du secteur public et 51,8% pour ceux du secteur privé). Près de 29% des ménages dont le chef est salarié du secteur public et 31% des ménages dont le chef est salarié du secteur privé sont propriétaires de leur logement. Plus de la moitié des ménages dont le chef est indépendant du secteur informel sont propriétaires de leur logement. Un ménage sur deux dont le chef est indépendant du secteur formel est propriétaire de son logement. En ce qui concerne la catégorie de ménages dont le chef est inactif ou chômeur, elle est à majorité propriétaire de son logement (88%).

La répartition des ménages selon le statut actuel d'occupant et la dépense moyenne par quintile (tableau 40C) ne révèle aucune discrimination entre les différents quintiles s'agissant de leur statut actuel d'occupant. Au niveau de tous les quintiles et à des degrés divers, on constate que la majeure partie des ménages sont propriétaires de leur logement. Cependant, on rencontre une proportion importante de locataires à niveau du 5ème quintile (37,3%).

Bien qu'au niveau de l'ESIP, des questions spécifiques concernant le nombre de pièces du logement occupées par les ménages n'aient pas été posées, les tableaux 41A et 42A donnent une idée sur la surcharge des logements. Les ménages propriétaires de leur logement comptent en moyenne 6.6 individus (8,5 en milieu urbain et 6,3 en milieu rural). A Conakry, ce chiffre atteint 10.4 individus (chaque migrant à Conakry trouve généralement refuge dans le ménage d'un parent). En ce qui concerne les ménages logés gratuitement leur taille approche sensiblement la moyenne nationale 6,4%. A Conakry, la taille des ménages logés gratuitement atteint 7 individus. Il s'agit de ménages logés dans la concession d'un proche parent ou dans des maisons appartenant à des tiers et en voie d'achèvement. La distribution régionale montre que c'est en Basse Guinée et en Haute Guinée que la taille des ménages logés gratuitement est la plus élevée (respectivement 6,8 et 6,6). Les ménages locataires regorgent moins d'individus (6 individus par ménage). A Conakry, ce chiffre atteint 6,3 individus. Quand on sait qu'un ménage locataire à Conakry occupe en moyenne 2 pièces (résultats de l'enquête de consommation des ménages de Conakry de Cornell University), on se rend compte du taux élevé de promiscuité et de la surcharge des logements dans la capitale.

Le tableau 43A fournit la durée moyenne d'occupation du logement selon le statut d'occupant et le mode de logement. Pour l'ensemble du pays la durée moyenne d'occupation du logement est de 18 ans 3 mois. Cette durée varie selon le statut d'occupant : 20 ans 3 mois pour les ménages propriétaires de leur logement, 10 ans pour les ménages logés gratuitement et 7 ans 7 mois pour les locataires. A Conakry, la durée moyenne d'occupation du logement pour les ménages locataires est très élevée (8 ans 6 mois). La mobilité des locataires est freinée à cause des pratiques courantes d'avance sur le loyer (allant jusqu'à 1 an) ou d'achèvement du logement en voie de construction par les nouveaux locataires. La taille des ménages semble avoir des influences sur la durée moyenne d'occupation du logement. Comme l'indique les tableaux 44A et 45A, la durée moyenne d'occupation est très élevée pour les ménages singletons (24 ans). Elle se stabilise ensuite entre 17 ans et 20 ans quand la taille atteint l'intervalle "2 individus et 13 individus". Puis de nouveau, elle augmente à 24 ans pour les ménages dont la taille est supérieure à 14 individus. La durée moyenne d'occupation du logement est très élevée pour les ménages dont le chef est indépendant agriculteur ou éleveur (voir tableau 46A). Elle est proche de la moyenne nationale et varie entre 18 ans et 22 ans. En effet, comme il a été indiqué dans les paragraphes précédents, la majorité de ces catégories de ménages sont propriétaires de leur logement. Les ménages dont le chef se réclame

salarié du secteur public ou privé (locataires pour la majeure partie) ont une durée d'occupation du logement relativement peu élevée (8 ans 6 mois pour les salariés du secteur public et 9 ans 7 mois pour les salariés du secteur privé). En ce qui concerne les indépendants du secteur informel, la durée moyenne d'occupation du logement fluctue entre 11 ans et 14 ans. Les indépendants du secteur formel ont une durée d'occupation du logement, proche de celle des salariés (8 ans). On sait que la majeure partie des ménages de cette catégorie sont locataires de leur logement. Les ménages dont le chef est inactif ou chômeur, enregistrent la durée d'occupation du logement, la plus élevée (30 ans 3 mois).

Le questionnaire de l'ESIP permet de cerner les changements intervenus dans le statut d'occupant, par rapport, il y a un an. Le graphique 54 montre que la proportion de ménages ayant enregistré un changement de leur statut d'occupant du logement est très faible. La presque totalité des ménages (99%) ont déclaré n'avoir pas changé de statut d'occupant par rapport, il y a un an. Une proportion infime de ménages (0,1%) ont déclaré avoir passé du statut de locataire, il y a un an, à celui de propriétaire. A l'opposé, 0,3% des ménages sont passés du statut de propriétaire à celui de locataire. Il pourrait s'agir de ménages ayant vendu leur logement ou de ménages ayant mis leur logement en location à un prix plus élevé que celui qu'ils payent actuellement. Les changements autres que les 2 cités plus haut, représentent 0,4% des ménages. Le tableau 47B montre que sur 100 ménages ayant enregistré le changement de statut de "locataire à propriétaire", 75 vivent en milieu rural. En milieu urbain, la totalité des ménages qui ont enregistré ce changement (24,9%) résident à Conakry. Ce qui traduit, le dynamisme dont font preuve les ménages de la capitale dans l'acquisition de logement. La répartition régionale montre que c'est en Moyenne Guinée que l'on rencontre la proportion la plus élevée (35,2%) de ménages de cette catégorie. Elle est suivie de la Haute Guinée (15,9%) et de la Guinée Forestière (12,4%). C'est en Basse Guinée que l'on rencontre la proportion la plus faible (11,6%) de ménages ayant passé du statut de "locataire à propriétaire".

L'examen du tableau 48B révèle que sur 100 ménages ayant enregistré le changement de leur statut d'occupant de "locataire à propriétaire" 75 sont indépendants agriculteurs.

3. Mode d'approvisionnement en eau potable

Le graphique 55 (voir aussi tableau 49C) montre que les eaux de surface (rivière, lac, source et mare) constituent la principale source d'approvisionnement des ménages guinéens (47,2% de l'effectif total des ménages) en eau potable. Ce mode d'approvisionnement est surtout dominant en milieu rural (60,6%). En Moyenne Guinée rurale, 76,8% des ménages utilisent l'eau provenant des cours d'eaux. Il en est de même du milieu rural de la Guinée Forestière (68%) et de la Basse Guinée (59,7%) où une proportion importante de ménages utilisent comme source d'eau potable les eaux de surface. Le problème de l'eau se pose non seulement en terme quantitatif mais aussi en terme qualitatif à travers l'ensemble du pays (enquête de Cornell University à Conakry). De nombreuses maladies hydriques trouvent leur origine dans la consommation des eaux provenant des cours d'eau surtout pendant la saison des pluies.

L'enquête communautaire réalisée au niveau des 324 villages situés dans les zones rurales enquêtées, montre fort bien l'ampleur des difficultés d'approvisionnement en eau potable à travers le pays. Sur l'ensemble des villages enquêtés, 181 ont déclaré ne pas bénéficier des services d'adduction d'eau ou de puits du Service National

d'Aménagement des Points d'Eau en milieu rural (SNAPE), soit près de 56% des villages où ont eu lieu les interviews. La même enquête révèle que la distance moyenne parcourue du village au point d'eau le plus proche pendant la saison sèche est de 1.8 km (moyenne nationale). Les préfectures les plus touchées sont : Koundara (5,7 km), Forécariah (3,7 km), Labé (3,5 km), Pita (2,7 km), Téliélé (2,5 km), Dabola (2,5 km) et Boffa (2,4 km).

Les puits (33,9%) constituent, la deuxième source d'approvisionnement en eau potable des ménages guinéens après les cours d'eau en milieu rural et l'adduction d'eau en milieu urbain. En milieu urbain, 37,9% des ménages (contre 32,5% en milieu rural) utilisent les puits comme source d'approvisionnement en eau potable. Dans de nombreux cas, surtout dans les grandes agglomérations urbaines, leurs emplacements ne tiennent pas compte de certaines règles élémentaires d'hygiène telles que leur positionnement par rapport aux latrines. Ce qui mérite une attention particulière d'autant plus qu'en dehors de Conakry et de la Basse Guinée urbaine, les puits constituent la première source d'approvisionnement en eau potable dans les centres urbains de l'intérieur (53,5% en Moyenne Guinée, 65,4% en Haute Guinée et 63,8% en Guinée Forestière).

Les adductions d'eau sont très peu répandues en Guinée. Seulement, 17,2% des ménages ont déclaré s'approvisionner en eau potable au robinet. Par milieu de résidence du chef de ménage, la distinction très est nette: 51,4% en milieu urbain contre 5% en milieu rural. La moyenne urbaine est fortement influencée par le poids de Conakry où près de 74% des ménages s'approvisionnent en eau potable au robinet. Malgré ce pourcentage élevé par rapport aux autres villes de l'intérieur, l'accès à l'eau potable, n'est pas pour autant aisé à Conakry à causes des fréquentes coupures enregistrées pendant la saison sèche (l'enquête de Cornell University à Conakry estime à 13 heures, le nombre moyen d'heures de coupure par jour).

Le graphique 56 fournit la distribution des ménages selon la source d'approvisionnement en eau potable et le groupe socio-économique du chef de ménage. Cette distribution pourrait être fortement influencée par le milieu de résidence du chef de ménage. C'est ainsi que les ménages dont le chef est indépendant agriculteur ou éleveur, "inactif ou chômeur" s'approvisionnent prioritairement en eau potable par les eaux de surface et les puits. Les ménages dont le chef se réclame salarié, indépendant du secteur informel ou formel utilisent le robinet ou le puits.

L'ESIP tente aussi de cerner les changements intervenus par rapport, il y a un an, dans le mode d'approvisionnement en eau potable des ménages. Le graphique 57 (voir aussi les tableaux 50B et 50C) montre que 96,4% des ménages ont conservé le même mode d'approvisionnement en eau potable par rapport, il y a un an. Le changement du mode "eau de surface" au "puits" ne concerne que 1,6% des ménages (2,1% des ménages ruraux et 0,2% des ménages urbains). Sur 100 ménages ayant enregistré ce changement, 96% vivent en milieu rural, notamment en Basse Guinée (56,5%) et en Moyenne Guinée (27,6%). On enregistre très peu de ménages de ce type en Haute Guinée rurale (1,9%). Les ménages ayant enregistré ces changements sont des ménages vivant probablement dans des agglomérations rurales où des points d'eau ont été aménagés. En effet, de gros efforts ont été fournis dans l'aménagement de points d'eau en milieu rural par le SNAPE (4006 points d'eau en 1990 et 4886 en 1991). Une proportion infime de ménages (0,1%) concentrés entièrement en milieu urbain sont passés du "robinet" au "puits". Sur 100 ménages ayant enregistré ce changement, 36,6 résident à Conakry, près de 29 en Basse Guinée urbaine et 26 en Guinée Forestière urbaine. Les dégradations des infrastructures

d'adduction d'eau ou les coupures intempestives pourraient expliquer ce changement. Parmi les ménages qui s'approvisionnent actuellement au robinet, 0,4% s'approvisionnaient, il y a un an, au puits (0,8% des ménages urbains et 0,2% des ménages ruraux) et 0,3% à la rivière (0,4% des ménages urbains et 0,2% des ménages ruraux). Sur 100 ménages qui ont enregistré le changement "rivière->robinet" 12,1 résident à Conakry. 61,7 en Basse Guinée, 18,2 en Haute Guinée, 5,7 en Moyenne Guinée et 2,3 en Guinée Forestière. En ce qui concerne le changement, "puits->robinet", parmi les ménages concernés 31,8% vivent à Conakry, 39,8% en Haute Guinée et 28,4% en Guinée Forestière. Il pourrait s'agir probablement de localités où des infrastructures d'adduction d'eau ont été réalisées. Le changement "puits->rivière" concerne seulement 0,4% des ménages (0,5% des ménages ruraux et 0,2% des ménages urbains). Sur l'ensemble des ménages concernés, un ménage sur deux, vit en Moyenne Guinée.

Le tableau 51C permet de visionner les changements intervenus dans le mode d'approvisionnement en eau potable selon le groupe socio-économique du chef de ménage. Peu de changements ont été enregistrés au sein des groupes socio-économiques dans le mode d'approvisionnement en eau potable. Les ménages dont le chef est indépendant agriculteur sont surtout concernés par le changement "rivière->puits". Parmi les 3,7% de ménages dont le chef est indépendant agriculteur de cultures d'exportation et qui ont enregistré un changement dans leur mode d'approvisionnement en eau potable, 1,7% s'approvisionnent actuellement au puits au lieu de la rivière, il y a un an. Quant aux ménages dont le chef est indépendant agriculteur de subsistance, ce pourcentage monte à 2,3% (seulement 4,1% des ménages appartenant à ce groupe ont enregistré des changements). Le passage du mode "puits" à "rivière" ne concerne que les indépendants éleveurs. Ce fait s'expliquerait par le phénomène de transhumance des éleveurs pendant la période des cultures. Peu de ménages dont le chef est salarié du secteur public (2,9%) ou du secteur privé (0,5%) ont enregistré des changements dans leur mode d'approvisionnement en eau potable. Le principal changement concerne la variante "puits->robinet" pour les salariés du secteur public. Les indépendants du secteur informel sont concernés par les changements "rivière->puits", "puits->robinet" ou "robinet->puits". Parmi les indépendants du secteur formel qui ont enregistré des changements (17,6%), 10,1% s'approvisionnent actuellement au robinet au lieu du puits, il y a un an. Le changement le plus remarquable au sein du groupe dont le chef est inactif ou chômeur concerne le passage du mode "rivière" à celui de "puits" (1% des ménages).

4. Mode d'éclairage

La principale source d'éclairage des ménages guinéens (voir tableau 52C) demeure la lampe tempête. En effet, 67,3% des ménages s'éclairent à la lampe tempête. En dehors de la capitale où seulement 15,3% des ménages utilisent la lampe tempête, la proportion des ménages dans les régions de l'intérieur, s'éclairant à la lampe tempête, dépasse de loin la moyenne nationale: Guinée Forestière (82%), Haute Guinée (79,2%), Basse Guinée (73%) et Moyenne Guinée (70,3%). Ce mode d'éclairage est surtout dominant en milieu rural (76,8%) qu'en milieu urbain (40,6%). Cependant, en Guinée Forestière urbaine, la proportion des ménages s'éclairant à la lampe tempête (88,5%) dépasse de loin la moyenne nationale en milieu rural.

Après la lampe tempête, c'est l'électricité qui est la seconde source d'éclairage des ménages guinéens (16,1%). C'est la source principale d'éclairage en milieu urbain (57,4%). En milieu rural, seulement 1,3% des ménages s'éclairent au courant électrique.

Conakry et la Basse Guinée semblent être les régions les plus favorisées en matière d'éclairage électrique. En effet, 97,5% des ménages qui utilisent l'électricité comme source principale d'éclairage vivent dans ces deux régions (83,9% à Conakry et 13,6% en Basse Guinée). Malgré cet avantage comparatif par rapport aux autres régions du pays, l'approvisionnement en courant domestique n'est pas régulier. Le système de rationnement est encore en vigueur dans la plupart des centres urbains desservis en courant électrique. Des coupures intempestives sont enregistrées à Conakry. En effet, l'enquête de Cornell University a révélé que 44,7% des ménages de la capitale ne bénéficient de l'éclairage électrique que 6 heures par jour, 22,3% entre 7 heures et 12 heures par jour et 17,8%, 13 heures et plus. La Guinée Forestière semble être la région la plus défavorisée dans ce domaine (seulement 1,8% utilisent l'électricité comme source principale d'éclairage). Le faible pourcentage de ménages s'éclairant à l'électricité tient moins à un problème de distribution mais plutôt à un problème d'insuffisance de l'offre face à des besoins de consommations d'énergie de plus en plus croissants. Trois barrages hydro-électriques fournissent l'électricité: Grandes-chutes (Conakry et certaines régions de la Basse Guinée), Kinkon (Pita, Labé, Dalaba et Mamou) et Tinkisso (Dabola, Dinguiraye et Faranah). Certaines villes de l'intérieur du pays, bien que disposant des sources d'énergie thermique se trouvent en face à de sérieux problèmes d'approvisionnement en carburant.

La troisième source d'éclairage est le feu de bois. La proportion de ménages s'éclairant au feu de bois (15,1%) est très proche de celle des ménages qui utilisent l'électricité comme source principale d'éclairage (16,1%). Ce mode d'éclairage est surtout dominant en milieu rural (20%) qu'en milieu urbain (1,3%). Les régions rurales de la Moyenne Guinée et de la Haute Guinée abritent une proportion non moins négligeable de ménages qui utilisent encore le feu de bois comme source principale d'éclairage (29,3% et 18,6% respectivement).

Le graphique 59 fournit la distribution des ménages selon la principale source d'éclairage et le groupe socio-économique du chef de ménage. Les ménages dont le chef est indépendant agriculteur ou éleveur utilisent la lampe tempête comme source principale d'éclairage (82,2% des agriculteurs de culture d'exportation, 76,5% des agriculteurs de subsistance et 80,4% des éleveurs). Leur seconde source d'éclairage est le feu de bois (13% pour les agriculteurs de culture de rente, 20% pour les agriculteurs de subsistance et 14,6% pour les éleveurs). Les ménages dont le chef se réclame salarié du secteur public ou privé s'éclairent principalement à l'électricité (66,6% des salariés du secteur public et 67,6% des salariés du secteur privé). Leur seconde source d'éclairage est la lampe tempête (32,3% des salariés du secteur public et 30,6% des salariés du secteur privé). Un peu plus d'un indépendant du secteur informel sur deux s'éclaire à la lampe tempête. Leur seconde source d'éclairage est l'électricité (45% pour les indépendants vendeurs de produits alimentaires et non alimentaire et 42,8% pour les autres indépendants). En ce qui concerne les ménages dont le chef est indépendant du secteur formel, ils s'éclairent principalement à l'électricité (64,5%). Leur seconde source d'éclairage est la lampe tempête (35,5%). Environ 80,3% des ménages dont le chef est "inactif ou chômeur" utilisent comme source d'éclairage, la lampe tempête ou le feu de bois.

Le graphique 60 montre que par rapport, il y a un an, peu de ménages ont enregistré des changements dans leur source principale d'éclairage. Environ 98,5% des ménages (98,3% en milieu urbain et 98,5% en milieu rural) déclarent n'avoir pas enregistré de changement de leur source principale d'éclairage par rapport, il y a un an. Seulement

0,4% des ménages ont déclaré avoir passé du "feu de bois" à la lampe tempête". L'essentiel des ménages qui ont enregistré ce changement vivent en milieu rural et représentent 0,6% de la population rurale. Ce changement affecte surtout les ménages dont le chef est indépendant agriculteur (voir tableaux 53B et 53C). Le second changement significatif concerne les ménages qui sont passés de la "lampe tempête" à "l'électricité" (0,2% des ménages). Les ménages affectés par ce changement sont surtout localisés en milieu urbain (0,5% des ménages urbains). Les ménages concernés sont ceux dont le chef est indépendant du secteur formel (25% des cas), indépendant agriculteur de rente (23,3% des cas) ou "inactif ou chômeur" (15,1% des cas). Les ménages qui sont passés de l'électricité à la lampe tempête représentent 0,3% de l'ensemble des ménages. Ils ont enregistré une détérioration dans leur mode d'éclairage. Les ménages concernés sont ceux dont le chef est indépendant agriculteur de culture de subsistance (28,7% des cas), salarié du secteur public (18,9% des cas) et "inactif ou chômeur" (21,3% des cas).

5. Principal combustible utilisé pour la cuisine

Le graphique 61 (voir aussi tableau 54C) montre le principal combustible utilisé par les ménages guinéens pour faire la cuisine est le bois. En effet, 86,8% des ménages utilisent ce combustible (76,7% le ramassent et 10,1% l'achètent). Le bois ramassé est surtout utilisé en milieu rural (97,2%). En milieu urbain, la proportion de ménages utilisant comme combustible le "bois ramassé" est insignifiante et se situe autour de 19,2%. A l'inverse, l'usage du "bois acheté" comme combustible est surtout fréquent en milieu urbain (31,3%) qu'en milieu rural (2,6%). En dehors de Conakry où l'usage du bois de cuisine ne concerne que 14,4% des ménages, le bois constitue le principal combustible utilisé au niveau des autres régions du pays: Basse Guinée (94,3%), Moyenne Guinée (99,9%), Haute Guinée (99,6%) et Guinée Forestière (98,7%).

Le tableau 55C révèle que ce sont les ménages dont le chef indépendant agriculteur ou éleveur ou "inactif ou chômeur" qui utilisent le bois "ramassé" pour faire la cuisine. Le bois "acheté" occupe le second rang après le charbon de bois parmi les combustibles utilisés par les ménages dont le chef est salarié du secteur public ou privé, indépendant du secteur informel ou formel.

Après le bois de cuisine, c'est le charbon de bois qui occupe le second rang parmi les combustibles utilisés pour faire la cuisine. Le tableau 54C montre que 12,1% des ménages guinéens (47,2% en milieu urbain et 0,1% en milieu rural) utilisent le charbon pour faire la cuisine. Cette moyenne nationale est fortement influencée par la ville de Conakry où 83,8% des ménages utilisent ce combustible pour faire la cuisine. En dehors de la Basse Guinée (20,6% des ménages urbains et 0,3% des ménages ruraux) et de la Guinée Forestière (6,8% des ménages urbains et 0,1% des ménages ruraux), la consommation du charbon de bois est presque insignifiante au niveau des autres régions du pays.

Le tableau 55C montre que ce sont les ménages dont le chef est salarié, indépendant du secteur informel ou formel qui utilisent le charbon de bois comme source principale de combustible pour la cuisine.

Les autres combustibles (électricité, gaz, pétrole ou gas-oil) ne sont utilisés que par une proportion insignifiante de ménages (0,5%). Ces types de combustibles ne sont utilisés que par les ménages dont le chef est salarié du secteur public ou parapublic.

En ce qui concerne les changements dans la principale source de combustible utilisée pour faire la cuisine par rapport, il y a un an, le tableau 56C, révèle que la quasi-totalité des ménages (99,8%) n'ont pas enregistré de changement dans leur principale source de combustible.

EMPLOI

Les informations collectées par l'ESIP concernent l'emploi principal de tous les membres du ménage âgés de 7 ans et plus. Les indicateurs obtenus portent sur la situation habituelle et actuelle de ces individus dans l'emploi. De même, l'ESIP fournit des informations détaillées sur l'occupation principale, secondaire et précédente du chef de ménage et de son (ses) conjoint (s).

1. Population active

La population active comprend tous les individus âgés de 7 ans et plus qui ont exercé une activité économique (activité qui procure un revenu en espèce ou en nature) ou qui ont activement cherché du travail durant la période de référence. Les individus composant la population active peuvent donc être occupés ou en chômage. L'âge d'activité a été fixé à 7 ans. L'ESIP estime la population active pour l'ensemble du pays (voir tableau 57A) à 2.652.888 individus, soit 60,3% de la population âgée de 7 ans et plus ou 46,6% de la population totale du pays.

Malgré l'importance numérique des femmes en Guinée (le rapport de masculinité est de 95,6 hommes pour 100 femmes), le tableau 57A permet de constater une nette prédominance des hommes dans la population active (153 hommes actifs pour 100 femmes actives). Ce constat est valable quelque soit le milieu de résidence du chef de ménage, la région naturelle et le groupe d'âge considéré. La seule exception concerne le groupe d'âge 30-34 ans au sein duquel des déficits d'hommes ont été enregistrés en Moyenne Guinée (56 hommes actifs pour 100 femmes actives) et en Basse Guinée (83 hommes actifs pour 100 femmes actives).

La distribution régionale des actifs est très proche de celle de la population âgée de 7 ans et plus (voir graphique 62): Basse Guinée (21,4%), Moyenne Guinée (22,2%), Haute Guinée (24,4%) et Guinée Forestière (20,8%). Les seules exceptions enregistrées concernent la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Bien qu'ayant des faibles effectifs d'individus âgés de 7 ans et plus par rapport à la Moyenne Guinée, elles enregistrent des proportions plus importantes d'actifs. Conakry ne renferme que 11,3% de la population active totale alors que 16,5% de la population âgée de 7 ans et plus, y réside. La Haute Guinée (24,2%), la Guinée Forestière (22,9%) et la Moyenne Guinée (22,7%) sont les régions qui enregistrent les plus importants effectifs de femmes actives.

La distribution de la population active par groupes d'âges (voir graphique 63), révèle que 53% des actifs ont moins de 30 ans. La précocité de l'exercice d'une activité s'explique à la fois par le taux élevé d'analphabétisme de la population et le faible niveau de scolarisation. De même, les vieilles personnes (60 ans et plus) représentent une proportion non négligeable de la population active (7,4%). Les départs tardifs des personnes actives pourraient s'expliquer par la forte proportion de la population rurale active (78,8%) et des individus exerçant dans le secteur informel qui sont en marge du système régissant le départ à la retraite.

La ventilation des personnes actives au sein des groupes socio-économiques (voir graphique 64) montre la prédominance des actifs dont le chef est indépendant agriculteur de subsistance (52,5% de l'effectif total). Ceux dont le chef est indépendant agriculteur de culture d'exportation représentent 19,6% de l'effectif total. Les indépendants du secteur informel abritent au sein de leur ménage 10,4% des actifs. Les actifs se réclamant d'un ménage dont le chef est inactif ou chômeur représentent 8,1% de l'effectif global des actifs. Les ménages dont le chef est salarié du secteur public ou privé ne contiennent que

7.4% des actifs. Les autres groupes socio-économiques (éleveurs, indépendants du secteur formel) à l'instar de leur poids dans la population âgée de 7 ans et plus, renferment de proportions négligeables d'actifs (1,8% et 0,2% respectivement).

Le graphique 65, montre que la majeure partie de la population active est "sans instruction" (85,2%). La proportion d'actifs décroît avec le niveau d'instruction: 7,1% ont un niveau d'instruction n'excédant pas le cycle du primaire, 4,4% celui du secondaire, 1,7% celui de l'enseignement technique et professionnel et 1,4% seulement ont un niveau d'instruction universitaire ou post-universitaire.

Le graphique 66 montre que le taux global d'activité (population active rapportée à la population âgée de 7 ans et plus) s'élève à 60,3% (75,4% pour les hommes et 46,2% pour les femmes). Le faible taux d'activité des femmes pourrait s'expliquer par la difficulté de faire le partage entre les activités ménagères des femmes et leurs activités productives en milieu rural et dans le secteur informel urbain. Le taux global d'activité (voir graphique 66bis) varie selon le milieu de résidence (42% en milieu urbain et 68,3% en milieu rural). Les raisons de ce grand écart sont classiques et assez bien connues. En milieu rural, la scolarisation ne touche qu'un nombre très réduit de personnes d'âge scolaire. La principale activité est l'agriculture qui n'exige aucune qualification et se trouve à la portée de tout le monde, y compris les jeunes enfants qui y travaillent comme aides-familiaux. En milieu urbain par contre, le nombre des élèves et étudiants est relativement plus important, ce qui contribue à augmenter le volume de la population inactive et par conséquent à réduire le taux d'activité. En milieu rural, c'est la Haute Guinée qui enregistre, le taux d'activité le plus élevé (74,7%). La Moyenne Guinée rurale enregistre le plus faible taux d'activité (62,4%). A l'opposé, en milieu urbain, c'est la Guinée Forestière qui fournit le taux d'activité le plus élevé (un individu sur deux, âgé de 7 ans ou plus est actif), suivi de la Moyenne Guinée (38,1%). La Basse Guinée urbaine enregistre le plus faible taux d'activité. Conakry, la capitale enregistre un taux d'activité de 41,3%, très proche de la moyenne nationale urbaine.

Par sexe, c'est le sexe masculin qui enregistre le taux d'activité le plus élevé. Ce taux est estimé à 75,4% (57,5% en milieu urbain et 83,6% en milieu rural) contre seulement 46,2% pour les femmes (26,7% en milieu urbain et 54,4% en milieu rural). Les régions qui enregistrent les taux d'activité féminine les plus élevés sont la Guinée Forestière (57,2%) et la Haute Guinée (53,8%). Au niveau du sexe masculin, les taux d'activité sont presque uniformes pour toutes les régions de l'intérieur du pays avec un pic enregistré au niveau de la Haute Guinée (83,9%).

Etant donné que les taux d'activité sont fortement influencés par la structure par âge de la population âgée de 7 ans et plus, l'analyse des taux d'activité par groupe d'âge est plus révélateur des divers facteurs socio-économiques et culturels qui régissent l'utilisation de la main-d'oeuvre. Les graphiques 67, 68 et 69 sont révélateurs de la précocité de l'emploi en Guinée (46,5% des enfants âgés entre 7 et 14 ans et 57% des enfants du groupe d'âge 15-19 ans). Les courbes d'activités par sexe montrent que ce phénomène est plus marqué chez les garçons que chez les jeunes filles. Les taux d'activité pour l'ensemble des 2 sexes augmentent progressivement pour atteindre leurs points culminants avant 40 ans. Chez les femmes, l'âge correspondant est atteint avant 34 ans. Le rythme de l'activité se stabilise jusqu'à l'âge de 59 ans (69 ans chez les hommes). Au delà de cet âge et bien avant chez les femmes (39 ans), les taux d'activité baissent de façon brutale, ce qui correspond certainement aux véritables retraits de la vie active.

2. Taux de dépendance économique

Le taux de dépendance économique représente le rapport entre le nombre d'inactifs et le nombre d'actifs. Cet indicateur exprime la charge économique (en terme d'inactifs) supportée par chaque actif Guinéen.

Au niveau de l'ESIP, est considéré comme inactif tout membre du ménage âgé de 7 ans et plus, n'ayant exercé aucune activité économique et qui par surcroît n'a pas cherché du travail durant la période de référence.

Le graphique 68 fournit le taux de dépendance économique, selon la région naturelle et le milieu de résidence du chef de ménage. Pour l'ensemble du pays, ce taux est de 1.146%. Ce qui signifie que 1.000 personnes actives supportent le poids économique de 1.146 individus inactifs. Cet indicateur est plus élevé en milieu urbain (2.014%) qu'en milieu rural (913%). Par région naturelle, Conakry possède le taux de dépendance économique le plus élevé (2.042%), suivi de la Moyenne Guinée (1.173%) et de la Basse Guinée (1.159%). Les régions qui possèdent les taux de dépendance économique les plus bas demeurent la Haute Guinée (896%) et la Guinée Forestière (912%). Lorsqu'on examine le taux de dépendance économique sous l'angle de la région naturelle et du milieu de résidence, on remarque que la Basse Guinée urbaine possède le taux de dépendance économique le plus élevé (2369%), suivie de la Haute Guinée urbaine (2.095%). En milieu rural, c'est la Moyenne Guinée (1.100%) et la Basse Guinée (985%) qui possèdent les taux de dépendance économique les plus élevés.

Le graphique 69 montre que le taux de dépendance économique est plus élevé chez les individus du sexe féminin (1.768%) que ceux du sexe masculin (739%). Le même graphique montre que le taux de dépendance économique est très élevé chez les ménages dont le chef est indépendant du secteur formel (2.395%), indépendant du secteur informel vendeur de produits non-alimentaires (2.351%) et salarié du secteur public (2.342%) ou privé (2.018%). Les groupes socio-économiques qui possèdent les taux les plus bas sont les indépendants agriculteurs (697% pour les producteurs de cultures d'exportation et 881% pour les producteurs de cultures de subsistance).

3. Structure de l'emploi

L'ESIP estime à 2.496.294 individus, la population active occupée, soit 56,8% de la population âgée de 7 ans et plus ou 94,1% de la population active (voir tableau 58 A). Le même tableau montre que la majeure partie de la population active occupée réside en milieu rural (80,5%). La prédominance des hommes actifs occupés est manifeste (près de 150 hommes pour 100 femmes). Le phénomène est surtout marqué en milieu urbain (203 hommes actifs occupés pour 100 femmes actives occupées). En milieu rural, l'écart se réduit et on décompte 139 hommes actifs occupés pour 100 femmes actives occupées.

La distribution spatiale de la population active occupée (voir graphique 70) est presque identique à celle de la population active: Conakry (10%), Basse Guinée (21,3%), Moyenne Guinée (22,5%), Haute Guinée (24,7%) et Guinée Forestière (21,5%).

La distribution de la population active occupée par groupes d'âge (voir tableau 58C) révèle que 21,4% de cette population ont moins de 15 ans. L'âge légal pour occuper un emploi en Guinée est de 15 ans. La forte proportion d'enfants travailleurs est très inquiétante. La majeure partie de ces enfants (92,1%) vivent en milieu rural et sont utilisés dans les travaux champêtres comme "aides-familiaux". Environ 52,7% des actifs occupés sont âgés de moins de 30 ans (limite supérieure âge scolaire). Cette précocité de l'emploi contribue à accentuer le faible niveau de scolarisation. Un autre phénomène remarquable, c'est le retrait tardif des personnes âgées de la vie active (environ 7,4% des actifs occupés sont âgés de 60 ans et plus).

Le graphique 71 fournit la distribution de la population active occupée selon le secteur d'activité. Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche, élevage et industries extractives) absorbe 82,2% de la population active occupée (78,6% des actifs occupés du sexe masculin et 87,1% des actifs occupés du sexe féminin). La prédominance du secteur primaire dans les activités économiques du pays n'est pas surprenant, étant donné que la majeure partie de la population vit en milieu rural. Environ 12,5% de la population active occupée exercent dans le secteur tertiaire ou "Services". Les activités dominantes de ce secteur sont le "commerce, restaurant et hôtels" et les "services fournis à la collectivité" qui représentent respectivement 46,5% et 35,4% des activités de "services". Le secteur secondaire qui englobe les branches "Industries manufacturières" et les "Bâtiments et Travaux Publics" n'absorbent que 5,1% de la population active occupée.

Le graphique 72 révèle que 86,4% de la population active occupée est sans "instruction". Cette catégorie exerce prioritairement ses activités dans la branche "Agriculture, Chasse, Sylviculture, Pêche et Elevage" (87,9% des "sans instructions"). Seulement 1,1% de la population active occupée possède un niveau d'instruction universitaire.

Le graphique 72bis donne la distribution de la population active occupée selon le statut dans l'occupation principale. Il en découle que près de 52,5% des actifs occupés sont des aides-familiaux. Les indépendants agriculteurs représentent 27,4% de la population active occupée. Les autres catégories sont représentées comme suit: indépendants du secteur informel (8,8%), salariés du secteur public ou privé (4,8%), apprentis (4,4%) et employeurs (0,1%).

4. Chômage

Au sens du Bureau International du Travail (BIT), est chômeur, tout actif inoccupé qui a activement recherché du travail durant les 7 derniers jours qui ont précédé l'interview. Le taux de chômage (nombre de chômeurs rapporté à la population active) en Guinée se chiffre à 1,8% (voir graphique 73). Le chômage affecte surtout les populations urbaines et y atteint des proportions très inquiétantes (le taux de chômage est de 7,1% en milieu urbain contre 0,3% en milieu rural). A Conakry, le taux de chômage s'élève à 10,2% contre 1,4% en Basse Guinée et moins de 1% dans les autres régions naturelles du pays. En dehors de la capitale, la Basse Guinée urbaine est la région la plus affectée par le chômage (le taux de chômage est 8,2%).

Le chômage affecte plus les individus du sexe masculin (2,3%) que ceux du sexe féminin (1%). Le taux de chômage augmente graduellement avec l'âge pour atteindre un point culminant entre 30 et 34 ans.

Le taux de chômage augmente aussi avec le niveau d'instruction de l'individu : 17,8% pour ceux ayant un niveau d'instruction universitaire, 16,9% pour ceux ayant accédé à l'enseignement technique et professionnel, 7% pour les personnes ayant un niveau d'instruction du secondaire 2,7%, pour les individus dont le niveau d'instruction n'excède pas le primaire contre 0,9% seulement pour les "sans instruction". (voir graphique 75).

En ce qui concerne les groupes socio-économiques (voir graphique 76), les individus dont le chef de ménage est indépendant du secteur formel sont les plus touchés par le chômage (11,5%). Ils sont suivis de ceux dont le chef de ménage se réclame salarié du secteur public (7,2%) ou privé (6,4%). Les individus appartenant aux ménages dont le chef est inactif ou chômeur sont aussi concernés par le phénomène (6,5%). Les ménages des indépendants du secteur informel enregistrent des taux de chômage relativement élevés variant entre 3,5% et 4,8%. Seuls les individus dont le chef est indépendant agriculteur ou éleveur sont épargnés par le phénomène de chômage.

5. Emploi du chef de ménage et de son (ses) conjoint (s)

L'ESIP s'est particulièrement intéressé à l'emploi du chef de ménage et de son (ses) conjoint (s). L'hypothèse sous-jacente est que le bien être du ménage dépend dans une large mesure des emplois occupés par le chef de ménage et de son (ses) conjoint (s).

Environ 86,6% des chefs de ménages guinéens sont des actifs occupés. On décompte seulement 12,5% de chefs de ménages inactifs et 0,9% de chômeurs. La majeure partie des chefs de ménages (73,2%) sont des indépendants agriculteurs (voir tableau 59B). Les indépendants du secteur informel représentent 14,6% de l'effectif total des chefs de ménages occupés. Le troisième groupe par importance est constitué par les salariés du secteur public (8,6%). Ceux du secteur privé (agricole et non agricole) ne forment que 2,9% de l'effectif global. Les chefs de ménages "employeurs" sont peu nombreux et représentent seulement 0,1% de l'ensemble des chefs de ménages occupés.

A l'image de la distribution de la population active occupée à travers les différents secteurs d'activité de l'économie, la majeure partie des chefs de ménages (75,6%) exerce dans le secteur primaire (voir graphique 77). Le secteur tertiaire ou "services" occupe la seconde place par importance et absorbe 18,2% des chefs de ménages. Ce secteur, dominé par les activités de commerce et de transport est très dynamique depuis la libéralisation de l'économie amorcée en 1984. Le secteur secondaire n'absorbe que 6% des chefs de ménages.

Le temps mis dans l'occupation principale des chefs de ménages s'élève en moyenne à 23 ans 2 mois (voir tableau 60A). La durée dans l'occupation principale est très élevée pour les chefs de ménages se réclamant indépendants agriculteurs (26 ans), indépendants éleveurs (28 ans 2 mois) ou aides-familiaux (26 ans 6 mois). La durée la plus faible est enregistrée au niveau des salariés du secteur privé (5 ans 3 mois). En effet, ce statut n'a commencé à connaître un essor en Guinée, qu'à partir de 1984.

Examiné sous l'angle de la durée du travail dans l'occupation principale au cours des 12 derniers mois, le tableau 61A montre que les chefs de ménages travaillent en moyenne 8 mois. Cette durée est fortement influencée par le caractère saisonnier de certains emplois dominants notamment ceux des indépendants agriculteurs (7 mois) et des aides-familiaux (6 mois).

Le graphique 78 montre qu'environ 28% des chefs de ménages ont déclaré exercer une activité secondaire (31,5% des chefs de ménages ruraux et 18,2% des chefs de ménages urbain). Le tableau 62A révèle qu'en milieu urbain la plupart des chefs de ménages qui pratiquent une activité secondaire l'exercent en qualité d'indépendants agriculteurs (35,8%) ou d'indépendants dans le secteur informel hors commerce (33,9%). En milieu rural, 44,7% des chefs de ménages exercent une activité secondaire en qualité d'indépendants dans le secteur informel (hors commerce). Les chefs de ménages ayant une activité secondaire d'indépendants agriculteurs représentent 18,2% des chefs de ménages ayant déclarés une activité secondaire. Ils sont suivis des indépendants vendeurs de produits alimentaires (13,5%) et des indépendants éleveurs (10,3%).

La durée moyenne dans l'occupation secondaire des chefs de ménages s'élève à 15 ans 9 mois (voir tableau 63A). A l'instar de ce qui a été observé au niveau de l'activité principale, elle est très élevée au niveau des indépendants agriculteurs (19 ans 10 mois), éleveurs (20 ans 2 mois) et par contre très faible au niveau des salariés du secteur agricole (6 ans 4 mois) et non agricole (4 ans 7 mois). Le tableau 64A montre que la durée moyenne de travail au cours de 12 derniers mois dans l'occupation secondaire se chiffre en moyenne à 6 mois. Cette durée est presque homogène au niveau de tous emplois secondaires occupés par les chefs de ménages.

L'ESIP a permis de dénombrer 1.149.645 conjoints dont 50,6% sont inactifs ou chômeurs. En Guinée, un chef de ménage sur deux ne dispose que d'un seul conjoint (voir graphique 79). Les chefs de ménages ayant 2 conjoints représentent 25,8% de l'effectif total des chefs de ménages. Environ 7,1% des chefs de ménages ont 3 conjoints. La proportion de chefs de ménages ayant au moins 4 conjoints représentent 2,3% de l'effectif total. Les "sans conjoints" forment 14,8% des chefs de ménages et constituent la presque totalité des chefs de ménage de sexe féminin (96,1%).

Le tableau 65B donne la distribution des conjoints selon le statut dans l'occupation principale et le milieu de résidence. Il en découle que la majeure partie des conjoints (65,3%) sont des aides-familiaux. Les conjoints indépendants agriculteurs représentent 22,3% de l'effectif total. On remarquera aussi une proportion non moins négligeable de conjoints exerçant comme indépendants vendeurs de produits alimentaires (6,6%). Les conjoints salariés du secteur public ne représentent que 2,5% de l'effectif total.

A l'instar des chefs de ménages, la majeure partie des conjoints (87,6%) exercent leur activité dans le secteur primaire (voir graphique 80). Le secteur des "services" absorbe 11,4% des conjoints. Ces activités sont surtout circonscrites en milieu urbain (65,6% des conjoints résident en milieu urbain). L'activité des conjoints dans le secteur secondaire est très limitée (0,1% des conjoints).

La durée moyenne dans l'occupation principale des conjoints est relativement plus faible que celle des chefs de ménages (voir tableau 66A). Elle est de 17 ans 4 mois. Elle est très élevée au niveau des conjoints se réclamant indépendants éleveurs (34 ans 4 mois), aides-familiaux (18 ans 11 mois) ou indépendants agriculteurs (17 ans 7 mois). Cependant, elle n'est que de 3 mois pour les conjoints "employeurs". En moyenne, sur les 12 derniers mois, les conjoints ont travaillé moyenne, 6 mois. Cette durée est identique à celle observée pour les chefs de ménages (voir tableau 67A).

Parmi les conjoints ayant déclarés une activité secondaire, la majeure partie réside en milieu rural (79,8%) et exerce comme aides-familiaux (36,4%) ou indépendants

agriculteurs (31,7%). Les conjoints se réclamant "indépendants vendeurs de produits alimentaires" représentent 19,1% de l'effectif total des conjoints et se retrouvent surtout en milieu urbain (voir tableau 69C). La durée moyenne dans l'occupation secondaire des conjoints est de 13 ans 2 mois. Cependant, la durée de travail dans l'occupation secondaire au cours des 12 derniers mois est très réduite (5 mois) à cause certainement du caractère saisonnier de la plupart de ces activités (voir tableaux 69A et 70A).

ENTREPRISES NON AGRICOLES

Après l'agriculture, les emplois indépendants non agricoles, figurent parmi les principales activités économiques des ménages. Les activités ou entreprises non agricoles du secteur informel constituent l'une des principales sources de revenus des ménages en Guinée.

Le graphique 81 montre que près de 60% des ménages guinéens ont déclaré posséder au moins une entreprise non agricole (34% ont une entreprise, 16,2% deux entreprises, 6,5% trois entreprises et 3,2% quatre entreprises et plus). La presque totalité de ces entreprises (99,5%) relèvent du secteur informel (voir graphique 82). Elles sont équitablement distribuées entre le milieu urbain et le milieu rural (voir graphique 83). Par contre au niveau des différents groupes socio-économiques (voir graphique 84), la distribution des entreprises non agricoles est très inégale. Les ménages dont le chef est indépendant agriculteur ou indépendant du secteur informel (hors commerce) détiennent la majeure partie des entreprises non agricoles (43,7% et 20% respectivement). Ceux dont le chef se réclame salarié du secteur public ou privé n'exploitent que 11,7% des entreprises non agricoles. Quant aux ménages dont le chef est indépendant du secteur informel vendeur de produits alimentaires et non alimentaires, ils gèrent une proportion presque identique (11%) d'entreprises non agricoles. Les ménages dont le chef est inactif ou chômeur ne disposent que de 7,7% du total des entreprises non agricoles. Les plus faibles proportions sont enregistrées au niveau des ménages dont le chef est indépendant du secteur formel ou éleveur à cause sans doute de la faiblesse de leurs effectifs.

Plus de la moitié des entreprises non agricoles (59.8%) relèvent de la branche d'activité "commerce, restaurants et hôtels". La branche "industries manufacturières" absorbe 22,6% des entreprises non agricoles (voir tableau 71B).

La gestion des entreprises non agricoles en Guinée (voir tableau 72C) est une affaire purement familiale. En effet, 83,8% des entreprises sont gérées par le chef des ménages ou le conjoint. Il faut ajouter que dans 8,7% des cas, la gestion est assurée par les enfants du chef de ménage. Les personnes apparentées au chef ou à son conjoint gèrent près de 7% des entreprises non agricoles. Les non-apparentés ne sont responsables que de 0,3% des entreprises possédées par les ménages. Examiné sous l'angle du groupe socio-économique, on constate que plus de la moitié des entreprises possédées par les ménages dont le chef est indépendant agriculteur sont gérées par le chef de ménage (voir tableau 72C). Les entreprises appartenant aux ménages dont le chef est salarié du secteur public ou privé sont majoritairement gérées par leurs conjoints. Les indépendants du secteur informel ou formel, gèrent eux-mêmes leurs entreprises. En ce qui concerne les ménages dont le chef est inactif ou chômeur, leurs entreprises sont gérées dans 48,6% des cas par leurs conjoints et 32,3% des cas par les enfants du chef de ménage.

La plupart des entreprises non agricoles gérées par les ménages sont récentes (voir graphique 85). Le nombre moyen d'années de fonctionnement est 10 ans (10 ans en milieu urbain et 11 ans en milieu rural). Le graphique 86 montre que c'est les entreprises gérées par les ménages dont le chef est indépendant du secteur informel (hors commerce) ou du secteur formel qui enregistrent les durées de fonctionnement les plus élevées (15 ans et 13 ans respectivement). Sur les 12 derniers mois, les entreprises non agricoles n'ont fonctionné en moyenne que 8 mois. Les entreprises appartenant aux ménages dont le chef est indépendant agriculteur de subsistance ou de rente ont fonctionné en moyenne 5 mois sur les 12 derniers mois. Elles enregistrent les durées de fonctionnement les plus faibles à cause certainement de la campagne agricole qui dure 7

mois. Le nombre total d'entreprises non agricoles gérées par les ménages s'élève à 493.196 dont 87,5% fonctionnaient au moment de l'enquête. Parmi ces dernières, 88,6% ont été créées avant les 12 derniers mois. Dans le lot de celles qui ne fonctionnent pas, 94,7% ont été lancées avant les 12 derniers mois (voir tableau 73C). La durée moyenne de vie des entreprises non agricoles en Guinée est de 10 ans 3 mois (voir tableau 74A). Les entreprises opérant dans les branches "agriculture, sylviculture, pêche et élevage" "bâtiments et travaux publics" et "industries manufacturières" enregistrent les durées de vie les plus élevées. Par rapport au groupe socio-économique, c'est les entreprises appartenant aux ménages dont le chef est indépendant du secteur informel (hors commerce) qui enregistrent la plus longue longévité (13 ans 4 moi).

Sur l'ensemble des 3 principales entreprises possédées par les ménages, la presque totalité de ces entreprises (97,7%) ne disposent pas d'équipements spéciaux pour assurer leur fonctionnement normal (voir tableau 71C). Sur 100 entreprises qui possèdent un équipement spécial, 44,6% appartiennent à la branche "industries manufacturières", 15% à la branche "services fournis à la collectivité et services sociaux" et 13,1% à la branche "commerce, restaurants et hôtels". Une entreprise sur quatre a enregistré une augmentation de la valeur disponible de ses équipements au cours des 12 derniers mois. Environ 58% des entreprises n'ont pas enregistré de variation de la valeur disponible de leur équipement (voir graphique 87).

Les entreprises non agricoles constituent l'une des principales sources de revenu des ménages guinéens. Le revenu moyen procuré par les 3 principales entreprises non agricoles gérées par les ménages s'élève à 437.095 FG (voir tableau 75A). C'est les entreprises de la branche "transport, entrepôt et communication" qui enregistrent les revenus les plus élevés (1.341.076 FG).

NUTRITION

(ANTHROPOMETRIE)

Les mesures anthropométriques recueillies à travers l'ESIP permettent d'évaluer la situation nutritionnelle des enfants âgés de 3 à 59 mois. L'ESIP constitue la première investigation statistique à envergure nationale dans ce domaine. Deux autres études ont été réalisées mais elles sont géographiquement limitées. Il s'agit de l'enquête sur l'alimentation et la nutrition (ENAMOG) réalisée en 1990 par l'université de Tulane (USA) en Moyenne Guinée sur un échantillon de 1.276 enfants. La seconde enquête est relative à l'Enquête Nutritionnelle de Conakry (ENCOMEC) effectuée par l'université de Cornell (USA) en 1989 et 1990.

L'échantillon de l'ESIP porte sur un effectif de 8.498 enfants. Parmi eux, 1.391 enfants n'ont pas été mesurés pour les raisons suivantes : enfants absents (53,1%), enfants malades (27,2%), refus (9,6%) et autres raisons (10,1%). Par ailleurs, 160 enfants ont été exclus de l'échantillon parce que présentant des mensurations erronées par rapport aux critères de référence internationale.

L'analyse des indices anthropométriques s'est donc limitée à un effectif de 6.947 enfants âgés de 3 à 59 mois (3.508 garçons et 3.439 jeunes filles) répartis comme suit : Conakry (1.179 enfants), Basse Guinée (1.613 enfants), Moyenne Guinée (1.675 enfants), Haute Guinée (1.204 enfants) et Guinée Forestière (1.276 enfants). Environ 67,2% des enfants concernés résident en milieu rural (voir graphique 88 et 88 bis).

Il est universellement reconnu que la validité des mesures anthropométriques dépend de plusieurs facteurs. Un des facteurs les plus importants est la performance des agents chargés d'effectuer les mesures. Dans ce cadre, tous les agents de terrain de l'ESIP ont reçu une formation poussée sur les mesures anthropométriques conformément aux normes décrites dans le manuel des Nations - Unies "How to weigh and measure children". Le second facteur qui est déterminant et qui est susceptible de garantir la qualité des données est la détermination de l'âge de l'enfant. Malgré la faiblesse de l'état civil en Guinée, un grand effort a été fourni pour obtenir l'âge des enfants en mois en demandant autant que possible les extraits de naissance des enfants.

Deux indices nutritionnels ont été retenus pour l'analyse des données anthropométriques: poids-pour-taille et taille-pour-âge.

Ces indices seront comparées pour chaque enfant à une population de référence qui est définie par le Centre National Américain des Statistiques Sanitaires (NCHS) et adoptée par le Centre de Contrôle des Maladies d'Atlanta (CDC) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Les données relatives à l'indice poids-pour-âge sont disponibles mais elles n'ont pas été utilisées parce que leur utilité n'est réelle que si le poids-pour-âge est mesuré régulièrement chez le même enfant. Dans ces conditions, il permet de connaître de façon assez acceptable, la prévalence de la malnutrition toutes formes confondues.

Les résultats obtenus sont présentés en score (Z-Score ou écart réduit) par rapport à l'écart-type (ET) de la médiane de référence internationale de NCHS/CDC/OMS. L'échantillon utilisé par le NCHS est représentatif d'une population bien nourrie.

Dans ce qui suit, on parlera de :

- malnutrition aiguë (maigreur), quand l'écart réduit (Z-Score) de l'indice poids-pour-taille est inférieur à - 2 ET de la médiane de référence;
- malnutrition chronique (retard de croissance en taille) quand l'écart réduit (Z-Score) de l'indice taille-pour-âge est inférieur à -2 ET de la médiane de référence.

1. Indice poids-pour-taille

L'indice poids-pour-taille reflète la masse corporelle par rapport à la taille. Son faible niveau permet d'apprécier la prévalence de la malnutrition récente ou aiguë (celle qui n'a pas assez duré pour freiner la croissance staturale).

Le graphique 89 montre que pour l'ensemble du pays, 11,5% des enfants âgés de 3 à 59 mois souffrent de malnutrition aiguë (maigreur). Il s'agit là d'une situation très préoccupante compte tenu de l'augmentation des risques de morbidité et de mortalité à court terme que ces maigreurs peuvent entraîner.

La malnutrition aiguë varie fortement selon les régions naturelles du pays: Conakry (10,7%), Basse Guinée (12,3%), Moyenne Guinée (12,1%), Haute Guinée (17,1%) et Guinée Forestière (4,7%). L'analyse régionale montre que la Haute Guinée est de loin, la région la plus touchée par la malnutrition aiguë. A Conakry, la prévalence observée paraît très élevée, comparée aux données similaires obtenues dans d'autres capitales africaines (9,3% à Abidjan, 6,1% à Accra, de l'ordre de 3 à 4% à Dakar-Pikine et Brazzaville). Cependant, le recoupement des résultats de l'ESIP avec ceux obtenus par d'autres sources récentes (enquête sur la consommation des ménages de Conakry - ENCOMEC - et enquête sur l'alimentation et la nutrition en Moyenne Guinée - ENAMOG -) permet de conclure que les résultats obtenus par l'ESIP sont du même ordre de grandeur (voir graphique 90). De même, les données de suivi fournies par le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et l'organisation non gouvernementale "Médecins Sans Frontières" (MSF) Belgique dans les zones d'accueil des réfugiés libériens et sierra-léonais en Guinée Forestière montraient une prévalence de l'ordre de 3,7% chez les enfants autochtones (elle est même ordre de grandeur que celle observée par l'ESIP. Cette cohérence des résultats entre ces différentes enquêtes constituent un bon élément de validation des prévalences observées.

Le graphique 91 montre que la prévalence de maigreur est plus marquée en milieu rural (11,8% des enfants de moins de 5 ans) qu'en milieu urbain (10,7%).

En fonction des variables socio-démographiques, l'interprétation des résultats permet de noter quelques faits saillants. Pour la sous-alimentation aiguë (voir graphique 92), le garçon est plus exposé que la fille (12% et 11% respectivement). Selon l'âge (voir graphiques 93), la malnutrition aiguë est présente à tous les âges. Elle est de 9,4% entre 3 et 11 mois. Elle augmente rapidement pendant les deux et trois premières années (12,9% entre 12 et 23 mois et 13,3% entre 24 et 35 mois). C'est au cours de ces périodes qu'on observe les taux de malnutrition aiguë, les plus élevés. Cela implique, la nécessité de mettre en place des actions très précoces: action auprès des femmes enceintes, promotion de l'allaitement maternel et action sur les pratiques de sevrage. A partir de 35 mois, le risque de malnutrition aiguë diminue avec l'âge (10,7% entre 36 et 47 mois et 10,3% entre 48 et 59 mois). Ce constat est valable pour l'ensemble des régions naturelles du pays avec des prévalences très élevées pour la Haute Guinée et la Moyenne Guinée pendant la période de sevrage (voir graphique 94).

Selon le groupe socio-économique du chef de ménage (voir graphique 95 les prévalences sont élevées au niveau de tous les groupes mais surtout marquées au niveau des enfants dont le chef est indépendant éleveur (14,9%), indépendant vendeur de produits non-alimentaires (14,6%) et "inactif ou chômeur" (13,2%).

Le graphique 96 montre que la prévalence de malnutrition aiguë est très élevée quand la mère de l'enfant est "sans instruction" (11,9%). Elle diminue avec le niveau d'instruction de la mère.

Le niveau de dépense alimentaire semble aussi avoir une incidence positive sur l'état nutritionnel des enfants (voir graphique 97). Les enfants appartenant à des ménages dont le niveau de dépense alimentaire est du 1er quintile ont une prévalence de l'ordre de 13%. Cette proportion baisse régulièrement avec le niveau de dépense alimentaire par quintile pour atteindre un taux de 10,2% pour les enfants issus de ménages dont le niveau de dépense alimentaire est du 5ème quintile.

2. Indice taille-pour-âge

L'indice taille-pour-âge permet de mesurer l'état nutritionnel passé de l'enfant. Son faible niveau indique que l'enfant est victime de malnutrition chronique. L'indicateur poids-pour-taille est actuellement considéré comme un des meilleurs indicateurs pour décrire l'état nutritionnel des enfants (cet indicateur est indépendant de l'âge).

Le graphique 89 montre que 31,6% des enfants guinéens âgés de 3 à 59 mois sont atteints de malnutrition chronique. Ce résultat bien que élevé, est comparable à ce que l'on trouve partout en Afrique et dans bien d'autres pays du monde.

Les régions naturelles les plus affectées sont la Haute Guinée (44,3%) et la Guinée Forestière (41,6%). En Moyenne Guinée, le pourcentage des enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition chronique s'élève à 26,6%. Ce résultat est très proche de celui fourni par l'ENAMOG réalisée par l'université de Tulane en Moyenne Guinée qui estime à 27,3% la proportion d'enfants atteints de malnutrition chronique (voir graphique 90). A Conakry, la prévalence de retard de croissance est de 18,8%. C'est le plus faible taux enregistré au niveau de l'ensemble des régions du pays. Il est cependant assez élevé comparé à certaines capitales africaines (11,4% à Abidjan, de l'ordre de 11% à Dakar et Brazzaville) mais demeure néanmoins inférieur à celui observée Accra (22%). Le résultat observé à Conakry par l'ESIP (voir tableau 90) est très proche de celui fourni par l'ENCOMEC (17,2%).

Par milieu de résidence (voir graphique 91bis), la malnutrition chronique est plus marquée en milieu rural (35%) qu'en milieu urbain (23,2%). Ce constat est valable au niveau de l'ensemble des régions naturelles du pays.

Le graphique 92bis montre que si l'on examine la prévalence de retard de croissance au niveau des sexes, la différence est insignifiante (30% pour les filles et 33,1% pour les garçons).

Selon l'âge (voir graphique 93 et 94 bis), on remarque, que la malnutrition chronique est présente au niveau de tous les âges avec un pic observé au niveau de la tranche d'âge 12-23 mois (phénomène très marqué en Guinée Forestière et Haute Guinée). Le retard de croissance de la taille semble donc apparaître très tôt. Compte tenu du fait que ce

phénomène qui touche la croissance osseuse est un phénomène cumulatif (contrairement à la maigreur qui apparaît très rapidement et peut se résorber tout aussi vite), il importe de concentrer les efforts de prévention et d'action chez les plus jeunes enfants et très certainement dès la première année.

Examiné sous l'angle du groupe socio-économique du chef de ménage (voir graphique 95), on observe que les enfants appartenant aux ménages dont le chef est indépendant agriculteur de culture de rente (38,8%) ou de subsistance (43,7%), "inactif ou chômeur" (29,3%) sont les plus touchés par le phénomène de malnutrition chronique.

La prévalence de retard de croissance diminue avec le niveau d'instruction de la mère. Elle varie de 32,9% pour les enfants issus de mères "sans instruction" à 10,6% pour ceux dont les mères ont un niveau d'instruction universitaire (voir graphique 96).

Comme il a été observé lors de l'étude de la malnutrition aiguë, la sous-alimentation chronique est fortement influencée par le niveau de dépense alimentaire du ménage (voir graphique 97). La prévalence est de 38,1% pour les enfants issus de ménages dont le niveau de dépense alimentaire est du 1er quintile et 24,6% pour ceux appartenant à des ménages du 5ème quintile).

ACCES AUX SERVICES

Les renseignements obtenus sur la partie "accès aux services" portent sur la demande des ménages pour les services communautaires de base (marché, école primaire, école secondaire, centre de santé et transport en commun). Des informations sur leur accessibilité (temps d'accès et moyens utilisés) ont été également collectées. L'ESIP s'est surtout intéressée à la disponibilité de ces services et non à leur qualité.

1. Accès au marché

Le graphique 98 montre que la presque totalité des ménages guinéens (98,2%) fréquentent le marché. Examiné sous l'angle régional, on remarque que le taux d'accès est élevé au niveau de toutes les régions naturelles et varie entre 97,2% et 99,5%. La distinction entre le milieu urbain et le milieu rural n'est pas frappante. (99,5% en milieu urbain et 97,8% en milieu rural). La même conclusion est valable lorsqu'on compare la fréquentation du marché par les différents groupes socio-économiques (voir graphique 99). Par ailleurs, le niveau de richesse du ménage n'exerce aucune influence sur la fréquentation du marché. Au niveau de tous les quintiles, les taux de fréquentation du marché sont très élevés (voir graphique 100).

La presque totalité des ménages guinéens (95,6%) se rendent au marché à pied (voir graphique 101). Cette pratique est à la fois courante en milieu urbain (95,3%) et en milieu rural (95,7%). S'agissant du temps mis, la majeure partie des ménages qui se rendent au marché à pied (42%) mettent moins d'une demi-heure. Très peu de ménages mettent plus d'une demi-journée pour se rendre au marché à pied (3,1%). Ces ménages habitent généralement dans le milieu rural. L'Enquête Communautaire a montré que 43,2% des villages (milieu rural) enquêtés ne disposent pas d'un marché quotidien ou hebdomadaire. La distance moyenne pour atteindre le marché périodique le plus proche est de 12,4 Km. Cette distance moyenne varie selon les régions naturelles : Basse Guinée (17,5 Km), Moyenne Guinée (8,8 km), Haute Guinée (17,6 km) et Guinée Forestière (9,0 km).

Le second moyen utilisé pour se rendre au marché est l'auto. Environ 2,5% des ménages guinéens utilisent ce moyen. (voir graphique 101). Seulement, une faible proportion de ménages utilise la bicyclette (1%) ou la moto (0,3%) pour se rendre au marché. L'analyse de la distribution des ménages selon le groupe socio-économique du chef de ménage et le moyen utilisé pour aller au marché indique que quelque soit le groupe socio-économique considéré, la majorité des ménages se rend au marché à pied. (voir graphique 103).

Pour les ménages qui ne fréquentent pas le marché (2,8% des ménages guinéens), la principale raison évoquée (voir graphique 104) est l'éloignement du marché (56,1%). Ces ménages habitent surtout dans le milieu rural (2,2% de l'ensemble des ménages ruraux contre 0,5% de l'ensemble des ménages urbains). Une proportion non moins importante (40,6%) déclarent ne pas fréquenter le marché pour "autres raisons". Il pourrait s'agir probablement de ménages constitués uniquement de vieilles personnes. Le graphique 105 montre que les raisons évoquées varient en fonction du groupe socio-économique du chef de ménage. Les ménages des indépendants agriculteurs et autres indépendants évoquent comme raison principale l'éloignement du marché. Les ménages des salariés qui déclarent ne pas fréquenter les marchés évoquent comme unique raison "autres". Il s'agit de toutes autres raisons en dehors de celles expressément citées.

2. Accès à l'école primaire

Comme il a été souligné dans le chapitre consacré à l'éducation, la scolarisation est faible en Guinée. Seulement, 28,7% des ménages déclarent avoir des enfants qui fréquentent l'école primaire (voir graphique 106). Ce taux varie selon le milieu de résidence et la région naturelle. Il est de 52,2% en milieu urbain contre 20,2% en milieu rural. Selon la région naturelle et en dehors de Conakry où il est de 58,6%, ce taux ne dépasse guère 30%. Au niveau de toutes les régions naturelles, la proportion de ménages qui ont des enfants qui fréquentent l'école primaire est nettement plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le graphique 100 montre que la fréquentation de l'école primaire par les enfants est liée à la richesse du ménage. En effet, Le taux de fréquentation de l'école primaire augmente progressivement avec le niveau de richesse du ménage : 20,8% pour les ménages du 1er quintile et 37,8% pour ceux du 5ème quintile.

La presque totalité des ménages (97,7%) déclarent que leurs enfants se rendent à l'école primaire à pied (voir graphique 107). Parmi eux, 84,3% mettent moins d'une demi-heure.

Les ménages dont les enfants empruntent l'auto représentent 1,8% de l'ensemble de ménages qui ont des enfants qui fréquentent l'école primaire. Cette catégorie de ménages se rencontre surtout à Conakry (67,3% des ménages qui utilisent ce moyen).

Comme il a été observé dans le chapitre consacré à l'éducation, les ménages dont le chef est salarié du secteur public ou privé ou indépendant du secteur formel, ont les taux de fréquentation de l'école primaire les plus élevés. Ces taux valent respectivement 69%, 51,2% et 64,4% (voir graphique 106). Les taux les plus faibles sont relevés au niveau des indépendants agriculteurs (18,5% pour les agriculteurs de subsistance et 27,4% pour les agriculteurs producteurs de cultures d'exportation). Il ressort de l'analyse des moyens utilisés pour aller à l'école primaire selon le groupe socio-économique du chef que la presque totalité des enfants se rendent à l'école primaire à pied et cela quelque soit le groupe socio-économique considéré (voir graphique 109).

Les ménages qui déclarent ne pas avoir d'enfants fréquentant l'école primaire représentent 71,3% de l'ensemble des ménages guinéens. Le graphique 110 montre que parmi ces ménages 46,8% évoquent comme raison principale la modalité "non applicable". Ce qui signifie que dans ces ménages, il n'y a aucun membre qui a l'âge de fréquenter l'école primaire. La deuxième raison couramment évoquée par les ménages est "autres raisons" (travaux champêtres, préférence pour l'école coranique etc...). Ce groupe représente 44,4% des ménages. Le motif d'éloignement de l'école primaire n'est évoqué que par 5,6% des ménages guinéens. Ces ménages habitent généralement dans le milieu rural où il faut parcourir de grandes distances pour arriver à l'école primaire la plus proche. Environ 2,5% des ménages déclarent que leurs enfants ne fréquentent pas l'école primaire à cause de la cherté des frais de scolarisation. Les raisons de la non fréquentation de l'école primaire varient selon le groupe socio-économique du chef de ménage. Le graphique 111 montre que les indépendants agriculteurs évoquent comme raison principale: "autres raisons" (travaux champêtres, préférence pour l'école coranique etc...). La seconde raison évoquée est l'absence d'enfants scolarisables dans le primaire. En ce qui concerne les ménages dont le chef est salarié ou indépendant ou

inactif/chômeur, les raisons évoquées sont: l'absence d'enfants scolarisables (première raison) et "autres raisons" (deuxième raison).

3. Accès à l'école secondaire

Les ménages qui déclarent avoir des membres qui fréquentent l'école secondaire représentent 9,2% de l'ensemble des ménages guinéens (voir graphique 112). Ce taux varie selon le milieu de résidence. En effet, 27,1% des ménages urbains déclarent avoir des membres qui fréquentent l'école secondaire contre seulement 2,9% en milieu rural. Cet écart entre le milieu urbain et rural existe au niveau de toutes les régions naturelles du pays. Le taux de fréquentation de l'école secondaire varie selon le groupe socio-économique du chef de ménage (voir graphique 99). Il est très faible au niveau des ménages dont le chef est indépendant agriculteur de subsistance (2,9%) ou agriculteur de rente (4,8%). Les taux les plus élevés sont observés au niveau des ménages dont le chef est salarié du secteur public (35,3%) ou indépendant du secteur formel (36,5%). Le graphique 100 montre que le taux de fréquentation de l'école secondaire augmente progressivement avec le niveau de dépenses par quintile du ménage. Il est de l'ordre de 2,1% et 3,7% respectivement pour les ménages des 1er et 2ème quintiles (ménages pauvres) contre 14,9% et 19,8% respectivement pour les ménages des 4ème et 5ème quintiles (ménages riches).

La majeure partie des ménages qui ont des enfants à l'école secondaire (83,8%) déclarent que ceux-ci se rendent à l'école à pied (voir graphiques 113 et 114). Dans ce groupe, 75,2% des ménages affirment que leurs enfants mettent moins d'une heure pour arriver à l'école secondaire. Comme il a été constaté dans le paragraphe précédent, le second moyen utilisé pour se rendre à l'école secondaire est l'auto. La proportion de ménages dont les enfants utilisent ce moyen s'élève à 14,4%. Ce taux montre à 26,6% au niveau de la capitale. Le graphique 115 montre que quelque soit le groupe socio-économique considéré, la majeure partie des ménages déclare que leurs enfants se rendent à l'école secondaire à pied. Au niveau des ménages dont le chef est salarié du secteur public ou privé ou indépendant vendeur de produit alimentaire ou indépendant du secteur formel, une proportion non moins importante (20,2%, 24,9%, 19,7% et 48,3% respectivement) de ménages déclarent que leurs enfants empruntent l'auto pour aller à l'école secondaire.

Comme dans le primaire, la principale raison évoquée pour la non fréquentation de l'école secondaire est "non applicable" (60,5%). Il s'agit des ménages qui n'ont pas d'enfants scolarisables dans le secondaire. La seconde modalité dominante est "autres raisons" (34,8%). Cette modalité englobe toute une panoplie de situations dont entre autres : enfants scolarisables à l'école secondaire qui, soit n'ont pas été inscrits à l'école, soit ont abandonné à un niveau quelconque pour probablement apprendre un métier. Les ménages qui évoquent comme raison principale l'éloignement de l'école représentent 2,6% et habitent surtout dans le milieu rural. Le motif "trop cher" pour la non fréquentation de l'école secondaire est évoqué surtout par les ménages résidant en milieu urbain. Les raisons de non fréquentation de l'école secondaire varient selon le groupe socio-économique du chef de ménage. En dehors de "non applicable" et "autres raisons" évoquées par 60,5% des ménages qui ne disposent pas d'un seul membre qui fréquente une école secondaire, les autres raisons évoquées sont essentiellement l'éloignement et la cherté des frais de scolarisation déclarés respectivement par 1,7% et 2,6% des ménages. Ces raisons ont été surtout avancées par les ménages des indépendants agriculteurs, des autres indépendants et des inactifs (voir graphique 117).

4. Accès au centre de santé

Au niveau de l'ensemble du pays, le taux de fréquentation des centres de santé est très élevé. Environ 87,6% des ménages déclarent fréquenter le centre de santé (voir graphique 118). Ce taux est élevé aussi bien en milieu urbain (98,2%) qu'en milieu rural (83,8%). Par région naturelle, la Moyenne Guinée (78,6%) et la Haute Guinée (85,6%) enregistrent les taux les plus faibles. Les taux de fréquentations des centres de santé sont fortement liés au niveau de dépenses par quintiles des ménages. Ces taux augmentent progressivement avec le niveau de dépenses par quintile : 79,4% pour les ménages du 1er quintile, 88,3% pour ceux du 3ème quintile et 95,1% pour ceux du 5ème quintile. (voir graphique 100). Les taux de fréquentation des centres de santé sont très élevés au niveau de tous les groupes socio-économiques. Le groupe socio-économique du chef de ménage semble ne pas avoir d'influence sur la fréquentation des centres de santé par ses membres (voir graphique 99).

En Guinée, 90,2% des ménages se rendent au centre de santé à pied (voir graphique 119). Parmi ces ménages, 73,8% mettent moins de 2 heures pour arriver au centre de santé. Environ 4% des ménages mettent plus d'une demi-journée pour se rendre au centre de santé à pied (voir graphique 120). Le second moyen utilisé pour accéder au centre de santé est l'auto (8,2% des ménages). Parmi les ménages qui utilisent ce moyen, 0,5% mettent plus d'une demi-journée. Les ménages guinéens qui se rendent au centre de santé à bicyclette ou à moto sont peu nombreux et représentent respectivement 0,7% et 0,4% de l'ensemble des ménages (voir graphique 120). Le graphique 121 montre que quelque soit le groupe socio-économique considéré, la majeure partie des ménages déclarent se rendre au centre de santé à pied. La proportion de ménages se rendant au centre de santé par auto est relativement élevée au niveau des ménages dont le chef est indépendant du secteur formel ou salarié du secteur public ou privé.

S'agissant de la non fréquentation d'un centre de santé par les ménages, plusieurs raisons ont été évoquées: la cherté des soins, les mauvais services et autres raisons (voir graphique 122). La majeure partie des ménages (50,5%) évoquent comme motif principal "autres raisons". Il s'agit probablement de ménages ayant recours à la médecine traditionnelle uniquement. Ce point de vue est largement confirmé par les résultats de l'enquête communautaire. En effet, d'après les résultats de l'enquête communautaire, près de 66% des villages (milieu rural) enquêtés ne disposent pas de centre de santé. Il a été également constaté, l'existence d'un guérisseur confirmé au niveau de 61,7% villages enquêtés. Le graphique 123 montre que les principales raisons évoquées pour la non fréquentation des centres de santé sont fonction du groupe socio-économique du chef de ménage. En dehors des ménages dont le chef est éleveur ou salarié du secteur public, tous les ménages évoquent comme raisons principales de non fréquentation du centre de santé, le recours à la médecine traditionnelle et l'éloignement du centre de santé. Les ménages dont le chef est éleveur donnent comme motif principal la cherté des soins (52,4% des ménages d'éleveurs qui ne font pas recours au centre de santé) et ceux dont le chef est salarié du secteur public évoquent comme principale raison l'éloignement du centre de santé (61% des ménages de salariés qui ne fréquentent pas les centres de santé).

5. Accès au transport en commun

Plus des 3/4 des ménages guinéens utilisent le transport en commun (voir graphique 124). Cette proportion est surtout élevée dans le milieu urbain où 95,3% des ménages utilisent ce service. En milieu rural, les ménages qui empruntent le transport en commun ne font que 72%. Cet écart entre le milieu urbain et le milieu rural pourrait s'expliquer par l'enclavement de la plupart des zones rurales. L'analyse régionale montre que les taux d'utilisation des services de transport en commun sont plus faibles en Moyenne Guinée (58,1%) et en Haute Guinée (69,4%) et surtout dans le milieu rural de ces deux régions. L'enquête communautaire révèle l'existence de difficultés d'accès au service des transports dans les zones rurales de ces régions. Elle a permis d'enregistrer en moyenne des durées d'interruption de circulation allant jusqu'à 3 mois pendant la saison pluvieuse. L'analyse de la distribution des ménages selon les dépenses par quintile et l'utilisation de services de transport en commun montre que le taux d'utilisation des services de transport en commun est lié au niveau de richesse des ménages. En effet, le graphique 100 montre que le taux d'utilisation des services de transport en commun croît régulièrement avec le niveau des dépenses par quintile. De même, la distribution des ménages selon les groupes socio-économiques du chef de ménage et l'utilisation des services de transport en commun montre que le taux d'utilisation des services de transport en commun les plus faibles sont observés au niveau des ménages dont le chef est inactif/chômeur (63,7%) ou indépendant agriculteur de subsistance (70,7%) (voir graphique 92).

La presque totalité des ménages guinéens (96,5%) font le trajet à pied pour avoir accès au transport en commun (voir graphique 125). Environ 84% des ménages guinéens qui accèdent au transport en commun à pied mettent moins de 2 heures (voir graphique 126). Les ménages qui font plus d'une demi-journée pour accéder à ce service représentent 3,5%. Très peu de ménages ont accès au service de transport en commun à l'aide d'un moyen de déplacement tel que la bicyclette, la moto, ou l'automobile. Ces différents moyens de déplacement sont respectivement utilisés par 0,4%, 0,3% et 2,1% des ménages guinéens. Comme l'indique le graphique 127, quelque soit le groupe socio-économique considéré, la majeure partie des ménages accèdent au service de transport en commun à pied.

La principale raison de non utilisation du transport en commun est "autres raisons". (voir graphique 128) Il pourrait s'agir pour la plupart des cas des ménages ayant des moyens de locomotion ou encore de ménages pour lesquels l'usage des moyens de transport en commun n'est pas nécessaire. La seconde raison évoquée est l'éloignement (23,3% des cas). Près de 11% des ménages évoquent comme raison principale de non utilisation de ce service la cherté. Une faible proportion (0,1%) se plaignent de la mauvaise qualité des services du transport en commun. Le graphique 129 montre qu'au niveau des groupes socio-économiques, les raisons évoquées sont essentiellement la possession d'un moyen de locomotion ou la non nécessité d'utiliser le transport en commun ou encore l'éloignement.

AGRICULTURE

L'agriculture constitue la principale activité économique des ménages guinéens. L'objectif assigné à l'ESIP a été de mesurer les effets de l'agriculture sur la situation sociale et économique des ménages, plutôt que l'agriculture elle-même. C'est pour cette raison que les résultats obtenus sont axés sur les actifs agricoles (terre, bétail et équipements), les cultures (vivrières et de rente), la disponibilité de la main-d'oeuvre, des intrants agricoles et autres stimulants (crédits agricoles, services de vulgarisation agricole) et les revenus agricoles. Le questionnaire de l'ESIP s'est intéressé aux variations par rapport aux 12 derniers mois de la plupart des variables explicatives (superficie cultivée, disponibilité de la main-d'oeuvre, des intrants agricoles etc...) et de la variable expliquée (récolte agricole).

1. Exploitations agricoles

Par rapport à l'ensemble des ménages guinéens, l'ESIP estime à 76,1%, le nombre de ménages exploitants agricoles. Comme l'indique le graphique 130, la presque totalité de ces ménages (91,6%) vit en milieu rural. Les ménages exploitants agricoles sont inégalement répartis entre les différentes régions naturelles : Conakry (1,2%), Basse Guinée (23,1%), Moyenne Guinée (32,5%), Haute Guinée (21%) et Guinée Forestière (22,2%).

Les exploitations agricoles gérées par les ménages sont généralement de taille réduite. En effet, 91,3% des ménages exploitent moins de 5 ha (voir graphique 131). Environ 7% disposent entre 5 et moins de 10 ha. Une proportion infime d'exploitants agricoles (1,7%) ont 10 ha ou plus.

Les types de cultures cernés par l'ESIP concernent les principales cultures vivrières (riz, manioc, maïs et fonio) et d'exportation (café, ananas et palmistes). Le tableau 76 montre que le riz (céréale servant de base alimentaire) est la céréale la plus cultivée. En effet, 48,5% des ménages la pratiquent. Le maïs (39%) et le fonio (38,5%) occupent le second rang. La culture du manioc est pratiquée par environ 26% des ménages. La proportion de ménages pratiquant une culture donnée varie selon les régions agro-climatiques du pays. La culture du riz est surtout pratiquée en Guinée Forestière (82,6% des ménages de cette région), en Basse Guinée (71,6%) et dans une moindre mesure en Haute Guinée (49,2%). Le graphique 132 révèle que sur 100 ménages pratiquant la culture du riz, 33 vivent en Guinée Forestière, près de 32 en Basse Guinée, 19 en Haute Guinée et seulement 16 en Moyenne Guinée. La culture du manioc est omniprésente au niveau de toutes les régions. La proportion de ménages pratiquant cette culture est supérieure à la moyenne nationale dans toutes les régions naturelles. La Moyenne Guinée se particularise par l'importance de la culture du maïs (82,3% des ménages de cette région) et du fonio (68,6%). Sur 100 ménages pratiquant la culture du maïs, près de 58 résident en Moyenne Guinée. Pour le fonio, 48,7% des ménages qui cultivent cette céréale résident en Moyenne Guinée (voir graphique 132). La proportion de ménages pratiquant les cultures de rente est très faible (voir tableau 76A) : café (10,2%), palmistes (1,2%) et ananas (0,9%). En Guinée Forestière, un ménage sur deux pratique la culture du café. Selon le graphique 132, ils représentent 96,3% de l'ensemble des exploitants intéressés par cette culture. En ce qui concerne les palmistes et l'ananas, bien que la proportion de ménages pratiquant ces cultures soit très faible, on les rencontre surtout en Basse Guinée et en Guinée Forestière. Sur 100 ménages qui s'adonnent à la culture de l'ananas, près de 41 vivent en Basse Guinée et 49 en Guinée Forestière. Quant à la culture des palmistes, 51,3% des ménages qui la pratiquent vivent en Basse Guinée et près de 42% en Guinée Forestière (voir graphique 132).

En même temps que l'activité agricole, la plupart des ménages guinéens pratiquent l'élevage. Les résultats obtenus sur le volume du cheptel sont sous-estimés à cause des fréquentes sous-déclarations dues à la persistance de la méfiance des éleveurs. Les estimations de l'ESIP sont condensées dans le graphique 133. La Moyenne Guinée est la région d'élevage par excellence. Elle dispose de 37,7% des bovins, 46,8% des caprins, près de 39% des ovins, 39,5% de la volaille et 55,7% des équidés (voir tableau 77B). Elle est secondée par la Haute Guinée (31,1% des bovins, 13,6% des caprins, 19% des ovins et 18,4% des équidés). La Guinée Forestière renferme 78,8% du cheptel des porcins. Le graphique 134 permet de visualiser la distribution des exploitants ayant enregistré des variations du volume de leur cheptel par rapport, il y a un an. Une proportion élevée de ménages pratiquant l'élevage des bovins, des caprins ou de la volaille déclarent avoir enregistré une baisse de leur cheptel (47% pour les bovins, 44,3% pour les caprins et 55,5% pour la volaille). La majorité des ménages pratiquant l'élevage des équidés (69,6%) déclare avoir conservé le même volume de bétail par rapport, il y a un an. Des augmentations sensibles ont été enregistrées au niveau des types de bétail suivants: ovins (38,5% des ménages pratiquant cet élevage) et porcins (36,8%).

2. Production et commercialisation de la récolte

Les estimations du volume de récolte des exploitations agricoles gérées par les ménages pour la saison agricole 1990, sont basées sur les déclarations fournies par les ménages. Les résultats obtenus sont condensés dans le tableau 78A. Les récoltes moyennes par ménage et par type de culture (voir tableau 79A) sont les suivantes : riz (813 kg), manioc (327 kg), maïs (308 kg), fonio (351 kg), café (325 kg), ananas (401 kg) et palmistes (947 kg). Le graphique 135 montre que la majeure partie des récoltes provenant des cultures d'exportation est commercialisée (82,5% de la récolte de café, 81% de celle d'ananas et 92% de la récolte de palmistes). En ce qui concerne les cultures vivrières, elles sont prioritairement destinées à l'autoconsommation. Ce qui réduit considérablement les quantités écoulées sur les marchés (17,8% de la récolte de riz, 23,6% de la récolte de manioc, 7,8% de celle de maïs et 5,4% de la récolte de fonio). Les principaux débouchés pour l'écoulement des produits vivriers demeurent le marché hebdomadaire ou le marché du village ou encore l'achat à la "pré-récolte" (voir tableau 80A). Le même tableau fait ressortir que l'écoulement du café et de l'ananas se fait par l'achat à la "pré-récolte" ou par le marché hebdomadaire. En ce qui concerne les palmistes, les principaux débouchés sont l'achat à la "pré-récolte" ou les sociétés commerciales ou encore le marché du village.

Le graphique 136 montre que par rapport à la saison agricole 1989, les exploitants agricoles ont pour la plupart, enregistré une augmentation de leur récolte. Les hausses les plus spectaculaires sont obtenues au niveau des récoltes de riz, de manioc, d'ananas et de palmistes où plus d'un ménage sur deux a enregistré une hausse du volume de récolte. A l'opposé, la proportion de ménages ayant enregistré une baisse varie d'une culture à une autre. Elle fluctue autour de 20% pour les exploitants agricoles ayant pratiqué la culture d'ananas, de palmistes et de manioc et autour de 37% pour ceux ayant produit du riz, maïs et fonio. En dehors des facteurs climatiques qui jouent un rôle déterminant dans la production agricole, l'accroissement des récoltes est lié à plusieurs facteurs, entre autres: l'augmentation des superficies cultivées, la disponibilité de la main-d'oeuvre agricole, des semences, des engrais, du crédit agricole etc... Le graphique 137 montre que la plupart des ménages ont emblavé les mêmes superficies par rapport à la saison agricole 1989. La proportion d'exploitants agricoles se trouvant dans cette

situation varie de 45% (pour le riz) à 79% (pour l'ananas). Pour les exploitants ayant enregistré des augmentations de superficie emblavés, leur distribution est fonction du type de culture: riz (37%), manioc (30,4%), maïs (18%), fonio (28%), café (28,3%), ananas (16%) et palmistes (16,6%). Les principaux facteurs évoqués par ceux-ci demeurent la disponibilité des terres, des plants ou des semences ou encore de la main-d'oeuvre salariée (voir graphique 138). L'examen du même graphique fait ressortir que les autres facteurs tels que la disponibilité des engrais ou du crédit ne sont évoqués que par une proportion insignifiante d'exploitants agricoles. L'effet prix sur l'extension des superficies cultivées n'a non plus eu d'incidence significative tant au niveau des cultures vivrières que celles d'exportations. En effet, 1,3% seulement des ménages ayant pratiqué la culture du café ont réalisé une extension de leur plantation sous l'effet de la modification des prix. En ce qui concerne les ménages ayant enregistré une baisse de superficie cultivée (voir graphique 137), ils se rencontrent surtout au niveau de ceux ayant pratiqué les cultures vivrières: riz (17,8%), manioc (10,8%), maïs (12,6%) et fonio (14,6%). Les raisons évoquées se situent au niveau des calamités naturelles, la disponibilité de la main-d'oeuvre ou de semences (voir graphique 138bis). Le facteur disponibilité de la main-d'oeuvre au niveau de l'accroissement de la récolte de 1990 n'a pas joué un rôle déterminant. Au niveau de l'ensemble des cultures, la presque totalité des exploitants agricoles (plus de 9 exploitants sur 10) déclare avoir utilisé le même nombre de salariés qu'en 1989 (voir graphique 139). Quelques légères augmentations de la main-d'oeuvre salariée sont cependant déclarées au niveau des exploitants ayant pratiqué la culture du riz (9,1%), manioc (6,5%), café (6%) et ananas (9,2%). Notons que l'utilisation de la main-d'oeuvre salariée agricole n'est pas répandue à une grande échelle (voir graphique 139). C'est surtout au niveau de la culture du riz (19% des ménages pratiquant cette culture), du manioc (8,3%) et des cultures d'exportations (19,3% des ménages pratiquant la culture du café, près de 13% des ménages cultivant l'ananas et 11% des ménages pratiquant la culture des palmistes) que cette pratique est répandue. (voir graphique 140)

3. Utilisation des intrants agricoles, accès au service de vulgarisation et au crédit

L'utilisation des engrais chimiques comme fertilisant ne concerne qu'une proportion infime de ménages pratiquant la culture d'ananas (6,3%) et de palmistes (3,2%). Au niveau des cultures vivrières, la proportion des ménages utilisant cet intrant agricole ne dépasse guère 1% (voir graphique 140). La presque totalité des ménages exploitants agricoles évoque comme raison principale de non utilisation des engrais, la non disponibilité sur le marché (voir graphique 141). Les autres facteurs tels que l'accès au service de vulgarisation et au crédit agricole ne concernent qu'une proportion insignifiante de ménages. L'accès au service de vulgarisation agricole n'est évoqué que par les exploitants pratiquant la culture du riz (2,6%), du café (3,8%), de l'ananas (près de 3%) et des palmistes (près de 3%). L'accès au crédit ne concerne que 1,5% des exploitants agricoles pratiquant la culture du riz. En ce qui concerne les autres cultures, la proportion ne dépasse guère 1% (voir graphique 140).

4. Revenu agricole

Les revenus agricoles saisis au niveau de l'ESIP proviennent de diverses sources : vente de cultures d'exportation, de cultures vivrières, d'autres cultures (cultures maraîchères, légumineuses etc...), vente du bétail, des produits de l'élevage et des produits de la pêche (voir tableau 81A). Le revenu agricole moyen par ménage se chiffre à 78.380 FG (88.617 FG pour les exploitants ruraux et 49.705 FG pour les exploitants

urbains). La répartition de ce revenu entre les différentes sources est la suivante : vente de cultures d'exportation (26,4% du revenu agricole), vente de cultures vivrières (22,3%), vente d'autres cultures (23,9%), vente du bétail et des produits de l'élevage (18,4%) et vente des produits de la pêche (9%).

DEPENSES-REVENU

AVOIR DES MENAGES

1. Dépenses des ménages

Les données relatives aux dépenses de consommation, collectées par l'ESIP ne concernent que les dépenses prioritaires effectuées par les ménages. L'objectif assigné à l'ESIP n'est pas d'obtenir une évaluation exhaustive des dépenses des ménages. Les données collectées sont axées sur les dépenses récentes d'éducation, de santé, d'habillement, de location de logement, de transport, de transferts privés (envois de fonds) et sur les principales dépenses d'alimentation (achat de céréales, tubercules, viande, poisson et matières grasses). De cet fait, les dépenses non alimentaires telles que la construction ou la réparation de logement, l'achat de cosmétiques, de produits d'hygiène, l'énergie domestique (charbon, bois de cuisine et pétrole lampant) et le paiement de certaines charges locatives (eau et électricité), l'achat de bien durables et les dépenses de loisirs ne sont pas prises en considération. Au niveau des dépenses alimentaires, les dépenses relatives à l'achat de fruits et légumes, produits laitiers, boîtes alimentaires, pain et repas extérieurs ne sont non plus pris en considération. Les résultats obtenus sont donc largement sous-estimés surtout en milieu urbain et ne sont à ce titre qu'indicatif du niveau de dépense des ménages. Par contre, en milieu rural, les résultats de l'ESIP fournissent une bonne approximation du niveau de dépense des ménages. L'enquête intensive de 1993, permettra de combler cette lacune puisqu'elle comporte un volet très détaillé relatif à la consommation des ménages.

Sous réserve de toutes les remarques ci-dessus citées, la dépense moyenne par ménage (voir tableau 82A) se chiffre à 533.038 FG (la dépense médiane est de 332.000 FG). La dépense moyenne varie selon le milieu de résidence du chef de ménage. En milieu urbain, elle s'élève à 1.087.515 FG contre seulement 335.084 FG en milieu rural.

Les disparités régionales sont frappantes. Conakry et la Basse Guinée demeurent les régions qui enregistrent les niveaux de dépense les plus élevées: 1.286.743 FG et 544.974 FG respectivement. La Moyenne Guinée enregistre le niveau de dépense le plus bas (304.283 FG).

Examiné sous l'angle du groupe socio-économique du chef de ménage, le niveau de dépense varie d'un groupe à un autre (voir tableau 83A). Les ménages dont le chef se réclame indépendant du secteur formel, salarié du secteur public ou privé se distinguent par des niveaux de dépense annuelle nettement au-dessus de la moyenne nationale (1.776.481 FG, 1.343.859 FG et 1.137.644 FG respectivement). Les ménages dont le chef se réclame indépendant du secteur informel occupent une position intermédiaire. Ils enregistrent des niveaux de dépense supérieurs à la moyenne et qui varient de 853.850 FG (autres indépendants du secteur informel) à 990.502 FG (indépendants vendeurs de produits non alimentaires). A l'exception des ménages dont le chef est éleveur (538.247 FG), toutes les autres catégories socio-économiques (indépendants agriculteurs, inactifs ou chômeur) enregistrent des niveaux de dépense en-dessous de la moyenne nationale. Comme il fallait s'y attendre, les indépendants agriculteurs de subsistance enregistrent le niveau de dépense le plus faible.

L'examen des dépenses par quintile est plus révélateur sur la différenciation des dépenses. Les 20% qui consomment le moins n'effectuent que 3,4% des dépenses de l'ensemble des ménages tandis que les 20%, les plus consommateurs sont responsables de 45,3% de la consommation totale des ménages (voir tableau 84A).

La proportion de ménages ayant un niveau de dépense en-dessous de la moyenne nationale (voir tableau 88A) est très élevée et représente 66,7% de l'ensemble des ménages. La paupérisation est plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 82,8% des ruraux ont un niveau de dépense en-dessous de la moyenne nationale contre seulement 21,8% en milieu urbain. Au niveau des catégories socio-économiques, les groupes les plus touchés (voir tableau 89C) sont les indépendants agriculteurs producteurs de culture de rente (82,2%), de culture de subsistance (82,1%), éleveurs (58,3%) et "inactifs ou chômeurs" (71,9%).

L'examen du niveau de dépense par personne fait apparaître des différences plus significatives car elle élimine l'effet taille. Ramenée par individu, la dépense annuelle se chiffre à 81.463 FG (voir tableau 85A). Quant à la dépense médiane par tête, elle est de 61.175 FG. Le tableau 86A montre que la différenciation sociale semble beaucoup plus nette pour les ménages dont le chef est indépendant du secteur formel, salarié ou indépendant du secteur informel.

Les dépenses par tête évoluent de façon plus marquée d'un quintile à l'autre. Les ménages du quintile le plus élevé ont un niveau de dépense par tête 16 fois supérieure à ceux du quintile le plus bas (voir tableau 87A).

La structure du budget des ménages montre la prédominance des dépenses alimentaires: près de 75% du budget total (voir tableau 82C). La part des dépenses alimentaires varie selon le milieu de résidence du chef de ménage: près de 80% en milieu rural et 70,7% en milieu urbain. A l'exception de Conakry où le coefficient budgétaire du poste alimentaire se chiffre à 66,8%, cette proportion présente peu de variabilité entre les différentes régions naturelles: Basse Guinée (77,4%), Moyenne Guinée (79,3%), Haute Guinée (83,6%) et Guinée Forestière (74,8%). Le même constat est valable lorsqu'on examine le poids du poste alimentation selon les différents groupes socio-économiques (voir tableau 83C). A l'exception des ménages dont le chef est salarié du secteur public ou indépendant du secteur formel, cette proportion est peu dispersée autour de la moyenne nationale (74,9%). Par contre, le coefficient budgétaire du poste alimentation est davantage lié au niveau global de dépense (voir tableau 84C). En effet, les dépenses alimentaires représentent respectivement 76,1% et 80,3% du panier global de consommation pour les ménages du 2ème et 3ème quintile. A l'opposé, le panier alimentaire ne représente plus que 71,2% des dépenses totales pour le 5ème quintile. L'hypothèse selon laquelle le poids des dépenses alimentaires décroît avec la croissance des revenus n'est observée que partiellement, plus précisément à partir du 3ème quintile. Ceci est certainement dû à la forte sous-estimation des dépenses mentionnées plus haut.

Par postes de dépense alimentaire, le riz constitue la principale céréale utilisée dans l'alimentation des ménages (voir tableau 82C). Son poids représente 29,3% du panier global de consommation (20,3% pour le riz importé et 9% pour le riz local) et 39,2% de la dépense alimentaire (27,1% pour le riz importé et 12,1% pour le riz local). La Guinée Forestière demeure l'unique région où la consommation du riz local (21,6% du budget total) est plus élevée que celle du riz importé (8,8%). Après le riz, les postes de dépenses alimentaires les plus importants sont l'achat de poisson (13,8% du budget) et de viande (11,3%). Le coefficient budgétaire des matières grasses s'élève à 9,5% (7,2% pour l'huile de palme et 2,5% pour l'huile d'arachide). Les autres céréales (maïs et fonio) ne représentent que 4% de la dépense totale des ménages. Cette proportion monte à 12,9% en Haute Guinée et 5,6% en Moyenne Guinée. Les tubercules, notamment le manioc sont

peu consommés. Leur poids dans le budget ne représente que 2,8% (7,6% en Haute Guinée et 4,4% en Guinée Forestière).

Après l'alimentation, les 3 postes de dépense les plus importants (voir tableau 82C) demeurent l'habillement (10,4%), la santé (5,7%) et les "envois de fonds" (4,7%). De façon générale, l'effort locatif (part du budget consacrée au paiement du loyer) reste très faible (2,2%). En milieu urbain, le coefficient budgétaire du loyer monte à 4,1% (5,6% à Conakry). Les dépenses de transport ne représentent que 0,7% du budget des ménages. A l'exception des ménages dont le chef est indépendant du secteur formel ou salarié du secteur public, la structure des dépenses non-alimentaires est peu dispersée autour de la moyenne (voir tableau 83C).

La structure du budget selon les différents groupes socio-économiques présente, peu de variabilité d'un groupe à un autre, à l'exception des ménages dont le chef est indépendant du secteur formel ou salarié du secteur public qui consacrent des parts plus importantes de leur budget à l'achat de produits non alimentaires (voir tableau 83C).

2. Revenus des ménages

Les revenus saisis par l'ESIP comprennent les revenus provenant de l'activité agricole (vente de culture d'exportation, de culture vivrière, vente d'autres cultures, vente de bétail et de produits de l'élevage), de la pêche, des entreprises non agricoles, des salaires du secteur public ou privé, de la rente immobilière (loyers perçus), des transferts et des autres sources de revenus (remboursement de dette, jeu de hasard, etc...).

Les sources de revenus sont très diversifiées (voir graphique 142) environ 36,6% des ménages déclarent avoir 2 sources de revenus. Ceux qui ont 3 ou 4 sources de revenus représentent respectivement 27% et 12,7 % des ménages. Le pourcentage de ménages disposant de 5 sources et plus de revenus se chiffre à 6,8%.

Le revenu moyen du ménage guinéen se chiffre à 621.910 FG par an (voir tableau 90A). Quant au revenu médian, il est de 170.030 FG par an. Le revenu moyen varie selon le milieu de résidence du chef de ménage: 1.745.770 FG en milieu urbain contre seulement 220.679 FG en milieu rural. La distribution régionale des revenus révèle de très fortes disparités entre Conakry et le reste du pays. En effet, Conakry demeure la seule région où l'on a enregistré un niveau de revenu au-dessus de la moyenne nationale (2.471.797 FG). De même, l'examen du tableau 91A révèle de nouveau, de fortes disparités entre les différents groupes socio-économiques au niveau de la répartition des revenus. A l'instar de la distribution des dépenses, les ménages dont le chef se réclame indépendant du secteur formel, salarié du secteur public ou privé enregistrent les niveaux de revenus annuels les plus élevés (3.038.675 FG, 2.465.403 FG et 2.101.966 FG respectivement). Les ménages dont le chef est indépendant du secteur informel occupent une position intermédiaire. Leur niveau de revenu annuel varie de 1.230.989 FG (autres indépendants du secteur informel) à 1.758.400 FG (indépendants du secteur informel vendeurs de produits non-alimentaires). Les ménages dirigés par un indépendant agriculteur enregistrent les niveaux de revenus les plus faibles. (268.319 FG pour les agriculteurs producteurs de culture de rente et 189.523 FG pour les agriculteurs de subsistance).

Le pourcentage des ménages ayant déclaré un niveau de revenu en-dessous de la moyenne nationale est très élevé. Pour l'ensemble du pays, 77,8% des ménages disposent d'un revenu inférieur à celui du revenu moyen (voir tableau 92C). Ce

pourcentage varie selon le milieu de résidence du chef de ménage: 93,5% en milieu rural contre seulement 33,8% en milieu urbain. De même, ce pourcentage varie d'une région à une autre: Conakry (11,7%), Basse Guinée (77,7%), Moyenne Guinée (93,1%), Haute Guinée (92,6%) et Guinée Forestière (88,6%). Au niveau des groupes socio-économiques (voir tableau 93C), les ménages disposant d'un revenu en-dessous du revenu moyen sont ceux dont le chef se réclame indépendant agriculteur producteur de culture d'exportation (91.9% des ménages de ce groupe), indépendant agriculteur de subsistance (91.7%), éleveur (80.5%) et "inactif ou chômeur" (82,6%). Un ménage sur deux dont le chef appartient à la catégorie "autres indépendants" vit avec un revenu inférieur au revenu moyen.

La proportion de ménages ayant un niveau de revenu annuel supérieur ou égal à 1.243.823 FG est faible (13,2%). Ces ménages résident en majorité en milieu urbain (45%). En milieu rural, ils ne représentent que 1,9% (voir tableau 92C). De même, les ménages de cette classe de revenu (voir tableau 93C) se retrouvent parmi ceux dont le chef est indépendant du secteur formel (66,6% des ménages de ce groupe) et salarié du secteur public (65,1%) ou privé (53,6%). Le tableau 94A montre que le revenu annuel moyen des ménages de la classe supérieure (1.243.823 FG et plus) représente près de 26 fois celui des ménages de la classe inférieure de revenu (moins de 310.955 FG).

En termes de concentration des revenus (voir tableaux 95A) les ménages du 5ème quintile (les 20% les plus riches) se partagent 77,1% du total des revenus tandis que ceux du 1er et 2ème quintiles (les 40% les plus pauvres) ne disposent que de 4,1% du revenu total. Cette forte concentration des revenus est mise en évidence par les graphiques 143, 144 et 145 (courbe de Lorentz de concentration des revenus). L'estimation du coefficient de concentration (coefficient de Gini) pour l'ensemble du pays est de 0,75. La répartition des revenus est davantage inégalitaire en milieu rural (le coefficient de Gini est égal à 0,90) qu'en milieu urbain (le coefficient de Gini est égal à 0,285).

La structure des revenus (voir tableau 90C) montre la prédominance des revenus en provenance des entreprises non agricoles (41,1%). Comme dans la plupart des pays en voie de développement, le secteur informel demeure la principale source de revenu des ménages guinéens. La seconde source par importance est le revenu salarial qui contribue pour 31,2% au revenu total. Les autres sources de revenus (rente immobilière, transferts, etc...) représentent 15,1% du revenu global. Le secteur primaire (agriculteur, élevage, pêche, produits de la cueillette, etc...) qui absorbe 82,2% des actifs occupés ne contribue que pour 12,6% au revenu total des ménages.

La structure des revenus varie selon le milieu de résidence du chef de ménage. En milieu rural, le secteur primaire demeure le principal secteur pourvoyeur de revenu (40,2%), suivi du secteur informel dont les activités fournissent 27,4% du revenu des ménages ruraux. La rubrique "autres sources de revenus" contribue pour 23,5% au revenu total. Quant au milieu urbain, c'est les entreprises non agricoles qui constituent la principale source de revenu des ménages (45,8%), suivi des revenus salariaux (39,2%). La catégorie "autres sources de revenus" représente 12,1% du revenu total. Le secteur primaire ne contribue que pour 2,9% au revenu total des ménages urbains.

La structure du budget selon le groupe socio-économique du chef de ménage est présentée au tableau 91C. Comme il fallait s'y attendre, les indépendants agriculteurs et éleveurs tirent l'essentiel de leur revenu des activités du secteur primaire. Leur deuxième source de revenu demeure les activités des emplois indépendants non agricoles. Les

revenus des ménages dont le chef est salarié du secteur public ou privé sont issus des revenus salariaux et des revenus tirés des entreprises non agricoles. La presque totalité des revenus des indépendants du secteur informel ou formel proviennent de l'activité des entreprises non agricoles. Quant aux ménages dont le chef est "inactif ou chômeur", ils se procurent l'essentiel de leur revenu de la solidarité familiale (envoi de fonds reçus), des transferts et de la rente immobilière. Leur deuxième source de revenu provient des emplois indépendants non agricoles des autres membres du ménage.

Le tableau 96C fournit la distribution des ménages qui ont enregistré un changement de revenu, selon la source et le groupe socio-économique. L'examen de ce tableau montre que quelque soit la source de revenu et le groupe socio-économique considéré, la majorité des ménages a déclaré une augmentation de revenu par rapport, il y a un an. Ce qui constitue un résultat positif.

3. Avoirs des ménages

Les données recueillies portent sur certains actifs (propriétés et terres), une liste restreinte de biens d'équipements agricoles, non agricoles et de biens durables.

Le graphique 146 montre que 87,8% des ménages guinéens possèdent au moins une habitation. Ceux qui sont propriétaires d'une seule habitation sont majoritaires et représentent 70,5% des ménages. Seulement 5,9% des ménages sont propriétaires de 3 habitations et plus. Par rapport, il y a un an, la presque totalité des ménages guinéens déclare n'avoir enregistré aucun changement dans le nombre d'habitations ou d'immeubles possédés (voir graphique 147).

Le tableau 97A révèle que près de 89% des ménages possèdent des terres ou terrains. Environ 69,5% des ménages propriétaires de ces actifs sont issus de ménages dont le chef est indépendant agriculteur (voir tableau 97B). A l'instar des habitations, la quasi totalité des ménages n'a pas enregistré de changement de la superficie totale des terres ou terrains possédés par rapport, il y a un an (voir graphique 148).

Le tableau 98A fournit le taux d'équipement des ménages pour certains biens d'équipement (agricoles et non agricole) et biens durables. L'examen de ce tableau montre que le taux équipement des ménages est très faible quel que soit le bien considéré. Les ménages dont le chef se réclame salarié du secteur public ou privé ou indépendant du secteur formel se distinguent par le taux d'équipement relativement élevé (par rapport à la moyenne nationale) pour certains biens tels que la voiture ou le camion, le téléviseur ou le magnétoscope, le réfrigérateur ou le congélateur (voir tableau 99A). De même, la presque totalité des ménages déclare n'avoir pas enregistré un changement du nombre d'avoir possédé, quelque soit le type d'avoir et le groupe socio-économique (voir tableau 100A et 101A).

Directeur technique de l'enquête

Oumar Diallo

Informaticien Principal

Assistant Informaticien

Mamadou Louda Bah

Ousmane Kolon Diallo

Personnel de terrain:

Superviseurs

Aliou Barry, Mamoudou Sané

Contrôleurs

Abdoulaye Keïta, Almamy Sylla, Djibril Bangoura, Mamadou Alpha Diallo, Mamadou Dalila Bah, Mamadou Lamarana Bah, Ousmane Doumbouya, Souleymane Kaba.

Enquêteurs

Fodé Soumah, Issagatou Diallo, Mamadou Diallo, Mamadou Saliou Sagna, Naby Youssef Camara, Abdoulaye Baïlo Baldé, Adama Hawa Baldé, Alimou Diallo, Asmaou Diallo, Dioumessy Fodé Senkoun, Fodé Mamoudou Bangoura, Kaltou Bozain Camara, Mamadou Tounkara, Mamadouba Conté, Mariama Oury Bah, Mouctar Doumbouya, Nabilaye Touré, Sacko Condé, Sékou Kaba, Sock Macky, Adama Doukouré, Bakary Kourouma, Kaba Kouyaté, Moussa Bamba, Oumar Cissé, Aboubakar Wayé Kanté, Boubakar N'Diré Baldé, Kadiatou Bah, Momo Touré, Oumar Kassé, Amadou Camara, Fodé Kourouma, Mamadi Kaba, Massé Camara, Mohamed Keïta, Mamadou Baldé, Mamadou Lamarana Baldé, Mamadou Moussa Bah, Ramatoulaye Diallo, Saliou Baïlo Barry, Bonomi Alfred Kwi, Emile Guilavogui, Gnouma Mamadou, Michel Kourouma, Noel Lama.

Agents de saisie

Abdoulaye Billo Baldé, Aboubacar Sangaré, Aly Badara Camara, Amadou Condé, Ansoumane Camara, Fatoumata Pouthé Diallo, Fodé Soumah, Mamadou Fadja Diallo, Mohamed Saliou Souma.